

CONTRE LE RACISME, POUR L'AMITIE ENTRE LES PEUPLES

Différences

Avec
Claude Cheysson
Robert Chambeiron
Philippe Herzog
Simone Veil
V. Giscard d'Estaing
Laurent Fabius
Antoine Waechter
Daniel Sibony
Jean Ziegler
Albert Memmi
Albert Jacquard
Tewfik Farès.



L'EUROPE

DANS TOUS SES ETATS

MR 1630 - 50 - NUMERO SPECIALE - NO 1 - AVRIL 1992 - 1200 - 0254 - 1992

IL FAUT LES BOIRE POUR Y CROIRE!

Fini les matins difficiles et les petits déjeuners ratés!
Fini les différents petits déjeuners à préparer pour Monsieur et vos Enfants!
Vive le bon Café d'après déjeuner ou dîner!
Vive le vrai Café que vous buvez au bureau et dans la journée!
Vive la collation de vos enfants! grâce aux Prêt à boire LEGAL Le Goût.

C'est prêt il vous suffit simplement de le chauffer dans une casserole, ou directement dans votre bol ou votre tasse si vous avez un micro-ondes.

Versez buvez pour les amateurs de café froid ou de boissons fraîches.

C'est génial l'expérience LEGAL Le Goût, sa tradition de Maître torréfacteur, son savoir-faire du bon Café lui ont permis de lancer CETTE GRANDE NOUVEAUTÉ, et sont pour vous le garant d'un excellent Café de qualité constante.

Les **PRÊT'À BOIRE** legal
la qualité comme vous l'aimez

LE PLAISIR DE TOUTE LA FAMILLE



4 boissons différentes pour tous les goûts et tous les instants de la journée.

legal *Le Goût*

C'EST PRÊT... Versez, buvez!



Différences

Magazine créé par le MRAP (Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples), édité par la Société des éditions Différences
89, rue Oberkampf
75011 Paris.
Tél. : (1) 48.06.88.00

TARIFS

le numéro spécial : 40 F
le numéro mensuel : 10 F

ABONNEMENTS

1 an : 10 n° mensuels et 4 n° spéciaux : 200 F
1 an à l'étranger : 300 F
6 mois : 120 F
Etudiants et chômeurs, 1 an : 150 F
6 mois : 80 F
(joindre une photocopie des cartes d'étudiant ou de pointage)
Soutien : 300 F
Abonnement d'honneur : 1 000 F

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
Albert Lévy

REDACTION en chef :
René François
Cherifa Benabdessadok

Maquette/Secrétariat de rédaction : LA GRAF/(Annette Lucas, Marina Da Silva)
Iconographie : Joss Dray

ADMINISTRATION/GESTION
Marie-Odile Leuenberger

ONT PARTICIPE

A CE NUMERO

Hans-Peter Meister, Robert Pac, François Sant'angelo, Fausto Giudice, Cathy Lloyd, Souâd Belhaddad, Franck Téruel, Philippe Moreau, Maryse Emel, Marcel Durand, Louis Mouscron, Claude Porcell, Laure Lasfargues, Véronique Mortaigne, Yves Thoraval, Kahena Khane.

Photocomposition : PCP
17, place de Villiers,
93100 Montreuil
Tél. : 42.87.31.00

Impressions : Montligeon.
Tél. : 33.83.80.22

Commission paritaire n° 63634
ISSN 0247-9095
Dépôt légal : 1989-06

La rédaction ne peut être tenue pour responsable des photos, textes et documents confiés.

Photo couverture :
Thierry Orban/SYGMA



S O M M A I R E

L'EUROPE DES AUTRES

- 8** SCANDINAVIE : l'intégration froide. Fausto Giudice.
- 10** ALLEMAGNE : Berlin : le choc. Hans-Peter Meister, candidat au Parlement de Berlin.
- 12** GRANDE-BRETAGNE : Blacks out. Cathy Lloyd, chercheur et membre de « Campaign against racism and fascism ».
- 14** BENELUX : Intrus ou tolérés. François Sant'Angelo, juriste du Mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie (MRAX).
- 16** ITALIE : comme ailleurs... Souâd Belhaddad.
- 18** ESPAGNE : Gitans, l'asphyxie. René François.
- 20** PORTUGAL : No junta mon. Philippe Moreau.
- 21** FRANCE : l'occasion. Franck Teruel.

L'EUROPE DES TEXTES

- 24** ET LA COMMUNAUTE DES CITOYENS ? Claude Cheysson, ancien ministre des Relations extérieures, interviewé par René François.
- 27** QUI EST QUI, QUI FAIT QUOI ? Philippe Moreau.
- 28** ALLEES ET NOUVEAUX VENUS. Marcel Durand.
- 30** DISCOURS XENOPHOBE... Maryse Emel.
- 31** ...STRASBOURG REPOND. Robert Chambeiron, député européen, vice-président de la commission d'enquête sur la montée du racisme et du facisme en Europe.
- 32** DU COTE DE LA LOI. René François.
- 35** CINQ CANDIDATS A LA QUESTION : Valéry Giscard d'Estaing, An-

toine Waechter, Laurent Fabius, Simone Veil, Philippe Herzog.

38 LA CONVENTION EUROPEENNE DES DROITS DE L'HOMME. Louis Pettiti.

QUELS ENJEUX ?

- 42** ELLE COURT, ELLE COURT... la petit flamme. Maryse Emel.
- 44** 800 FRONTISTES ELUS. Marcel Durand.
- 46** LA PEUR DU SEMBLABLE. Daniel Sibony (psychiatre) interviewé par Souâd Belhaddad et Kahena Khan.
- 48** L'EUROPE DES ANTIRACISTES. Louis Mouscron.
- 50** FACE AU TIERS MONDE. Jean Ziegler, professeur à l'université de Genève, député suisse interrogé par Cherifa Benabdessadok.

CULTURE

52 LA PASSION FRANCOPHONE. Gabriel Garran, directeur du Théâtre international de la langue française (TILF) interviewé par Laure Lasfargues.

62
TABLE RONDE
Les marchands, la culture et les hommes. Avec Albert Jacquard, Tewkik Farès et Albert Nemmi réunis par Cherifa Benabdessadok.

54 T H O M A S BERNHARD. Claude Porcell.

56 NOIR LIMITE. Véronique Mortaigne.

57 MOURIR D'ETRE UN HOMME. Cherifa Benabdessadok.

58 L'ECRAN DU MAGHREB. Yves Thoraval.

59 LES NEGRESSES VERTES. Souâd Belhaddad.

TARIFS PREFERENTIELS

1 an 800 F au lieu de 1040 F
6 mois 450 F au lieu de 520 F
3 mois 220 F au lieu de 240 F

chômeurs-étudiants

1 an 720 F 6 mois 410 F
3 mois 200 F

Suisse

1 an 225 FS
6 mois 130 FS
3 mois 65 FS
2 mois 40 FS

Belgique

1 an 5500 FB
6 mois 3200 FB
3 mois 1650 FB

Autres pays, nous consulter.

BULLETIN D'ABONNEMENT

Nom.....

Prénom.....

Adresse.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

25%

DIFFEREMMENT

MOINS CHER

A GAUCHE

POLITIS LE CITOYEN

E D I T O

ENJEUX



oilà longtemps que de grands esprits se sont prononcés pour la fédération des pays d'Europe. Ils y voyaient le moyen d'instaurer une ère de paix. L'Europe dont on parle aujourd'hui n'en représente qu'à peine 30 % pour la superficie et 50 % pour la population, à condition d'exclure la totalité de l'URSS.

Chacun sait, sans le dire, tout en le disant, que la Communauté européenne, défi à la géographie, est avant tout un espace économique, militaire et politique. Elle a pris naissance peu après la Seconde Guerre mondiale, quand s'est rompue l'alliance entre les vainqueurs de l'Allemagne hitlérienne. S'opposant à l'URSS et aux démocraties populaires de l'Est-européen, les pays occidentaux ont décidé de relever et de renforcer l'ennemi de la veille, de l'intégrer dans le Plan Marshall et le Pacte Atlantique. La guerre froide battait son plein.

C'était l'époque où – cruels symboles – un Klaus Barbie entrait au service de la CIA ; où le chancelier Adenauer prenait pour principal conseiller un Globke, auteur des lois racistes de Nuremberg ; où un général Speidel, ex chef d'état major des forces d'occupation en France, allait commander les armées de terre de l'OTAN. C'est dans ce contexte que, traduisant l'émotion et l'inquiétude de ceux qui avaient connu les horreurs du nazisme et l'avaient combattu, le MRAP fut créé, il y a juste 40 ans.

Bien des choses ont changé depuis. Si la RFA domine économiquement la CEE, elle est, de tous les pays membres, celui où le courant pacifiste a le plus de poids, et qui s'ouvre le plus aux échanges avec l'Est. Cependant, de par ses origines, et ce qui a suivi, l'Europe des Douze demeure étroitement arrimée aux Etats-Unis, tandis que le Japon s'y insère avec un succès croissant.

De toute évidence, les plans des eurocrates subordonnent aux impératifs économiques et politico-militaires, les mesures sociales et culturelles. On le constate, par exemple, à propos de l'immigration, domaine non pas isolé, mais révélateur.

Le Parlement européen vient d'établir, sur le vote municipal, une discrimination majeure entre immigrés européens et non-européens. La perspective de 1992 dicte au gouvernement français, le refus de certaines modifications des lois relatives aux étrangers. Pour ce qui est du droit d'asile, les évolutions positives se trouvent bloquées par un accord européen secrètement négocié à Schengen (Luxembourg). Alors que beaucoup militent, en France, pour promouvoir une citoyenneté active, plurielle et responsable, l'administration européenne porte à la puissance douze le système de la délégation des pouvoirs. Il faudra multiplier d'autant les efforts pour se faire entendre auprès des autorités anonymes de Strasbourg ou de Bruxelles. L'artifice de cette Europe tronquée se montre le plus flagrant au plan de la culture, car ni l'histoire ni la civilisation ne se sont jamais arrêtées au bord de l'Elbe ou de la Méditerranée. Elles se caractérisent, au contraire, par un brassage perpétuel et tous azimuts.

Le territoire des Douze, petit canton de la planète, foisonne de nationalités, ethnies, communautés, régions, confessions, attachées chacune à son identité, toutes désireuses de s'exprimer et de s'épanouir. Alors que nous prônons en France le respect des différences, peut-on admettre que tout cela soit broyé par le rouleau compresseur de sous-cultures extérieures, sur financées ?

Pour ceux qui ont à cœur l'égalité de tous, l'amitié entre les peuples, la solidarité, ce sont là quelques enjeux de l'Europe. Dans le proche avenir et déjà maintenant.



L'EUROPE

DES

Quatorze millions d'hommes et de femmes vivent l'exil dans un des douze pays de la Communauté européenne. C'est l'équivalent de la population des Pays-Bas, c'est la treizième étoile du drapeau européen. C'est l'Europe de l'immigration, l'Europe des autres. Voici le tour d'Europe du racisme et de l'immigration. La gangrène raciste y prend des formes diverses, dans la loi et dans les mœurs, les cibles en sont différentes, les expressions varient. Chez les Douze, c'est pourtant partout que l'exclusion existe.

AUTRES



L'INTEGRATION

L'entrée en scène d'immigrés et de réfugiés de toute la planète a bouleversé le paysage scandinave. Les sociétés puritaines de l'extrême-Nord de l'Europe ont dû, non sans soubresauts, se résoudre à une intégration froide et raisonnée. Des « couples de peuples » se sont ainsi constitués au cours des vingt dernières années : il existe aujourd'hui des communautés turco-danoises, norvégopakistanaïses, afro-scandinaves, scandolatines, coréo-suédoises, etc. : les peuples scandinaves ont, dans leur mémoire collective, les traces de leurs voyages planétaires et de leurs propres migrations, qui, au fil des siècles, les ont conduits, à la mer Noire, à la Sicile et à la Palestine, et plus tard, aux Amériques.

La première grande vague de déplacements contemporains de populations affectant la Scandinavie est liée aux bouleversements guerriers : Allemands et Autrichiens fuient le nazisme, suivis par Finlandais et Baltes, qui fuient le stalinisme. 25 000 Estoniens se réfugient en Suède en 1944. Les migrations de voisinage de travailleurs, comparables à celles qui ont lieu entre France et Suisse, se développent de la Finlande et du Danemark vers la Suède. Ce dernier pays sera longtemps le plus riche, le plus attractif et le plus avide de main-d'œuvre, tandis que la Finlande, ancienne colonie suédoise, sera le plus gros pourvoyeur régional de main-d'œuvre.

La Norvège, qui ne s'est émancipée de la tutelle suédoise qu'en 1905, entrera à son tour dans la danse avec sa transformation en « émirat nordique », par le pétrole et le gaz de la mer du Nord, et grâce à la crise pétrolière de 1973-1974. La Norvège devient un pays d'immigration alors que les pays traditionnels d'immigration du continent européen ferment leurs frontières.

Dès les années cinquante, des missions de recrutement suédoises écument l'Europe du Sud, dont elles ramènent des dizaines de milliers d'ouvriers dans les usi-

On parle peu de l'immigration dans les pays scandinaves. Et pourtant, sans être des modèles, c'est ici que l'intégration est poussée le plus loin. Un hasard ? Non, les luttes...

nes automobiles, la sidérurgie, la construction mécanique, la chimie. Les premiers Yougoslaves furent recrutés parmi les réfugiés des camps en Italie, en Autriche et en Grèce. Puis l'importation fut organisée en Yougoslavie même.

GREVES SAUVAGES

L'échec de l'insurrection de Budapest, celui du Printemps de Prague et la campagne antisémite en Pologne, fourniront, entre 1957 et 1970, des vagues de main-d'œuvre, manuelle et intellectuelle, absolument ravie de bosser très dur dans un paradis démocratique.

Toujours à l'avant-garde, la Suède instaure le contrôle de l'immigration dès 1967, par un système qui préfigure celui qui s'établira dans l'Europe communautaire à partir de 1974. Les promoteurs de cette politique furent les syndicalistes sociaux-démocrates de la centrale syndicale unique, qui avaient un souci de protection de leurs adhérents et de maintien d'un haut niveau de vie. La conséquence de cette politique sera la « délocalisation » : ne pouvant plus importer librement une force de travail corvéable à merci, l'industrie, notamment textile et électronique, ira donc s'installer où se trouve cette main-d'œuvre : en Tunisie, en France, en Yougoslavie, en Turquie, au Portugal, en Thaïlande, à Singapour. En retour, ce sera la destruction — la « modernisation » — de régions entières, dans ces pays, sous l'impact de la pénétration économique étrangère les mouvements de populations. En 1969, la contestation ouvrière et régionaliste du gouvernement central social-démocrate commence dans les mines du Grand Nord. Emmenés par un comité de grève

autonome, cinq mille mineurs et leurs familles amorcent une révolution culturelle. Ils remettent en cause à la fois les cadences infernales et la discipline du fer, l'autoritarisme des bureaucrates de Stockholm (les mines de fer sont étatiques), la destruction de leur environnement grandiose, et la désertification du Nord, entérinée par une réforme qui, en regroupant des « petites » communes en grandes communes, a accru la distance entre les gestionnaires municipaux et les administrés. La victoire des mineurs a un effet boule de neige.

La grève « sauvage » s'étendit comme une traînée de poudre dans toute la métallurgie. La panique syndicale fut totale. Un tract historique fut diffusé à 350 000 exemplaires — autant qu'il y avait de membres au syndicat des métallos. Il disait, en quatre langues — finnois, espagnol, serbo-croate et italien — : « Vous avez déclenché une grève illégale en période d'application des conventions collectives. Ce non-respect des règles du jeu de votre part est dangereux. Il est le fruit d'un malentendu. Reprenez le travail. Nous réglerons vos problèmes par une négociation sereine. » De ce mouvement, qui déboucha sur de substantielles augmentations de salaires et une prise de responsabilités syndicales importantes de la part d'immigrés, l'establishment suédois tira des leçons. Alors que jusque-là, l'état hésitait entre un assimilationnisme « à la française » et une « hospitalité à l'allemande » (les immigrés sont des ouvriers-hôtes de passage), les mécanismes d'intégration se mirent en place dès 1970.

Un reportage montre comment les patrons « font déjà beaucoup » pour l'intégration linguistique des immigrés. On montre le « modèle » Alfa-Laval : dans les baraquements — tout confort, bien sûr — réservés aux immigrés, tous les objets, de la tasse à café à la cuvette des toilettes, sont étiquetés. Sur l'étiquette, le mot suédois désignant l'objet. Personne ne rit, mais certains remarquent tout de même que c'est un peu... limité ! Finalement, les patrons paieront : chaque tra-

SIPA-PRESSE



vailleur aura droit à 240 heures d'enseignement linguistique, payées par les patrons et prises sur les horaires de travail. L'intégration se mettait en marche. En même temps, les frontières se fermaient un peu plus...

Les trois voies d'accès à ces Eldorado froids que sont la Suède, le Danemark et la Norvège, à la fin des années 70, seront le regroupement familial, les séjours d'études suivis d'un établissement et la demande d'asile. La Finlande et l'Islande sont aussi concernées, mais le nombre des nouveaux venus — migrants, étudiants ou réfugiés — y est « microscopique ». Cela n'empêche pas les frictions : l'histoire a rendu ces deux peuples farouchement nationalistes.

Le chemin parcouru depuis 1969 par la Suède, le Danemark et la Norvège est immense. Les immigrés ont contribué à une révolution culturelle. Leur accès aux urnes pour les élections communales et régionales n'a, en revanche, pas boulever-

sé l'échiquier politique traditionnel. Le racisme et les discriminations, parfois sous des camouflages habiles, n'ont pas pour autant disparu. Mais des mouvements actifs et dynamiques s'y opposent, souvent avec succès.

Ainsi, le dernier débat national en date a abouti, en Suède, à une victoire : les syndicats s'opposaient à l'octroi de permis de travail aux demandeurs d'asile :

GROS PLAN

Danemark : 108 000 étrangers (3 % de la population).

Norvège : 86 500 étrangers (2,1 %).

En Suède, les migrants ont des droits sociaux. Le droit de vote et l'éligibilité leur sont acquis aux élections locales depuis 1975, après 3 ans de résidence.

La nationalité suédoise peut être acquise après 5 ans de résidence.

En Norvège : mêmes conditions, sauf pour le droit de vote, acquis en 1982 seulement.

Danemark : droit de vote acquis en 1981.

« Si leur demande est ensuite rejetée, il sera plus difficile de les renvoyer », argumentait le secrétaire général de la centrale LO. Un mouvement civique très large de « territoires d'asile » avait dû héberger, en trois ans, plus de 1 500 demandeurs d'asile déboutés et menacés d'expulsion. En même temps, un nouveau besoin urgent de main-d'œuvre tenaillait le patronat, « contraint » d'importer — sous contrat à durée déterminée — des ouvriers ouest-allemands, hongrois et thaïlandais. Au début de 1989, le gouvernement a décidé d'accorder l'asile à tous les demandeurs entrés dans le pays avant janvier 1988. Les patrons sont contents. Les syndicats se taisent. ■

Fausto GIUDICE

Auteur de Têtes de Turcs en France, éditions La Découverte, collection Enquêtes. Une enquête sur la mise à part des immigrés dans des domaines aussi divers que le logement, la santé, l'exercice des droits, les mines du Nord, les exploitations agricoles, les camps de Harkis, l'école. A lire absolument !

L'extrême droite obtient 7,5 % des voix à Berlin. L'immigration – déjà en situation difficile – devient un enjeu politique. Contre l'exclusion institutionnalisée, les alternatifs sont en première ligne.

Les élections de janvier ont créé le choc. Les républicains, parti d'extrême droite, ont obtenu 7,5 % au Parlement local. Leurs cadres viennent du NPD ou, dans leurs discours, font des allusions très nettes aux idées fascistes. On peut résumer leur politique en trois slogans : « l'Allemagne aux Allemands, étrangers dehors », « plus de droit et d'ordre », « d'abord l'Allemagne, ensuite seulement la CEE ».

C'est avec cela qu'ils ont réussi à faire voter pour eux des gens qui voulaient protester contre la politique de la coalition du FDP (Libéraux) et de la CSU (chrétiens-sociaux) dont ils avaient eu à souffrir. Ces électeurs veulent aussi que la politique hostile aux étrangers prônée par le gouvernement, se traduise, dans les actes. On y retrouve encore les éléments nostalgiques du nazisme.



Departion/Magnum

BERLIN : LE CHOC

En Allemagne, le potentiel électoral des radicaux d'extrême droite est estimé à 15 % et ce qui est plus dangereux encore, c'est qu'il semble que ces électeurs soient relativement jeunes.

Ces élections ont également surpris en donnant une majorité aux SPD (sociaux-démocrates) et à la liste alternative (correspondant aux Verts de RFA). Majoritaires au Parlement du Land de Berlin, ces deux partis ont constitué un gouvernement qui considère la lutte contre les « républicains » comme prioritaire.

LES ÉTRANGERS À BERLIN

De source officielle, il y a quatre millions et demi d'étrangers actuellement en Allemagne fédérale. La plus importante de ces minorités est constituée par les Turcs (1,5 million) suivis des Yougoslaves, des Polonais, des Italiens et des Grecs.

En RFA, les étrangers, même vivant depuis des années dans le pays ne sont considérés que comme des « passants ». On ne considère pas qu'il y a eu une véritable immigration, mais un phénomène

passager qu'il y a d'ailleurs lieu d'empêcher, en général, de se produire. C'est ainsi que ceux que l'on appelait autrefois les « Garstarbeiter » (hôtes du travail) sont comptés parmi les étrangers. Même si la plus haute juridiction administrative a décidé qu'à leur égard, et dans la mesure où ils se trouvaient dans le pays depuis plus de 8 ans, le gouvernement avait une obligation de séjour à respecter. Ce qui signifie seulement que leur séjour est autorisé de facto. Par ailleurs, les étrangers (à l'exception de ceux originaires de la CEE) restent soumis à une législation qui date de 1938 et sont discriminés par des milliers de lois, décrets et ordonnances.

Même né dans le pays, un étranger peut être expulsé s'il se trouve dans une situation l'obligeant à demander une aide sociale.

L'intégration telle qu'elle est conçue par le gouvernement fédéral ne peut être qu'une assimilation complète de l'étranger. Pour être éventuellement naturali-

sé, il faut avoir vécu pendant des années en Allemagne fédérale, n'avoir pas été condamné, ne pas avoir eu d'activités politiques et enfin être resté des années dans le même emploi.

L'administration a un pouvoir discrétionnaire, il n'existe aucun droit à cette naturalisation, même né en Allemagne, l'étranger ne peut devenir allemand que par une « grâce » du gouvernement. En ce qui concerne la politique d'intégration, la RFA peut encore être considérée comme un pays en voie de développement par rapport à d'autres pays de la CEE.

Des premiers pas ont pourtant eu lieu dans le sens d'une plus grande libéralisation. A Hambourg, le nouveau Parlement a publié une loi permettant aux étrangers de participer aux élections locales. C'est aussi le cas dans le Land de Hesse où depuis les dernières élections SPD et Verts gouvernement ensemble. Mais en ce qui concerne la Fédération, on est obligé de constater que

la situation administrative des étrangers s'est aggravée. En effet, la droite classique (CDU et CSU) essaie de garder un électoral qui risque de passer aux « Républicains » d'extrême-droite. Pour cela, il suffisait jusqu'à présent d'un radicalisme verbal. Effrayé par le résultat des élections berlinoises, le ministre de l'Intérieur de Bonn a annoncé une modification de la législation concernant les étrangers et les bénéficiaires du droit d'asile. Tirant les conséquences du terrorisme nazi qui avait contraint des milliers de personnes à chercher asile dans les pays voisins, les auteurs de la Constitution allemande ont prévu (art. 16, par. 2) que les persécutés politiques bénéficient en RFA du droit d'asile, dès lors qu'ils risquent leur vie ou leur liberté en raison de leurs convictions politiques.

Mais l'interprétation de la loi sur les demandeurs d'asile a été restrictive et soumise aux critères de l'anticommuniste et de la possibilité d'exploitation des demandeurs. Ainsi, ne sont considérés

G R O S P L A N
 Environ 4,2 millions d'immigrés et 1,2 millions de rapatriés pour une population de 61 millions d'habitants. Les Turcs sont 1,4 millions, les Yougoslaves 600 000, les Italiens 500 000. Décision d'arrêt de l'immigration en 1973, sauf pour ceux originaires de la CEE ou pour le regroupement familial.
 Les immigrés travaillent surtout dans l'industrie, le nettoyage, la restauration, avec des salaires inférieurs à ceux des Allemands.
 Leurs logements sont concentrés dans certains quartiers urbains.
 La carte de séjour est conditionnée à un séjour de 5 ans sans interruption, la possession d'un contrat de travail, un logement convenable. Elle est un pas important vers l'autorisation de séjour, non limitée dans le temps (qui demande 8 ans de séjour légal).
 Pour la carte de travail, une distinction est faite entre ressortissant « européen » ou non.
 Le droit de vote est en cours d'obtention : à Hambourg (février 89), après 8 ans de séjour dans la commune.



Im Média

Berlin : le séjour et l'entrée sont très fortement contrôlés.

les « conservateurs » comme véritables demandeurs d'asile que ceux qui viennent de la République démocratique d'Allemagne (RDA) ou des autres pays de l'Est, alors que ceux qui viennent d'Afrique sont désignés sous les termes péjoratifs de « asilants », « asilants économiques » ou « pseudo-asilants ».

Jusqu'ici, les Polonais étaient considérés comme réfugiés sans être obligés de demander formellement leur admission en tant que demandeurs d'asile. Maintenant que le Land de Berlin a couvert ses be-

soins en travailleurs au noir, ils doivent également se soumettre aux formalités exigées des demandeurs d'asile et leurs demandes sont rejetées à 98 %.

Ces réfugiés, dont seulement une toute petite minorité est reconnue comme tels doivent généralement habiter dans des camps. Ils sont souvent soumis à des travaux obligatoires et ne reçoivent souvent même pas le minimum d'aide sociale généralement accordée aux indigènes. Ils n'ont pas le droit de travailler légalement, ni de faire des études au cours des

cinq premières années. Ils n'ont pas le droit de quitter le ressort de l'administration dont ils dépendent...

Quant aux réfugiés provenant d'Afrique ou d'Asie, ils doivent vivre durant des années dans des conditions inhumaines. Au bout de ces années, il y a très souvent le refoulement... Rien qu'à Berlin, il y a environ 1 000 expulsions par an. Malgré cela, la présence d'étrangers risque de devenir le thème central des prochaines élections législatives. La CDU et la CSU commencent déjà à plaider en faveur de l'abrogation du droit d'asile tel qu'il est ancré dans la Constitution.

Ils justifient cette abrogation, entre autres, par la nécessité d'harmoniser les lois allemandes avec celles des autres pays de la CEE. Sinon, disent-ils, la RFA risque de devenir le refuge de tous ceux qui auraient été refoulés d'autres pays.

Les alternatifs refusent, eux, que la démolition des frontières entre pays de la CEE entraîne l'instauration de nouvelles barrières à l'égard des autres pays du monde.

A BERLIN, VERT ET ROUGE

A Berlin, compte tenu de ce qui précède, il faut commencer de zéro. En tout premier lieu, il faut abroger la possibilité d'expulser ceux qui risquent leur vie dans leur pays d'origine.

Dans la constitution du gouvernement local, les autres points de discussion entre la liste alternative et le SPD ont été :

- droit de vote des immigrés aux élections locales ;
- sécurité d'établissement pour tous les étrangers vivant depuis 5 ans en RFA ;
- droit à une aide sociale totale pour tous les réfugiés et immigrés ;
- interdiction totale d'expulser des étrangers nés à Berlin ou qui y ont été élevés.

En bref, le premier pas vers un statut de droit pour les immigrés et les réfugiés et vers un statut cohérent pour les demandeurs d'asile. La constitution d'une commission ayant en charge l'élaboration d'une loi antiraciste et de textes garantissant l'absence de toute discrimination a été demandée.

Il est évident que le SPD se cabrera devant de telles demandes, mais nos exigences propres vont bien plus loin : les alternatifs de Berlin demandent la complète égalité pour tous les immigrés, y compris le droit de vote aux élections générales.

Cela reste notre objectif.

Hans-Peter Meister
 Liste alternative

Traduction de Manfred Imerglik

BLACKS OUT



EN 1979, beaucoup de gens pensaient que, après la défaite électorale du mouvement raciste, le « National Front » (NF), le fascisme et le racisme ne constitueraient plus un problème. Or, au contraire, on a vu une importante augmentation des violences racistes et l'infiltration inquiétante du fascisme parmi les jeunes supporters du football.

La législation contre le racisme date de 1968 et des structures ont été mises en place pour son application, mais les discriminations contre la population « Black » (1) demeurent très répandues.

Après les émeutes de 1981, beaucoup de localités gérées par les Travailleurs mirent en vigueur des politiques anti-racistes progressives. Les médias ont encouragé la discussion autour de ces initiatives. La plus grande partie des immigrants ou de la population « Black » ont le droit de vote en Grande-Bretagne et, depuis les élections générales de 1987, il y a maintenant quatre membres du Parlement « Black », tous membres du Parti travailliste. Trois sont originaires des Caraïbes, le quatrième est asiatique.

C'est il y a quarante années que les immigrants arrivèrent en nombre en Grande-Bretagne pour pallier le manque de main-d'œuvre de l'après-guerre. Aujourd'hui, on s'interroge sur les futures implications du marché du travail de l'Europe de 1992 pour la population « Black » britannique. Il y a peu de domaines sociaux qui ont échappé à la politique réactionnaire de Margaret Thatcher. Les « Blacks », qui occupaient déjà les plus bas échelons de l'échelle sociale, ont vu aggraver encore leur situation. Un contrôle plus sévère de l'immigration était une partie

Textes de lois, ordinateurs, empreintes génétiques, violations d'églises et autres lieux d'asile... le thatchérisme a mis en place un dispositif redoutable pour venir à bout d'une des législations les plus progressistes d'Europe.

déterminante du programme des Conservateurs lors des élections de 1979 et, deux semaines avant celles-ci, Margaret Thatcher déclara qu'elle maintenait ses prises de position des années précédentes, que « la peur principale des Britanniques était que leur pays soit submergé par des gens porteurs d'une culture différente de la leur ». Le manifeste du Parti promettait que le futur gouvernement conservateur réaliserait « un strict contrôle de l'immigration ».

TAXES ET CONTROLES

En mars 1980, de nouveaux règlements de l'immigration très sévères limitèrent le droit d'entrée des grands-parents, parents et enfants de plus de 18 ans « à charge ». Le droit des femmes britanniques, qui n'étaient pas nées en Grande-Bretagne, ou qui n'avaient pas un parent né dans le pays, d'introduire leurs maris ou fiancés nés à l'étranger fut supprimé. Les fonctionnaires de l'immigration eurent le pouvoir de refuser l'entrée en Grande-Bretagne des maris ou des fiancés de toute femme britannique s'ils soupçonnaient ne pas se connaître précédemment.

Lorsque, en 1985, la Cour européenne des

droits de l'homme décréta que cette loi était discriminatoire à l'égard des femmes, on la modifia pour la rendre aussi applicable aux hommes. En 1986, on restreignit les droits des parlementaires d'intervenir pour assurer l'entrée d'un immigrant ou empêcher son expulsion. On exigea un visa pour les Indiens, Pakistanais, Bengalis, Ghanéens et Nigériens. L'année suivante, le gouvernement promulgua une nouvelle législation qui infligeait de lourdes amendes aux compagnies navales et aériennes qui transporteraient vers l'Angleterre des passagers n'étant pas en possession des documents requis.

Depuis 1988, les personnes installées en Grande-Bretagne depuis 1973 et qui veulent faire venir auprès d'elles leurs épouses et leurs enfants doivent apporter la preuve que ceux-ci peuvent demeurer dans le pays sans avoir recours à l'aide des fonds publics. Les personnes voulant entrer en Grande-Bretagne devront démontrer leurs droits à entrer dans le pays avant de commencer leur voyage. Des taxes seront demandées pour les autorisations de séjour et pour tout service des institutions de l'immigration. Beaucoup de demandes pour séjourner en Grande-Bretagne, même pour de courtes vacances, des voyages d'affaires, en particulier pour des personnes en provenance des pays du tiers monde, sont retardées sous des prétextes absurdes, leur rendant ainsi impossible une visite à un parent malade ou mourant.

La technique des « empreintes génétiques » s'est révélée aussi un moyen pratique pour établir la parenté entre deux personnes. Beaucoup de familles désirant être réunies ont été forcées de subir un test d'empreintes génétiques. Dans beaucoup de cas, les retards pour procéder à ces tests ont empêché les regroupements familiaux. Les obstacles à l'accueil des réfugiés ont été aussi renforcés. En mai 1985, le gouvernement imposa de sévères restrictions à l'entrée des réfugiés Tamouls en Grande-Bretagne en introduisant l'obligation de visa à tout Sri Lankais. Le Secrétaire d'Etat déclara au Parlement qu'il n'y avait aucune raison de penser que les Tamouls refoulés vers le Sri Lanka seraient victimes de persécutions.

Récemment, une campagne baptisée « Réfugiés Charter » attira l'attention sur l'état dé-

Marc Atrali

Les lois Thatcher : une insulte à ceux qui ont construit le pays.

sespéré des droits des réfugiés en Grande-Bretagne. Elle appelait au respect de la Résolution 14 de 1967 du Conseil de l'Europe. Elle demandait des modifications aux procédures d'entrée en Grande-Bretagne : les demandes d'asile doivent être examinées équitablement dans des délais raisonnables; les réfugiés doivent pouvoir avoir un représentant légal et une assistance médicale. Ils doivent pouvoir faire appel devant un organisme impartial. La récente expulsion de Viraj Mendes vers le Sri Lanka a été interprétée par beaucoup comme le début d'une intensification des mesures répressives contre les réfugiés. Mendes avait été recueilli dans une église et 150 policiers avaient violé ce sanctuaire pour se saisir de lui. L'opinion publique, les églises en particulier, avaient été scandalisées

mais impuissantes. Les membres des deux dernières catégories doivent solliciter la citoyenneté britannique. Par cette loi, Margaret Thatcher cédait devant la xénophobie britannique. En 1977, la loi de Nationalité répond au racisme britannique et elle est dans la continuité des mesures précédemment édictées par les deux forces politiques principales du pays pour contrôler l'immigration. Mais les conservateurs sont allés le plus loin. La loi de nationalité institutionnalise les discriminations à l'égard de l'immigration et légitime le racisme. Dans ce climat, on a assisté à un accroissement des contrôles internes par le contrôle des passeports des bénéficiaires des services sociaux. Plus récemment, les fonctionnaires de l'immigration et la police ont investi des collèges techniques et ar-

rêté nombre de ressortissants d'Afrique occidentale soupçonnés d'avoir utilisé leur qualité d'« étudiant » pour obtenir l'entrée en Grande-Bretagne. Ces enquêtes bénéficiaient de l'assistance de l'ordinateur HOLMES du ministère de l'Intérieur (Home Office Large Major Enquiry System) qui est capable de réaliser des opérations massives de renseignements en coopération avec l'ordinateur des services de l'immigration. ■

Cathie Lloyd

Chercheur principal à la
« Commission For Racial Equality »
Membre de

« Campaign Against Racism and Fascism » (CARF)

Traduit par Robert Pac

(1) En Grande-Bretagne, la population des immigrés est, de manière usuelle, désignée sous le nom de « Blacks ».

GROS PLANS

La loi de nationalité britannique de 1981 a aboli un droit existant depuis des siècles qui accordait la citoyenneté britannique à tout individu né sur le sol de la Grande-Bretagne. Cette loi conteste aussi le droit d'être ressortissant britannique aux citoyens installés dans le pays depuis 1973. Un enfant né en Grande-Bretagne depuis l'entrée en vigueur de cette loi, le 1^{er} janvier 1983, ne pourra devenir un citoyen britannique que si son père et sa mère le sont eux-mêmes. Cela s'appelle la « clause patriarcale ». Les citoyens du Commonwealth installés dans le Royaume-Uni avaient automatiquement le droit de faire enregistrer leur citoyenneté jusqu'au 31 décembre 1987. En fait, ce fut la pagaille. A la dernière minute, les gens ont douté de leurs droits. On ne connaissait pas les formalités à accomplir. Plus de 120 sacs postaux contenant les déclarations de nationalité furent perdus dans les dédales de la bureaucratie du ministère de l'Intérieur. (Observer 27-3-88)

Cette loi a institué trois catégories de citoyens britanniques et seuls ceux appartenant à la première jouissent de droits effectifs. Il y a les citoyens britanniques, les citoyens des territoires dépendants et les citoyens britanniques d'outre-mer.



« Gardons l'Angleterre blanche. »

Marc Atrali

Le Benelux, en particulier le Luxembourg et la Belgique, accueillent les plus fortes migrations d'Europe. Portrait.

En Belgique, 1974, c'est la fermeture des frontières à toute nouvelle immigration économique et le règne sans partage de l'administration de la « police des étrangers » qui légifèrera par voie de circulaires confidentielles. En 1980, une loi établira enfin une certaine sécurité juridique et consacra le droit à un regroupement familial limité, encore réduit en 1984 en raison d'abus jamais prouvés.

Parallèlement à un renforcement de l'arsenal juridique, on assiste, faute d'avoir assuré le bien-être des derniers arrivants, Marocains et Turcs essentiellement, à une montée de la xénophobie.

Aujourd'hui, la cohabitation avec les couches de Belges défavorisés, incapables de quitter ces quartiers « où l'on n'est plus chez soi » suscite un mécontentement croissant.

Le gouvernement de l'époque n'a pas su saisir la chance qui s'offrait à lui de fixer les conditions les plus favorables pour l'insertion des immigrés dans notre pays.

En lieu et place, l'on se mit à discuter la notion de seuil de tolérance et à autoriser les communes du Royaume à forte proportion d'immigrés (entendez pauvres) à refuser l'inscription de certaines catégories d'étrangers dans les registres communaux. Et il ne s'agit pas ici de refuser l'inscription d'irréguliers, mais d'étrangers séjournant régulièrement sur le territoire ou ayant un droit automatique de résidence. Cette disposition sera complétée en 1985 par la mesure de prime à la réinsertion, tendant à favoriser le retour des étrangers chômeurs dans le pays d'origine.

Ce gadget a fait long feu depuis. Plus grave est la disposition administrative, toujours en vigueur, permettant au ministre de la Justice d'expulser ou de renvoyer du territoire tout étranger condamné à une peine d'emprisonnement d'une certaine durée. Lorsque l'on connaît la situation tragique que traverse la jeunesse maghrébine et turque face à son avenir professionnel et les situations de délinquance qui peuvent en découler, on peut imaginer l'hécatombe que provoque cette disposition au sein de cette jeune population.

Le maintien de cette réglementation est par ailleurs symptomatique de la manière dont la Belgique a toujours perçu le phénomène migratoire. En contradiction avec la politique démographique d'implantation définitive, les



Joss Dray/ARIA

INTRUS OU TOLERES

immigrés ont toujours été décrits comme des intrus simplement tolérés.

Contraints de s'installer massivement dans les quartiers les plus délabrés des villes, ils ont rarement droit aux logements sociaux, ils côtoient les personnes âgées ou les catégories défavorisées de Belges qui n'ont pu quitter ces quartiers faute de moyens. Des quasi-ghettos sont constitués : écoles à très forte majorité de population immigrée, commerces, cafés, lieux de rencontres installés par les communautés marocaine et turque. Quartiers sympathiques pour certains, pour d'autres ce sont des zones d'insécurité, de saleté, de fanatisme religieux. La vérité, comme toujours, se situe dans un juste milieu. Le pittoresque ne doit pas masquer le désarroi qui s'est emparé de ces populations, engendré par un avenir incertain voire bouché.

Sur le marché de l'emploi, les seules perspectives sont les petits jobs mal payés, le nettoyage, le chômage.

Longtemps, les propositions sont exclusivement venues du mouvement associatif privé

qui a mis sur pied des maisons de jeunes, des écoles de devoirs, d'alphabétisation, installé des cours de rattrapage au sein des écoles avec des professeurs auxiliaires d'origine étrangère... Sur un autre plan, les associations se sont également regroupées pour réclamer les droits politiques pour les étrangers au niveau local. Sans succès pour l'instant.

Par contre, sur le plan de la prise de conscience des problèmes épineux de l'insertion des jeunes et de la lutte contre le fanatisme religieux, il semble que les pouvoirs publics ont enfin ouvert les yeux. Après les expériences infructueuses des conseils consultatifs communaux, sans aucun pouvoir et les conseils consultatifs pour les populations d'origine étrangère insuffisants, avec la nomination d'un Commissaire Royal à l'Immigration et de son adjoint, chargés de proposer des solutions et d'en coordonner la réalisation, nous sommes sur le bon chemin.

Mais il aura fallu l'élection récente de 10 conseillers communaux du Vlaamse Blok

(extrême droite) à Anvers pour que l'attitude générale change.

A Saint-Josse-ten-Noode, un bourgmestre ouvert aux associations et à tous ses administrés, une police humaine, une politique de rénovation urbaine raisonnée ont déjà suffi à améliorer le climat.

LUXEMBOURG

La grande majorité des effectifs étrangers du pays sont constitués de ressortissants communautaires : Italiens et Portugais. Pays d'immigration ancienne et au taux de chômage peu élevé, encore à l'heure actuelle, le lieu de travail constitue un facteur d'intégration de premier ordre.

Les Italiens notamment, naturalisés, ont des postes-clés dans tous les secteurs économiques : bâtiment pour les hommes, ménage et hôtellerie pour les femmes.

Par ailleurs, tout n'est pas encore résolu tant s'en faut, preuve que l'origine de l'immigration n'est pas prévalente pour une intégration plus ou moins réussie.

Les tracasseries et la xénophobie restent présentes. Les discriminations sont flagrantes. Au niveau de l'habitat notamment.

A l'école, une minorité d'étrangers vont au lycée : 10,8 %. Il en résulte que les jeunes étrangers se retrouvent sous-qualifiés sur le marché de l'emploi, perpétuant ainsi la physionomie traditionnelle de la vaste réserve de main d'œuvre d'origine étrangère non qualifiée et d'une minorité de Luxembourgeois de souche aux postes de commandes. La participation des immigrés aux élections locales n'a pas encore abouti, les autorités encourageant surtout la naturalisation. Si le gouvernement luxembourgeois se rallie à la directive européenne encourageant la participation des ressortissants communautaires aux élections locales, vu l'origine européenne de la plupart des étrangers, l'objectif de participation politique des immigrés sera quasi-effectivement atteint.

PAYS-BAS

Particulière, l'immigration aux Pays-Bas l'est à plus d'un titre : plus hétérogène que chez ses voisins et les ressortissants communautaires sont minoritaires.

Les immigrés en provenance d'Indonésie de souche moluquoise, les ressortissants du Surinam et des Antilles néerlandaises, originaires des anciennes colonies des Pays-Bas, sont néerlandais de droit. Mais il est intéressant de noter que les Surinamois, Antillais et Sud-Moluquois sont plus affectés par le chômage (23 %) que les immigrés méditerranéens (14,7 %).

En très grande majorité, les travailleurs immigrés se sont installés dans les régions traditionnellement industrielles et particulièrement dans les grandes villes.

Frappant est le faible taux (4,4 %) des effectifs étrangers scolarisés ; alors que les Pays-Bas ont le taux le plus élevé de la Communauté Européenne de jeune étrangers de moins de 25 ans.

Depuis 1980, le gouvernement a élaboré le concept des « minorités ethniques », définissant comme telles les communautés originaires des anciennes colonies, mais aussi les immigrés méditerranéens. Les premières catégories, de nationalités néerlandaises, pouvant voter dans le cadre de cette politique des minorités ethniques et de non-discrimination, le gouvernement ne pouvait qu'élargir aux étrangers la faculté d'élire et d'être éligibles aux élections municipales.

Par ailleurs, il s'agissait aussi d'arrêter dans son envol démagogique et xénophobe le Centrum Partij (parti d'extrême droite) qui préconisait le renvoi des étrangers.

Le 19 mars 1986 fut la première occasion pour l'ensemble des non-Néerlandais de participer à un scrutin. Hormis l'interdiction du Roi

Hassan II du Maroc incitant ses sujets à ne pas se rendre aux urnes, les élections se passèrent au mieux. Moults enseignements peuvent être tirés de ces premières élections qui mettent à mal un certain nombre de clichés. Ainsi, alors que de petits partis « ethniques » s'étaient présentés, les immigrés ont voté en masse pour les grands partis politiques, et les partis de gauche ne firent pas le plein des voix étrangères.

Tout en servant la légitimité du système politique démocratique, la participation aux élections municipales a servi également l'intégration des immigrés en tant que citoyens égaux aux Pays-Bas. ■

François Sant'Angelo

LUXEMBOURG

Population étrangère : 96.000 (26,3 % de la population)

Législation :

- une carte de séjour communautaire avec inscription dans une commune
- une carte de travail.

Le renouvellement de la carte de séjour peut être refusé pour des raisons d'ordre public, de santé, de chômage.

Naturalisation : la demande peut être introduite après 10 ans de séjour ininterrompu.

Contact : ASTI (Association de Soutien aux travailleurs immigrés) 10, rue Auguste Canal-Luxembourg.

BELGIQUE :

Population étrangère : 897.630 (9 % de la population globale).

Législation : arrêt de l'immigration économique en 1974, pour les non-communautaires.

Restent autorisés :

- le regroupement de la famille nucléaire ;
- réfugiés : visa (7.456 sont arrivés en 1986).

Naturalisation : après cinq ans de séjour ininterrompu, reste difficile.

Contact : MRAX, rue de la poste, 37, 1210 Bruxelles, Belgique.

PAYS-BAS

Population étrangère : 552.533 (3,9 % de la population globale)

Législation : contrôle de l'immigration économique depuis 1974, sauf pour les regroupements familiaux. Risque d'éloignement du territoire si l'étranger demeure trop longtemps au chômage ou est démuné de ressources ; Règlementation restrictive pour les réfugiés.

Naturalisation : après 5 ans de résidence

Contact : NCB (Nationale centrum voor Buitenlanders) BP 639 Oudensord 182, 3500 AP Utrecht.

Quand les Siciliens sont désignés comme « marocchini », on peut craindre le pire pour les véritables Africains.

ITALIE

COMME AILLEURS

O n a longtemps pensé que l'Italie ignorait le racisme alors que c'est son racisme qui s'ignorait. L'Italie découvre depuis quelque temps que les étrangers la dérangent. Il eût été surprenant que ce pays si peu tendre pour ses propres habitants du Sud (voir encadré) soit d'une grande ouverture pour des étrangers. Si les Napolitains et autres originaires du Sud semblent faire office d'Arabes de service au nord de l'Italie, on peut craindre le pire pour les véritables Arabes et Africains. Mais sur quoi se fonde ce racisme ? Si tant est qu'on puisse trouver au racisme des explications, celle économique — en Italie — n'a pas lieu. Pas de concurrence en ce domaine puisque le travail des immigrés est celui que les jeunes Italiens ne veulent pas faire. Est-ce pour cela qu'il n'y a pu avoir de projet politique consistant sur ce point ? L'extrême droite n'en fait pas, comme en France, son cheval de bataille. Alors ?... indéniablement, la haine de l'autre naît parce qu'il est autre, étranger. A cet égard, les Tziganes subissent le racisme sans doute le plus exacerbé. Mahmoud Mansouri, rédacteur du journal antiraciste « *Collegamento* », raconte qu'au cours de débats réunissant des antiracistes, la question des Tziganes était brûlante. Non, ce n'était pas pareil, « ils » n'étaient pas pareils, ils n'envoyaient pas leurs enfants à l'école, ils volaient, etc. Comme si les défendre au même titre que tout étranger devenait impossible. Les habitants d'un quartier de Rome sont allés jusqu'à se rebeller contre un camp tzigane. La population locale s'est solidarisée contre ces intrus ainsi que certains partis politiques locaux. Seule la section communiste a vivement réagi contre ce barbarisme.

L'EFFET BOOMERANG

Les gens du Sud aussi subissent un racisme violent. Mais sous l'effet d'une identification avec l'agresseur, ils le retournent contre les Africains ou gens de couleur. Alors que les communautés im-

migrées sont peu nombreuses (comparativement à d'autres pays d'Europe), le fantôme, lui, est imposant. A Palerme, un hôtelier, se faisant volontiers l'écho de la pensée de beaucoup, prétendait que les immigrés sont plus nombreux que les habitants régionaux eux-mêmes. Alors que pour le ministère du Travail, une évaluation des présences immigrées sur le territoire italien a été faite, s'élevant à 1 200 000 personnes, un sondage réalisé à la sortie des lycées il y a quelques mois révélait que bon nombre de jeunes imaginaient le chiffre de... 3 millions ! Les formes que prend le racisme en Italie ne diffèrent guère d'ailleurs. Concernant également les Sénégalais et gens de couleur (Somalie, Philippines), elles vont des conditions de travail déplorables, de l'appartement déjà loué dès que l'interlocuteur se révèle trop basané jusqu'aux violences physiques peu relatées par peur

LA LOI PARALYSEE

Pas (encore) de statistiques établies, seulement des évaluations et peu éloquentes : entre 700 000 et 2 millions environ d'immigrés. Dont seulement 400 000 réguliers. Pourtant depuis janvier 1987, la loi 943 pouvait permettre une réelle modification de ces données. Cette loi, en théorie, pouvait sembler comme une des plus avancées d'Europe sur le sujet. Un premier volet préconise, en effet, les mêmes droits au travailleur étranger qu'au travailleur italien. Dans un second volet, tout clandestin établi en Italie pendant 1986 — donc deux ans avant l'établissement de la loi — peut régulariser sa situation par simple présentation dans les administrations pour l'obtention d'un permis de séjour de 2 ans — et ce même sans travailler. Mais cette loi eut peu de répercussion, parce que peu divulguée. (Et puis comment se déclarer clandestin quand on y risque son travail ?) En effet, certains qui ont tenté la démarche se sont vu congédier dès le lendemain par des patrons intéressés à embaucher des illégaux que la précarité ne rend guère revendicatifs et qui, une fois régularisés, devenaient encombrants. Le bilan est donc dérisoire.

de dévoiler sa clandestinité. Si les meurtres d'étrangers sont infiniment moins nombreux qu'en France — par exemple... — la sauvagerie n'en est pas moins impressionnante. A Rome, un Maghrébin brûlé vif... A Palerme, un jeune Somalien battu à mort. Et quand l'assassinat ne signe pas l'agressivité, la violence n'en fait pas moins son office. A Pise, face à une maison estudiantine, des cris provenant d'un commissariat qui venait de cueillir des Noirs dans la rue ont été entendus et ont permis aux jeunes étudiants de réagir. Il n'est pas rare que la police joue de la matraque contre la couleur. A Florence, en pleine rue, au milieu d'une foule, un vigile poursuivant une femme tzigane s'irritait de tourner en rond sans l'attraper. Quand il l'a finalement empoignée par les cheveux avec une rage difficile à masquer, l'acquiescement était quasi général. Des réactions racistes à la présence d'étrangers dans le bus, par exemple, se multiplient (ces étrangers qui viennent nous voler nos places d'autobus !)...

MONTRER PATTE BLANCHE

Un quotidien a imaginé récemment de suivre anonymement un Sénégalais doté, par le journal, de suffisamment d'argent pour s'attabler où bon lui semblait. Ce n'est qu'à la fin de la journée qu'une restauratrice a accepté de le servir. Auparavant, refus sur refus. Méfiance immédiate dès son entrée parce qu'il était « à coup sûr » un ambulancier. Même s'il montrait l'argent qu'il détenait, suspicion n'était-il pas volé ?... Racisme quotidien parfois entretenu par les médias comme ce journal florentin « *la Nazione* » véhiculant parfois volontiers les stéréotypes les plus consternants. C'est ainsi que l'Italie, plus particulièrement cette année, s'agite... Racistes « comme tout le monde », « comme les autres » — ces autres qui font peur, en fait, de peut-être nous ressembler. ■

Souâd Belhaddad

Milan. Arrivée d'un immigré du Sud.
photo : Uliano Lucas.



Y a-t-il 200 000 ou 500 000 Gitans en Espagne ? Personne ne sait. Les Gitans espagnols sont de ceux, que de tous temps, l'on n'a pas voulu voir.

Leur effacement a pris deux formes : l'intégration au prix de l'acculturation presque complète ou la marginalisation totale. Seuls les plus pauvres d'entre eux (et les artistes) s'affirment Gitans. Les autres ont souvent payé leur promotion sociale de leur intégration aux Payos (les non-Gitans). L'histoire est ancienne. Arrivés au XV^e siècle, les Gitans se sont toujours heurtés à la volonté de la part des Espagnols de les voir disparaître : se fondre ou mourir. A la fin du XVIII^e siècle, un ordre général d'arrestation est lancé contre eux. Coutumes, langue, réunions, métiers sont interdits sous peine de galère. Les hommes sont envoyés au travail forcé, les femmes et les enfants sont placés dans des hospices ou des manufactures. Les communautés, andalouses surtout, sont brisées pour longtemps.

Dans les vingt dernières années, le développement économique espagnol a pu leur faire croire qu'une place pouvait leur être faite. Leurs métiers traditionnels disparaissaient à la campagne. Il y avait du travail en ville : le nomadisme a alors pratiquement disparu et les Gitans sont venus s'entasser au bord des villes. On les tolérait, l'intégration semblait plus facile.

La crise les a renfoncés. Le travail est devenu plus dur à trouver : le patron choisit toujours le Payo contre le Gitan. Les logements sont trop chers. Ils se sont entassés dans des ghettos-bidonvilles, avec les plus misérables des Payos, sans sanitaires ni commodités, dans le surpeuplement et la misère.

La cohabitation, sur fond de crise et de chômage, a mal tourné. Ils se sont aperçu qu'ils avaient lâché un mode de vie pour un mirage. Teresa San Roman parle d'anomie : « La culture gitane se désintègre... je n'ai jamais vu — je dis bien jamais — une telle extension de la prostitution chez les jeunes filles... une telle délinquance envers les voisins non gitans ou mêmes envers la famille ou les proches, le manquement aux obligations d'entraides... », affirme-t-elle.

Pour Teresa San Roman, la situation des Gitans en Espagne aujourd'hui n'est ni celle d'une marginalité ressortissant de leur cultu-

ESPAGNE



Marc Attali

GITANS L'ASPHYXIE

re ni celle d'une assimilation par abandon de culture, elle est celle d'une assimilation à un lumpen prolétariat, sans bénéfices sociaux ni références culturelles. Les Gitans ont tout perdu. Le racisme antigitan a donc des bases so-

lides d'exclusion sociale et économique. Le Gitan est le pauvre, le sans-travail, l'homme des bidonvilles et de la marginalité. Contre lui, le racisme prend parfois des formes violentes. A Martos (Andalousie), une ville de

22 000 habitants, deux cents personnes ont, en septembre 1986, mis le feu au Cerro Bajo, le quartier gitan. Trente-huit logements ont flambé et 150 personnes ont dû fuir la ville. Réfugiées à Monte Lope Alvarez, elles ont été chassées à nouveau.

Un simple fait divers ? Les deux villageois inculpés ont été libérés après qu'une « Coordination civique » eut versé 10 000 F de caution. La même organisation a réuni 500 000 F de plus pour faire face aux procès intentés par la communauté gitane !

A Madrid, le directeur de la police a émis une note demandant à ses hommes un « contrôle vigilant des groupes ethniques suspects de se livrer au trafic des stupéfiants ». Pas les quartiers chauds, pas les bandes constituées : les groupes ethniques. Traduction : les Gitans. En janvier 1984, à Torredorjimenó, 1 000 personnes regardaient un feu de joie : la maison d'une famille gitane à laquelle ils venaient de mettre le feu. Seule l'intervention des pompiers a évité le drame : huit personnes se trouvaient à l'intérieur... des Gitans.

1) Chant de la mine
J'ai le corps fatigué
ma volonté brisée
trente ans de mine
et voilà comment j'en sors :
j'ai faim.

En janvier 1985, à Vilcavaro (près de Madrid), comme aux plus beaux jours de l'intégration raciale aux Etats-Unis, il a fallu la police pour faire entrer les enfants à l'école. Deux cents personnes s'y opposaient. Les enfants étaient Gitans. « Ça n'est pas du racisme, mais ça n'a que des inconvénients »... Air connu, le même qu'à Saragosse pour s'opposer à la construction de maisonnettes pour des familles gitanes.

Une journaliste, Merrija Torrès, est partie chez les Gitans de Madrid, à la Celsa. Son constat : tracasseries policières, vexations dans les bars, racisme au faciès.

Les Gitans, c'est connu, sont tous sales, voleurs, fainéants, trafiquants de drogue, même la TVE catalane s'y est mise en février dernier, montrant longuement des bandits et soulignant lourdement qu'ils étaient... Gitans. L'image d'un non-racisme espagnol en prend un coup : les Espagnols ont leurs étrangers-cibles, mêmes s'ils sont là depuis cinq siècles. L'Espagne reconnaît ses Gitans danseurs, chanteurs ou toreros. Ils sont tout bénéfice pour le pays, mais la communauté gitane crée de misère.

L'EUROPE DES AUTRES



Dominique Ductos/ARLA

Tout comme en France, Noah ou Marius Trésor sont français, et Mohamed est un métèque ; ou Carl Lewis américain et John X..., un sale nègre. Le racisme banal.

Les choses bougent tout de même. Juan de Dios Ramirez Hérédia, Gitan et défenseur de son peuple, est député d'Almería aux Cortès. Il faut évoluer, dit-il, sans couper les racines et parlant de l'intégration, il cite volontiers la fable du singe qui voulant sauver le poisson rouge de l'inondation, le prit avec lui jusqu'au sommet de l'arbre.

2) Chant de la rivière
Quatre maisons sont ouvertes
aux démunis
l'hôpital et la prison
l'église et le cimetière

Les Gitans sont de 200 000 à 500 000, pour 38,5 millions d'Espagnols. 70 % seraient analphabètes. 70 % sont des chômeurs. Ceux qui travaillent ont souvent moins de 600 F par mois.

Espérance de vie : 50 ans (moyenne nationale : 75 ans), 70 % ont moins de 25 ans.

■ **ASSOCIATIONS**
Asociación española de integración gitana, Lavapiés 31, 28 012 Madrid.
Acción nacional gitana : General Moscardo 3-2° 28 020 Madrid.
Asociación nacional presencia gitana Valderodrigo 76 y 78, 28 039 Madrid.

Presse : Dialogo Gitano, bulletin du Secrétariat national Gitan.

Nevipens Romani (Noticias Gitanas) de la Union Romani et aussi Pomezia, Pucano Caló (Pueblo Gitano)...

■ **A LIRE**
« Les Gitans d'Espagne », de Bernard Leblon (PUF) et également l'excellente revue « Etudes tsiganes », 2, rue d'Autpoul, 75019 Paris.

■ **LOIS**
La Constitution espagnole interdit tout texte de loi discriminatoire. Les Gitans nés en Espagne sont légalement Espagnols. Les Gitans étrangers se voient appliquer les textes relatifs aux étrangers.

Il n'y a pas de lois sur le nomadisme et le stationnement, mais il existe une loi sur le « danger social » qui s'applique à tous les nationaux. La Guardia civil a cependant des articles de règlements qui prévoient que les Gitans doivent avoir tous leurs papiers sur eux. Or, tous n'ont pas un état civil. Ici comme ailleurs, la loi est une chose et la réalité une autre : les tracasseries policières contre les Gitans sont monnaie courante.

Il existe aussi un Secrétariat National gitan, avec un bulletin (Dialogo Gitano) qui voisine avec une presse communautaire (Nevipens Romani). Autre signe des temps, le roi Juan Carlos a couvert de son autorité le Congrès international des Gitans à Lérida, en 1987. Et après ? Les Gitans peuvent-ils encore attendre ? Ils se groupent en tout cas au sein d'associations actives (une centaine), mènent des actions de scolarisation et d'alphabetisation, etc. Ils veulent en finir avec l'exclusion et l'image d'Épinal.

3) Chant de la prison
J'ai perdu la liberté
joyau le plus cher
rien d'autre ne peux perdre
même si je perdais la vie.

Chez les Payos, ça bouge aussi, un peu. Une enquête récente sur des travaux d'enfants, à Alicante, a montré que les écoliers, s'ils restent accrochés aux clichés racistes, affirment l'égalité des enfants gitans. Ces gosses demandent des chances égales pour tous, refusent les séparations raciales et reconnaissent que les Gitans subissent un racisme. Certains ont raconté comment leurs parents leur menaçaient en cas de bêtise : « Que viene el Gitano ! » (version locale du « le loup-garou va venir te prendre »).

Eux, encore des enfants, disent dans cette enquête que la cohabitation est nécessaire. Leur est nécessaire.

Alors, peut-être un jour le flamenco sera-t-il moins triste et rebelle.

René FRANÇOIS

Le Portugal que nous connaissons d'ici, c'est celui des exilés qui viennent travailler en

NÔ DJUNTA MÔN

France. Terre d'immigration pour des pauvres encore plus pauvres, le racisme y reste contenu mais réel.

En 1975, un an après la Révolution des œillets, le Portugal accorde l'indépendance à ses colonies africaines : Angola, Mozambique, Guinée-Bissau et îles du Cap-Vert. Lui-même pays d'émigration, il doit alors faire face au retour de 800 000 ressortissants. L'Etat prévoit donc un plan d'urgence pour faciliter l'intégration des *retornados*. Il établit un programme d'emplois et de logements réservés, qui privilégie souvent les fonctionnaires, parmi lesquels des noirs. Les autres, dont de nombreux « petits blancs » connaissent des difficultés pour retrouver une place au Portugal et émigreront parfois de nouveau.

Ces « pieds noirs » portugais ont tendance à nourrir une certaine rancœur qui s'exprime par un racisme « à la coloniale ». La crise économique, les moindres possibilités d'émigration en Europe aggravent leur situation. La Constitution portugaise interdit toute activité fasciste ou raciste. L'absence de racisme institutionnel n'exclut cependant pas le racisme ordinaire, quotidien. La communauté cap-verdienne (50 000 personnes), privilégiée pendant la colonisation et qui fournissait l'élite noire est en première ligne. L'ex-métropole coloniale a attiré dès les années 80 les ruraux cap-verdiens ruinés et chassés par la sécheresse. Ce passage du monde rural africain aux centres urbains portugais est pour les Cap-Verdiens un véritable déracinement. Les immigrés accomplissent les travaux les plus durs et connaissent un chômage important.

Le racisme commence ici. Malgré des accords entre les deux pays reconnaissant l'égalité de traitement entre leurs ressortissants, les salaires des ouvriers Cap-Verdiens restent bien souvent inférieurs à ceux de leurs homologues portugais. Cette immigration, à caractère familial, s'entasse dans des bidonvilles ou les vieux quartiers des villes, notamment à Lisbonne. Dans de nombreux endroits, les

égouts, l'électricité, l'eau courante font défaut. Il se crée ainsi des ghettos. Dans le quartier de Alto da Cova da Moura, dans la banlieue de Lisbonne, la population cap-verdienne a refusé le projet de construction d'une nouvelle école. Elle craint un isolement accru de ses enfants, aggravant leur échec scolaire. Car les résidents blancs du quartier risquent de maintenir leurs enfants dans l'ancienne école. Le quartier pourrait alors vivre un apartheid silencieux, involontaire, aux conséquences durables.

Contre le ghetto, une association comme le Moulin de la jeunesse se bat sur les problèmes de scolarité. Les conditions de vie, l'analphabétisme des parents, le bilinguisme exigent un effort soutenu : aide aux devoirs, cours



12 millions d'habitants. 3,5 millions de Portugais vivent hors du pays. Population immigrée vivant au Portugal : 94 453 (chiffre officiel), dont 30 256 Cap-Verdiens selon les autorités portugaises. Les Cap-Verdiens en compte 43 152. Ils seraient en réalité plus de 50 000. 80 % de la communauté cap-verdienne est âgée de moins de 40 ans. A noter, la présence de 9 000 Brésiliens.

d'alphabétisation, mise en place d'une bibliothèque. Mais l'aide municipale reste faible, l'effort repose sur la communauté cap-verdienne elle-même.

Les immigrants cap-verdiens, en butte à des conditions de vie difficiles portent aussi le poids d'une mauvaise réputation. La presse a longtemps mis l'accent sur la communauté, lui imputant des actes de violence et une délinquance quasi-institutionnelle. Elle a ainsi largement contribué à donner une image négative des Cap-Verdiens à l'opinion publique. L'exclusion sociale entraîne alors la marginalisation (délinquance, etc.), un cercle vicieux. Mais cette exclusion ne prend pas racine dans la couleur de la peau, les Mozambiquains et les Angolais ne rencontrent pas ces difficultés. Il ne faut pas rechercher non plus les raisons de ce racisme latent dans une concurrence face au travail. Le peuple portugais, lorsque la situation s'avère délicate, choisit lui-même d'émigrer. La situation de ghetto faite aux Cap-Verdiens, le repliement sur eux-mêmes qui leur est imposé nourrit un sentiment d'étrangeté, d'extériorité qui glisse parfois vers la xénophobie et le racisme. Cela provoque parfois des confrontations violentes entre Portugais et Cap-Verdiens.

Si le racisme n'est pas encore fortement développé, les conditions et les bases de son développement existent. Des réponses rapides et urgentes doivent être données.

Le quotidien *O Diario* rapportait récemment que l'Association des Cap-Verdiens au Portugal venait de boucler un programme à Alta da Damaia, près de Lisbonne. Avec le projet *Nô djunta môn* (donnons-nous la main), c'est un centre culturel qui a vu le jour. Lancé par une initiative de jeunes, *Os futuristas*, construit sur un terrain offert par la municipalité, ce centre se veut un appel à la solidarité Cap-Verdiens-Portugais, car « l'intégration est une tâche à deux ». Le directeur du centre — où en plus de la partie culturelle se sont ouvertes des consultations du Planning familial et de santé — affirme qu'un lieu comme celui-là doit devenir « un espace de rencontre pour les deux cultures, car cela n'a pas de sens, sinon, d'essayer d'éliminer les ghettos pour nous enfermer nous-mêmes dans un autre ghetto ».

Philippe Moreau

Le débat engagé depuis plusieurs années sur la présence de la communauté immigrée et son avenir a débouché sur une question de fond : la citoyenneté. L'occasion, à condition de courage politique, d'une avancée importante.

Pour reconstruire le pays après la Seconde Guerre mondiale, pour répondre à la demande en main-d'œuvre des « 30 glorieuses » qui virent un développement sans précédent du pays, on fit venir d'un peu partout mais d'abord des ex-colonies des centaines de milliers de migrants. Les grandes entreprises françaises allaient recruter leurs ouvriers sur place : une sommaire visite médicale, un coup de tampon et ces hommes se retrouvaient sur les chantiers, dans les usines et les mines, logés en foyer, ou en bidonvilles. Les travaux les plus durs, les salaires les plus bas, l'isolement de leur famille, la répression et le mépris furent leur ordinaire. Les migrants ont toujours été maintenus dans la sujétion et l'arbitraire par les textes de loi les concernant et, dès 1974, une loi organisa l'arrêt de toute immigration. L'économie française, touchée de plein fouet par la récession n'avait plus besoin de cette main-d'œuvre. Face aux textes de plus en plus restrictifs, à la montée du racisme nourrie par la crise et certains politiciens, les mouvements antiracistes et les associations immigrées ont lutté contre l'exclusion.

Au contraire, l'idée qu'il fallait intégrer cette population jusqu'ici marginalisée, l'insérer dans le tissu national a fait son chemin. La volonté de dignité et d'égalité des enfants de l'immigration a fait naître de grands mouvements autonomes, partis des cités et des quartiers, et qui ont culminé en 84-85 dans les marches pour l'égalité. Ils s'y sont fait reconnaître et ont su établir la jonction avec les jeunes Français de souche.

La question du devenir de l'immigration — et donc celle de notre société — est devenue, comme nulle par ailleurs en Europe, un enjeu du débat politique et d'idées. C'est une originalité française que l'insertion, la naturalisation, l'identité nationale — questions de fond s'il en est — soient placées sur ce terrain. A l'occasion, le débat politique — au sens premier du terme : la discussion des affaires de la cité — autour de ce sujet pose aussi les



La législation relative aux étrangers est en cours de modification.

CITOYENNETÉ

L'OCCASION

questions du logement, du travail, de l'école, de la justice, de la démocratie... qui concernent tout un chacun, Français de souche ou pas. Les organisations antiracistes, notamment le MRAP, ont posé l'idée d'une nouvelle citoyenneté, dissociée de la nationalité. L'idée de base est la suivante : des communautés étrangères résident en France depuis longtemps. Elles sont marginalisées de fait, soumises à des textes répressifs. Cette situation est intenable pour le pays, dangereuse pour la démocratie, nuisible à l'avenir de tous. Il faut offrir à ces communautés une voie plus large à l'intégration dans la communauté nationale, en respectant les rythmes et les choix de chacun.

Les manœuvres n'ont pas manqué pour masquer le vrai débat. Agitation de l'épouvantail islamique, chantage au chômage, assimilation de l'immigration à la délinquance, débat corseté autour du Code de la nationalité (aujourd'hui enterré)...

Il est vrai aussi que le monde politique n'est pas resté insensible aux pressions de l'extrême-droite, pour des raisons très politiques. La timidité d'une partie de la gauche peut aussi s'expliquer par la peur d'être accusée de laxisme ou de brader l'identité nationale. C'est particulièrement clair aujourd'hui, à l'heure de la révision de la loi Pasqua que les associations antiracistes voulaient, elles, voir abroger purement et simple

ment. L'illusion demeure chez certains que l'on peut se contenter d'en écarter les aspects les plus scandaleux et faire l'économie d'un débat de fond.

Le racisme est partout présent en France, dans la rue, dans les textes, dans les discours de certains, au travail, à l'école. Il est parfois violent et meurtrier mais se heurte constamment à des associations antiracistes ou de solidarité aux migrants capables de mobiliser une part importante de l'opinion contre les abus les plus évidents et de les faire quelquefois sanctionner par les tribunaux au titre de la loi antiraciste de 1972.

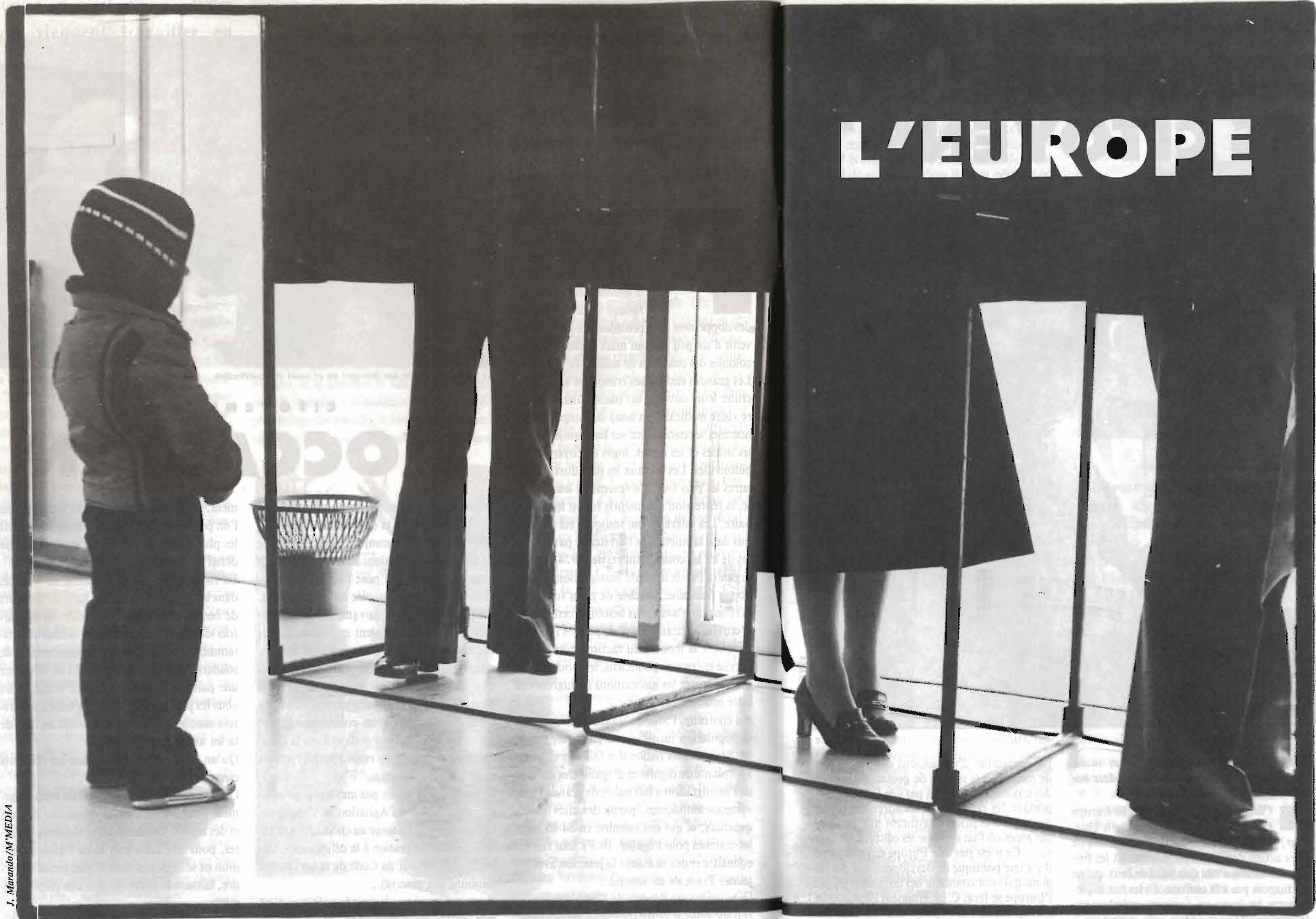
Qu'un débat ait lieu sur la place des résidents étrangers est un atout.

Qu'il se traîne en longueur est un encouragement pour les racistes, la crispation des uns et des autres. Des décisions deviennent urgentes, pour que cette part là de l'avenir commun ne se règle pas dans le plus grand désordre, laissant la porte ouverte aux pires extrémistes.

Sur la citoyenneté, le droit de vote, l'insertion, les riches débats de ces dernières années, l'action opiniâtre des associations, la volonté des migrants et de leurs descendants d'accéder à une dignité ont permis que des possibilités réelles soient ouvertes.

Il ne faudrait pas que l'occasion se perde par manque de courage politique.

Franck Teruel



J. Marando/MEDIA

L'EUROPE

A Bruxelles ou à Strasbourg, eurocrates et hommes politiques font l'Europe, loin de nous. Quelle est l'Europe qui naît à travers les textes ? Quelles idées, quel avenir proposent-ils ceux qui nous représentent ? L'étranger est ici aussi pierre de touche entre des conceptions technocrates ou droitières d'une Europe fermée sur les Douze et celle d'une Europe ouverte et citoyenne. Mais les textes font peu de place aux migrants et les textes restent des textes, sans portée réelle, sauf exception.



DES TEXTES

ET LA COMMUNAUTÉ DES CITOYENS ?



Joss Dray/ARL

▼

Claude Cheysson fut longtemps un haut responsable européen et, durant quatre ans, ministre des Relations extérieures. Sur l'Europe des uns et des autres, il répond aux questions de Différences.

DIFFÉRENCES : Depuis quelques mois, 1993 nous est présenté comme une date butoire, mais vers quoi ?

■ **Claude CHEYSSON :** Quelle Europe voulons-nous ? Pour Margareth Thatcher, il faut que cette Europe soit le lieu de libre action des forces du marché. Et les forces du marché n'ont que faire de ceux qui ne participent pas à la croissance : les faibles, les pauvres, les étrangers, tous ceux qui n'ont pas les moyens de participer à cette croissance... Cela, pour moi, c'est inacceptable. Je préférerais que 93 n'arrive pas plutôt que de voir une Europe complètement dirigée par les forces du marché. Et 93 marquera sinon le terme, tout au moins presque le parfait accomplissement de cette liberté de mouvement. Mais je ne vois pas venir de législation sociale garantissant aux travailleurs des droits dans l'entreprise, donnant aux syndicats une place dans le processus décisionnel. Je ne vois

pas apparaître d'obligations contraignantes de maintenir le niveau de protection sociale des travailleurs. Ce n'est pas une Europe comportant des politiques d'encadrement protégeant les travailleurs, assurant aux paysans des zones où l'on diminue les cultures, un avenir... Ce n'est pas une Europe dans laquelle il y a une politique de développement des régions qui vont connaître des difficultés quand l'Europe se fera. C'est vraiment l'Europe du management, l'Europe du capital, mais pas celle des citoyens.

D. : Quels citoyens ? Il y a en Europe des nationaux qui, chacun dans leur pays, ont des droits politiques et il y a 14 millions d'immigrés exclus, eux, de tous droits. Comment parvenir à ce que cette importante minorité acquiert des droits ?

■ **C.C. :** L'Europe de 93 sera fermée, il faut bien le dire, à toute nouvelle arrivée de travailleurs étrangers. Ceci parce qu'on adoptera des règlements communs pour l'émi-

gration. Il n'y aura plus de frontières intérieures, il faudra donc bien avoir des règles communes sur tout le pourtour de la Communauté. Et, tout naturellement, on prendra les règles les plus sévères des uns et des autres. Pour ce qui est des immigrés présents en Europe, ceux qui sont en situation régulière, parce qu'ils ont travaillé à notre demande et ont rendu de grands services dans la période où nous étions à court de main-d'œuvre, ceux-là, pour moi, il est fondamental que leurs droits soient confirmés et consolidés. Je suis heureux que la France ait conçu pour eux le droit au permis de 10 ans, qui leur donne ensuite la possibilité soit d'accéder à la nationalité française, soit de voir renouveler leur permis de travail.

En ira-t-il de même dans les autres pays européens ? Je n'en sais rien, j'en doute. Mais ceci restera dans le droit national parce que, en ce qui concerne la France, il faut que nous nous en tenions rigoureusement à ce qui a été prévu : un travailleur et sa famille venus en France régulièrement, qui ont travaillé pour nous, ont ce droit à rester autant qu'ils le veulent et, au bout d'un temps, de se faire naturaliser s'ils le souhaitent.

Je crois qu'il ne faut jamais oublier que ce qui fait une des forces de la société française c'est que, depuis des siècles, elle a toujours très largement ouvert sa nationalité et sa citoyenneté à des étrangers. Que serait la France si nous n'avions pas eu des apports successifs, polonais, italiens, espagnols et, maintenant, vietnamiens ou maghrébins ?

Et puis, il y a le problème redoutable des clandestins. C'est bien joli de dire qu'on va essayer d'en limiter le nombre. Mais quand nos frontières seront fermées, s'il se construit, de l'autre côté de la Méditerranée — c'est la plus proche —, une véritable pression démographique, ne croyons pas qu'on empêchera la pénétration dans notre monde. Nous risquons de voir se développer ce phénomène. Les travailleurs clandestins, à Paris ou ailleurs, ressemblent beaucoup à des esclaves. Ils sont la propriété de leurs employeurs, ils ne sont pas déclarés. Ils sont à la merci de l'employeur quant aux salaires, aux conditions de logement et, parfois, à la merci physique. C'est une situation socialement, politiquement, moralement intolérable et qui risque de se développer considérablement. Ne croyons pas que nous serons capables de bâtir autour de l'Europe un cordon étanche à la pénétration de ces clandestins. Le problème des clandestins en rejoint un autre : que va-t-il advenir aux pays qui nous envoyaient tant de travailleurs, demain, alors que nos frontières sont formellement fermées ?

Il n'y a qu'une réponse et il faut que l'Europe le comprenne, c'est que nous avons dans nos priorités politiques et économiques à faciliter la reprise d'une croissance importante dans les régions proches de l'Europe qui ont une forte croissance démographique.



Noël Monnier/ARL

Claude Cheysson.

L'étranger doit avoir un droit de vote là où il contribue à la vie de la société. Là où il paie un impôt, il doit voter, sans distinction de nationalité.

▲

J'ajoute que si nous y parvenions, nous aurions l'avantage de trouver des marchés en forte expansion. Notre « nouvelle frontière » à nous, c'est la Méditerranée, il n'y a pas le moindre doute.

D. : On a l'impression, à travers vos propos, que la France serait un peu en avance du point de vue de la législation sur les étrangers. Or, même en France, la situation est difficile pour les migrants. Marginalisation, exclusion... et le racisme.

■ **C.C. :** Je parlais des causes, nous en arrivons aux effets. Un des effets, c'est effectivement le développement du racisme. Ce qui est insupportable et doit être condamné, moralement et pénalement, de toutes les manières. Mais si on n'attaque pas la cause, je crains malheureusement que ce poison qu'est le racisme continue à se manifester.

Si, demain, il y avait le double, le triple de clandestins en Europe... ? Les entreprises, dans certains pays, en vivent largement. En Italie, en Allemagne ou même en France.

Ceci est redoutable : comment lutter contre le travail clandestin dans des conditions honorables ? Contrôles aux frontières, procédures d'expulsions régularisées, rendues transparentes ? Actuellement, si dix travailleurs turcs sont pris dans une arrièreboutique, eux sont expulsés. L'employeur, au pire, aura une amende pour ne pas les avoir déclarés à la Sécurité sociale.

Ce sont les employeurs qu'il faut pénaliser pour le travail clandestin et, a fortiori, les employeurs qui ont recours à des agences de prostitution du travail qui leur fournissent de la main-d'œuvre d'esclaves. Notre législation française, voire des dispositions européennes, devrait pouvoir couvrir ce problème : pénaliser la faute de l'employeur qui cherche à recruter des travailleurs clandestins.

D. : Que pensez-vous du récent vote du Parlement européen sur le droit de vote des étrangers originaires de la Communauté pour les élections municipales. Etes-vous, vous-même, favorable au droit de vote des étrangers quel que soit leur pays d'origine ?

■ **C.C. :** Quand j'étais ministre des Relations extérieures, ma première déclaration "choquante", que certains m'ont reprochée et que je ne regrette pas, a été faite à Alger et portait précisément sur le droit de vote des étrangers. Le critère que j'avais proposé était que l'étranger ait un droit de vote là où il contribue à la vie de la société. Là où il paie un impôt, il doit voter, sans distinction de nationalité.

Je considère que la décision du Parlement européen est un progrès. Ça ne traite pas le problème des citoyens d'autres nationalités et, en particulier, de tous ceux qui sont chez nous, régulièrement, dont nous avons eu besoin à un moment car leur travail nous était précieux. Mais cela montre la volonté d'aller au-delà de l'idée que le droit de vote est nécessairement lié à la nationalité.

D. : Certains pays en Europe ont un passé riche et tumultueux avec nombre de pays du tiers monde, l'Espagne, la France et la Grande-Bretagne en particulier. Est-ce une chance à saisir ou continuera-t-on dans le sens de relations purement commerciales ou d'exploitation ? Comment aller plus loin ou autrement ?

■ **C.C. :** C'est une illusion de croire qu'on pourra en rester à des relations commerciales. Entre pays de la Méditerranée, nous avons passé notre temps à nous conquérir, nous insulter, nous coloniser, nous racommoder... Nous avons couru les uns après les autres à travers les siècles : les Grecs, les croisés, les Turcs à Vienne, les Arabes à Poitiers. C'est une réalité géo-politique et nous la retrouverons demain. Il faut que nous la retrouvions, c'est une chance pour la paix. Que demain les Palestiniens se voient reconnaître leurs pleins droits — qui sont les mêmes droits que ceux des Israéliens ni plus ni moins —, alors il y aura un rè-

glements, il sera très intéressant qu'ils travaillent ensemble et cela sera considérablement facilité si l'Europe accorde à cet ensemble (Israël, Palestine et quelques voisins) une relation particulière avec le premier marché du monde : la Communauté.

De même, si demain le Maghreb se constitue, il faudra qu'il y ait cette intégration à travers la Méditerranée pour régler les problèmes techniques mais aussi tous les problèmes humains qui se posent. Et, là, les pays méditerranéens de la Communauté ont une responsabilité très particulière.

D. : Dans le cadre des rapports de l'Europe et du tiers monde, on a parfois parlé de « nouvel ordre économique mondial » ? Est-il possible de mettre en place des relations économiques basées non plus sur le profit direct mais sur l'intérêt mutuel qu'est le développement ?

C.C. : Ce qui est redoutable, c'est que ce nouvel ordre économique s'est fait, il existe. La crise est terminée, mais le nouvel ordre économique, c'est un ordre qui n'intéresse que ceux qui ont de l'argent. On dira qu'ils ont besoin de matières premières, or la plupart sont en excédent dans le monde. Alors, pourquoi s'occuper des producteurs ? On dira que nous avons besoin de leur main-d'œuvre. Nous n'avons plus besoin de main-d'œuvre non qualifiée et de manière croissante. Les Portugais auront, en 1994, la liberté d'établissement et nous assureront la main-d'œuvre non qualifiée dont nous avons besoin.

On dira qu'on a besoin de leur marché, c'est ignorer que nous avons été capables, entre pays industrialisés, de développer un marché réduit en nombre mais d'une activité telle qu'il suffit à nous assurer la croissance.

Le nouvel ordre économique s'est donc fait en marginalisant, en excluant toute une partie du monde : les pays producteurs de matières premières, les pays très endettés, les pays les plus pauvres.

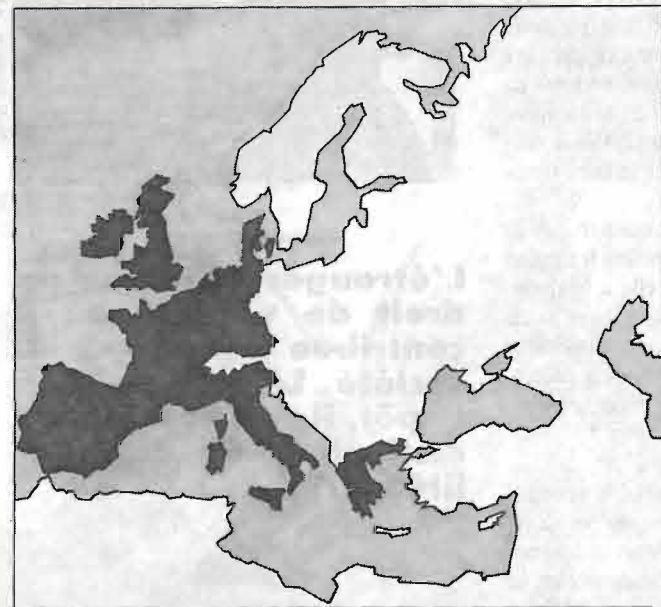
Il a marginalisé également dans nos propres sociétés les parties les plus pauvres, les plus sous-développées, les plus handicapées.

Voilà ce que l'Europe peut devenir si nous nous laissons glisser vers une simple zone de libre échange, sans pouvoir politique, sans possibilité législative réglementaire d'encadrer l'action des forces du marché, sans possibilité de donner aux travailleurs le moyen de prendre la dimension européenne.

D. : L'Europe historique, géographique et culturelle ne s'arrête ni à Bonn ni à Athènes. De l'Atlantique à l'Oural, qu'y a-t-il de possible pour la coopération ?

C.C. : Nous devons retrouver avec les pays d'Europe orientale des relations de toutes natures qui ressemblent à celles qui ont existé autrefois. Il y a là des cultures nationales fortes, attractives. Ceci doit se faire progressivement, avec prudence. Multiplions les liens de coopération dans ce domaine-là :

relations humaines, échanges universitaires, culturels et, chaque fois que nous le pouvons, faisons-le dans des conditions qui respectent et valorisent l'identité culturelle de ces peuples. Gorbatchev parle de la maison commune de l'Europe, je préfère parler du village européen. Pour le moment, nous vivons encore dans des maisons différentes, organisée de manière différente. Mais avec les voisins du village, multiplions les rapports. Chacun des pays européens a des possibilités propres vis-à-vis de tel ou tel pays d'Europe Orientale. Mais si la Communauté a un plus grand nombre de politiques intégrées — pour le moment il n'y a que la politique agricole —, au plan monétaire, social, éducatif, de la recherche, il sera quasiment impossible d'y entrer. Avec l'Europe de l'Est, il faut donc rechercher non pas une relation d'intégration mais une relation de rapports multiples, di-



• L'Europe des 12 n'est pas toute l'Europe et s'inscrit en outre largement dans le contexte méditerranéen.

versifiés, portant sur les sujets qui les intéressent.

D. : On assiste en France, mais aussi en Allemagne et en Angleterre, à la montée d'un nationalisme xénophobe. Il débouche souvent sur un racisme anti-immigré. Peut-on le combattre ? Comment ?

C.C. : Si cela devait se développer, ce serait plus qu'un obstacle au développement de l'Europe. Ce serait un poison peut-être fatal à terme au développement européen, car si nous commençons à raisonner en termes de nationalisme, *a fortiori* teinté de racisme, très rapidement nous retrouverons le partage entre les bruns et les blonds, les yeux bleus et marrons...

L'Europe de 93 sera fermée, il faut bien le dire, à toute nouvelle arrivée de travailleurs étrangers.

Cette tendance au nationalisme xénophobe, raciste serait absolument redoutable.

Je ne crois pas que le danger soit aussi grand qu'on le dit, si l'on traite des questions des travailleurs étrangers. C'est la concentration des travailleurs étrangers et leur famille, en certains lieux, dans des conditions de misère et d'exploitation redoutables, qui ont créé ces pôles de pourriture.

Que les travailleurs étrangers soient traités comme les travailleurs européens et je crois que nous éviterons ce genre de développement. Il est évident que quand ils apparaissent dans un quartier, une école, une usine comme le moyen d'exploiter la main-d'œuvre dans l'usine, d'exploiter le locataire dans un groupe de H.L.M..., alors cela crée des réactions par rapport à la communauté nationale correspondante. Si on ajoute naturellement qu'il faut sanctionner méchamment ceux qui commettent des

excès en la matière, et plus important encore que la sanction judiciaire, il faut que cela soit dénoncé comme des dangers pour la société.

D. : A Trévi ou à Schengen cependant, les ministres de l'Intérieur de différents pays européens se réunissent discrètement sur ces questions de migrations et de réfugiés. Leurs travaux restent confidentiels ?

C.C. : Les ministres de l'Intérieur viennent en bout de chaîne. Ils sont en face d'une situation parfois développée à un point inquiétant. Les responsables sont ceux qui n'ont pas créé, en amont, pour les travailleurs étrangers et leur famille, les conditions d'intégration dans notre société, intégration pouvant aller jusqu'à la prise de nationalité du pays d'accueil.

Là où les travailleurs étrangers sont traités comme des travailleurs français, vous n'avez pas ce genre de problèmes dont les ministres de l'Intérieur finiront par être saisis : comment on expulse, comment on contrôle, comment on pénètre ces milieux fermés parce que clandestins.

Propos recueillis par René FRANÇOIS

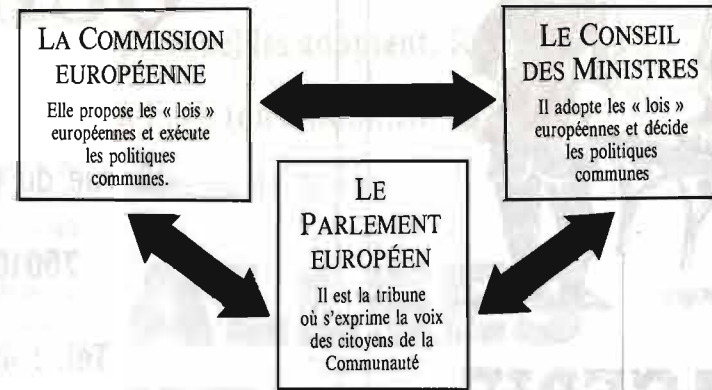
QUI FAIT QUOI ?

■ **Conseil des ministres**, composé d'un représentant par Etat, est le véritable organe de décision de la Communauté. Il adopte les « lois » européennes et décide des politiques communes. Les directives et règlements qu'il émet ont un caractère obligatoire pour tous les pays de la CEE. Il est le seul centre effectif de décision.

■ **La Commission européenne** se compose de 17 membres choisis d'un commun accord entre les Etats pour une durée de 4 ans. Elle propose les « lois » européennes et exécute les politiques communes. Elle regroupe 19 directions générales.

■ **Parlement européen** comprend 518 députés (1) élus au suffrage universel direct. Le mandat est de 5 ans. Son pouvoir reste faible, il se contente de donner son avis. Il détient cependant le pouvoir budgétaire qu'il partage avec le Conseil des ministres. Il siège à Strasbourg, mais les Commissions travaillent à Bruxelles.

■ **La Cour de justice des communautés** se compose de 13 juges assistés de 6 avocats généraux.



Les autres organes communautaires et les Etats peuvent la saisir pour lui demander de sanctionner une violation du droit communautaire. Siège à Luxembourg.

A ces institutions, s'ajoutent les organes complémentaires.

■ **Le Conseil économique et social** composé de 189 membres nommés par le Conseil des ministres européen. Comme le Parlement, il ne donne que des avis sur les différentes propositions transmises au Conseil des ministres par la Commission européenne. Siège à Bruxelles.

■ **La Cour des comptes** a 12

membres, nommés pour 6 ans par le Conseil des ministres. Elle contrôle les recettes et les dépenses de la Communauté. Siège à Luxembourg.

■ **Le Conseil européen** regroupe les chefs d'Etat et de gouvernement (ou Premiers ministres). Il oriente et impulse l'action de la Communauté européenne. Il se réunit au moins deux fois par an.

Philippe Moreau

(1) Les députés se répartissent ainsi : France : 81 ; Italie : 81 ; République fédérale d'Allemagne : 81 ; Royaume-Uni : 81 ; Espagne : 60 ; Pays-Bas : 25 ; Belgique : 24 ; Grèce : 24 ; Portugal : 24 ; Danemark : 16 ; Irlande : 15 ; Luxembourg : 6.

QUI EST QUI ?

Quelle Europe ? Voici les structures existantes à côté de la Communauté européenne et qui regroupent, à côté des Européens, d'autres pays non membres de la CEE.

■ **L'Union de l'Europe occidentale (UEO)** est née le 17 mars 1948 et l'**Organisation de traité de l'Atlantique Nord (OTAN)** le 4 avril 1949. Les deux organisations se consacrent essentiellement à la défense européenne et aux questions militaires.

L'UEO a désormais une action résiduelle, son domaine d'intervention s'inscrivant dans le même cadre que celui de l'OTAN. La France ne fait plus partie des structures de l'OTAN depuis 1966 mais reste membre de l'Alliance atlantique. Ces deux traités garantissent la souveraineté des Etats.

Membres de l'UEO : Benelux, France, Royaume-Uni, RFA, Italie. Participent à l'OTAN : Etats-Unis, Canada, Belgique, Danemark, France, Islande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, France, Suède, Suisse, Turquie. S'y ajoutent : Canada, Etats-Unis, Japon, Finlande, Australie, Nouvelle-Zélande.

■ Souhaitant créer une zone de libre-échange, la Grande-Bretagne a mis en place, en 1957, l'**AELE** (Association européenne de libre-échange) avec : Autriche, Grande-Bretagne, Danemark, Norvège, Portugal, Suisse et Suède.

Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Grèce, Turquie, RFA, Espagne.

■ **Au plan économique, l'OCDE** (Organisation de coopération et de développement économique) est issue de l'**OCDEE** (Organisation européenne de coopération économique) le 14 décembre 1960. C'est un organe d'études et de réflexion qui ne peut infléchir la politique économique des Etats.

En sont membres : RFA, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Grèce, Irlande, Islande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, France, Suède, Suisse, Turquie. S'y ajoutent : Canada, Etats-Unis, Japon, Finlande, Australie, Nouvelle-Zélande.

■ Le Conseil de l'Europe, créé le 5 mai 1959, s'occupe de la reconnaissance et de la défense des droits de l'homme (droits individuels classiques : sûreté, liberté d'expression, liberté de communication... à l'exception des droits économiques et sociaux). Sa convention crée deux organes chargés de garantir ces droits : la **Commission européenne des droits de l'homme** et la **Cour européenne des droits de l'homme**, où le recours individuel est possible.

Etats membres : Benelux, France, Royaume-Uni, Danemark, Irlande, Italie, Norvège, Suède, Grèce, Turquie, Islande, RFA, Autriche, Chypre, Suisse, Malte, Portugal, Espagne et Liechtenstein.

Dans toutes ces organisations, la souveraineté des Etats est garantie par la mise en place de structures intergouvernementales et par la définition de domaines d'action limités.

Ph. M.

QUELQUES DATES

■ **19 septembre 1946 :** Winston Churchill, à l'université de Zurich, propose la création des « Etats-Unis d'Europe ».

■ **7-10 mai 1947 :** congrès de La Haye qui réunit les mouvements fédéralistes européens.

■ **5 mai 1949 :** traité de Londres : création du Conseil de l'Europe.

■ **9 mai 1950 :** Robert Schuman propose de placer les productions française et allemande de charbon et d'acier sous une autorité commune.

■ **4 novembre 1950 :** signature de la Convention européenne des droits de l'homme.

■ **18 avril 1951 :** traité CECA.

■ **9 mars 1953 :** projet de Communauté politique européenne (organisation d'un véritable fédéralisme européen).

■ **30 août 1954 :** refus par le parlement français de ratifier le traité CED (Communauté européenne de défense) signé à Paris le 27 mai 1952.

■ **1^{er} juin 1955 :** conférence de Messine : relance de la construction européenne.

■ **25 mars 1957 :** signature à Rome des traités CEEA (Communauté européenne de l'énergie atomique) et CEE (Communauté économique européenne).

■ **8 avril 1965 :** traité de fusion des exécutifs.

■ **30 janvier 1966 :** compromis de Luxembourg qui met fin à la crise ouverte par la France en juin 1965 (chaise vide).

■ **1^{er} décembre 1969 :** sommet de La Haye.

■ **22 juin 1972 :** signature du traité d'adhésion de l'Angleterre, du Danemark et de l'Irlande (effet au 1^{er} janvier 1973).

■ **Accord du 20 septembre 1976 :** décision d'élire les députés européens au suffrage universel.

■ **28 mai 1979 :** adhésion de la Grèce.

■ **7 et 10 juin 1979 :** premières élections du Parlement européen au suffrage universel.

■ **29 mars 1985 :** accord du conseil des ministres des Dix sur l'adhésion de l'Espagne et du Portugal : effet au 1^{er} janvier 1986.

■ **12 juin 1985 :** signature du traité d'adhésion de l'Espagne et du Portugal à la Communauté (effet au 1^{er} janvier 1986).

■ **17 février 1986 :** signature à Luxembourg de l'Acte unique européen.



LA BAGAGERIE

Signe la Mode du Sac

12 RUE TRONCHET - 742.53.40
41 RUE DU FOUR - 548.85.88
74 RUE DE PASSY - 527.14.49
TOUR MONT-PARNASSE - 538.65.53
PARIS

LYON - LA PART-DIEU
NEW-YORK - 727 MADISON AVENUE
TOKYO - 5-5 GINZA

QUID SA

48, rue du Château d'Eau

75010 PARIS

Tél. : 42.08.44.65

Télex : 240 969

Le Parlement européen vote des textes sur les droits des migrants. Tous les groupes (ou presque) les adoptent. Revenus à Paris (ou à Bonn...), c'est une toute autre histoire.

ALLEES ET NOUVEAUX VENUS

Le 11 juin 1986, le président du Parlement européen, le président du Conseil des ministres et le président de la Commission des communautés européennes signaient, à Strasbourg, une déclaration commune condamnant le racisme et la xénophobie. C'était sans précédent.

Après avoir rappelé que « le respect de la dignité de la personne humaine et l'élimination des manifestations de discrimination raciale font partie du patrimoine juridique commun de tous les Etats membres », la déclaration ne manquait pas de souligner également « la contribution positive que les travailleurs originaires d'autres Etats membres ou de pays tiers ont apporté et peuvent continuer d'apporter au développement de l'Etat membre dans lequel ils séjournent légalement ». Le texte condamnait ensuite « toutes les manifestations d'intolérance ou d'hostilité » à l'égard d'un groupe de personnes en raison de différences raciale, religieuse, culturelle, sociale ou nationale et refusait toute forme de ségrégation à l'encontre des étrangers. Semblable déclaration méritait d'être saluée. Et il aurait été inconvenant de douter de la volonté « antiraciste » des douze gouvernements européens. Le Conseil des ministres de l'Europe était cosignataire. Les choses allaient donc évoluer...

Hors du domaine économique l'Europe peut-elle produire autre chose que des textes incantatoires ?

DE LA THEORIE...

Il y avait tout de même une autre raison d'être satisfait. Après avoir adopté la déclaration à la quasi-unanimité des députés, exception faite du groupe des droites européennes, le Parlement l'avait assortie d'un projet de résolution soulignant la nécessité d'une attitude commune des Etats membres sur ce sujet et souhaitant que la déclaration commune soit largement diffusée. Ainsi amendé, ce projet de résolution était tout de même adopté par 317 voix contre 22 et 22 abstentions. Seuls des députés français, RPR en tête, avaient rejoint les amis de Le Pen ou s'étaient abstenus. L'approbation restait importante (1). Malheureusement, le Parlement européen n'a pas l'initiative des lois. Pour bien comprendre les limites de son action il n'est sans doute pas inutile d'expliquer sommairement le mécanisme d'élaboration des lois européennes.

Jusqu'à la signature de l'acte unique, en février 1986, les choses étaient simples : la Commission, organisme formé de 17 membres indépendants désignés « d'un commun accord par les gouvernements » élaborait des lois communautaires qui étaient adoptées ou non par le Conseil (2), après consultation du

Parlement. Une seconde procédure en vigueur depuis prévoit la participation directe du Parlement européen à l'adoption de la réglementation dans de nombreux domaines tels que l'élimination des discriminations basées sur la nationalité. S'il s'agit d'un progrès, en aucun cas, il ne peut prendre d'initiative législative.

Ce manque d'indépendance conduit bien souvent les députés à se plaindre du peu d'empressement de la Commission à faire avancer les dossiers sur lesquels manifestement il y a des divergences quant à l'appréciation de l'urgence. Ainsi, pour le droit de vote des citoyens des Etats membres de la communauté, le Parlement, en décembre 1987, jugeait « inacceptables les raisons invoquées » par la Commission pour se justifier d'un retard de... trois ans !

... A LA PRATIQUE

Que dire alors des décisions du Parlement sinon qu'il est bien difficile d'en percevoir les effets dans les pays de la communauté. Privée de pouvoirs réels l'assemblée de Strasbourg passe auprès de ses détracteurs pour le refuge d'une idéologie « droit-dé-l'homme ». Le Pen la fustige pour être « trop souvent en proie aux fantasmes et aux délires de l'humanitarisme ». Voilà qui pourrait nous faire apprécier sans réserve son travail s'il n'existait un doute quand à la bonne foi des députés qui s'y manifestent.

Car enfin, ils appartiennent bien pour l'essentiel aux mêmes partis que ceux qui se trouvent être, ici ou là, au pouvoir. Qu'attendent alors leurs formations pour faire entrer dans leur réalité politique nationale tout ce sur quoi elles semblent d'accord ? En 1983, différents

représentants des communautés immigrées en Europe, réunis à Düsseldorf, étaient « tombés d'accord pour dire que les gouvernements appliquent une toute autre politique que celle présentée à Strasbourg ». Les mécanismes législatifs communautaires peuvent expliquer la lente maturation d'une réglementation, jamais sa non-inscription dans les faits, dans le concret.

La question du droit de vote des travailleurs

migrants appartenant à un pays de la communauté ne connaîtra son épilogue qu'à la fin de l'année ou au début de 1990. Elle avait été soulevée pour la première fois en 1977. A l'approche de la rédaction définitive de ce projet essentiel pour la construction de l'Europe des citoyens, selon M. Heinz Vetter, son rapporteur, force est de constater que le « réalisme » a rejoint les bonnes intentions des députés. Dans son compte-rendu, le journaliste de *Libération* parlait de texte « homéopathique ».

Autre est en effet la situation des travailleurs des pays tiers. Le traité de Rome ne donne aucune autorité à la Communauté pour légiférer sur leur statut. Celui-ci relève toujours du seul domaine de la souveraineté des Etats membres.

Le Parlement étant cependant autorisé à émettre des avis sur tout, ses membres ont une nouvelle fois adopté, par 149 voix contre 90 et 8 abstentions, un amendement du groupe communiste demandant que « les Etats membres de la CEE qui ne l'ont pas encore fait accordent le droit de vote aux élections locales à tous les travailleurs migrants... » Nul doute qu'un certain nombre de ces progressistes soutiennent, dans leur pays, que le moment n'est pas venu, le peuple pas prêt... ■

Marcel Durand

(1) Depuis l'entrée de l'Espagne et du Portugal dans la Communauté, le 1^{er} janvier 1986, le Parlement européen compte 518 députés. Le vote par procuration étant interdit, seuls les votes des députés présents sont pris en compte.

(2) Instance composée de 12 ministres représentant les 12 pays de la Communauté. Sa composition varie suivant les sujets traités.



1 foyer sur 5 est déjà adhérent à France Loisirs

- un catalogue trimestriel gratuit
- plus de 400 livres reliés, des disques, des jeux
- des prix exceptionnels
- des achats « à la carte » par correspondance ou dans nos 190 librairies et boutiques près de chez vous

FRANCE LOISIRS - SERVICE 1000 - BP 6 - 75759 PARIS CEDEX 15 - TEL. : 45.67.35.32

« *L'Europe se fera d'abord en désignant son ennemi* », c'est l'essentiel des propos de Le Pen à Strasbourg. Analyse.

Aux élections européennes de 1984, Jean-Marie Le Pen avait mené campagne sous son slogan habituel « *les Français d'abord* ». « *Mon programme européen est en fait l'extrapolation exacte du programme national du Front national, puisque les mêmes dangers qui menacent la France, menacent l'Europe* », écrivait-il alors. Cinq ans plus tard, son slogan est celui d'« *une France française dans une Europe européenne* ». C'est le 6 avril 1988 que, devant la Convention européenne de la Jeunesse à Strasbourg, il s'est le plus longuement exprimé sur sa conception impériale de l'Europe. On ne peut que regretter le peu d'écho donné à ce discours, tant sa dureté et sa violence mettent à jour le caractère belliqueux et antipacifiste des projets du dirigeant du Front national. Il ne s'agissait pourtant pas d'un effet de tribune. Contrairement à son habitude, Le Pen devait lire (péniblement) durant une heure et demie un texte rédigé à l'avance. Ceci donne encore plus de poids à ses propos.

Il s'agit tout d'abord d'en finir avec l'histoire : « *Il ne faut pas craindre d'affirmer que les responsabilités dans le déclenchement et dans le déroulement inexorable de la Seconde Guerre mondiale furent partagées. Ayons le courage de dire que les uns n'eurent pas l'exclusivité des crimes et que les autres n'eurent pas l'exclusivité du bon droit et de l'héroïsme.* » En finir donc avec le souvenir de la Seconde Guerre mondiale, cette « *tragique guerre civile* » responsable de la décadence de l'Europe et de la montée en puissance des deux vainqueurs : les Etats-Unis et l'URSS. S'adressant à la jeunesse d'Europe, Jean-Marie Le Pen en appelle à la conception d'« *un nouveau projet politique fondé sur le respect du passé et de sa tradition* » (antique, s'entend), en vue « *de la renaissance d'un vaste empire européen* ». Une telle renaissance impériale n'implique pas seulement de faire *tabula rasa* du proche passé de l'Europe. Elle doit prendre les armes contre tout ce qui la menace, à l'intérieur et à l'extérieur.

DISCOURS XENOPHOBES

L'Europe sera impériale ou ne sera pas



JOSS DRAY/ARIA

« *Menacée à l'intérieur de ses frontières par les flux migratoires venus du Sud, menacée à l'extérieur par la plus formidable armée de l'histoire, celle de l'Union soviétique* », tels sont les dangers que stigmatise le dirigeant du Front national.

Rien de nouveau sous le soleil. Un discours bien classique chez l'auteur des *Français d'abord*. Si ce n'est que le discours se fait encore plus alarmiste, plus dangereux, plus combatif. Car c'est bien une guerre que doivent engager les jeunes européens appelés à reconstruire l'Europe. « *Il faut répondre par une défense européenne virile* », non seulement parce que les Etats-Unis ont abandonné l'Europe, mais aussi parce que « *une Europe soviétisée ou simplement neutralisée causerait un risque certain à l'Amérique en raison du déséquilibre de l'échiquier mondial* ». L'URSS n'est pas la seule menace réelle à laquelle l'Europe doit faire front. Le terrorisme, « *carte maîtresse du camp révolutionnaire et communiste* » doit réveiller en chaque européen « *l'idée de sacrifice* ». Il faut « *admettre que c'est la guerre et quand on*

vous fait la guerre il n'est pas d'autre moyen de remporter la victoire que de la faire aussi, avec les moyens qui s'imposent ». (1)

Autre menace pour l'Europe, « *l'effondrement de notre démographie* » et corrélativement « *l'explosion démographique des populations du tiers monde* ». Le SIDA n'est bien sûr pas laissé pour compte. Reproche est fait aux organismes nationaux et internationaux de préférer « *moraliser et se donner comme ambition, plutôt que de sauver l'homme, de sauver les droits de l'homme* ». Ainsi en appelle-t-il à des « *mesures de contrôle sur l'entrée des étrangers* » au sein de la Communauté.

Face à toutes ces menaces, l'Europe n'aurait d'autre choix, selon lui, qu'« *être ou disparaître* ». « *L'Europe sera impériale ou ne sera pas* » ; la prophétie claquait plusieurs fois comme un leitmotiv de ce nouveau discours de la guerre. ■

Maryse Emel

(1) Rappelons pour mémoire qu'à cette date les journaux étaient remplis de rumeurs sur les négociations du gouvernement pour la libération des otages au Liban.



Le discours de violence et de haine ne passe pas au Parlement européen qui a mis en place une commission contre le racisme et la xénophobie (1).

L'arrivée à Strasbourg, en 1984, de députés du Front national avait suscité une réaction d'inquiétude chez la majeure partie des membres du Parlement européen. Paradoxalement, elle avait eu un effet positif dans la mesure où elle avait favorisé, au-delà des clivages politiques traditionnels, la convergence de divers groupes parlementaires allégués aux relents de racisme et de xénophobie véhiculés par le Front national. Elle fut, en fait, à l'origine de la création de la Commission d'enquête sur la montée du fascisme et du racisme en Europe.

Après une année d'intense activité, marquée par l'examen d'une documentation abondante, d'enquêtes sur place, d'auditions de témoins – la participation du MRAP ne fut pas des moindres – le rapport de la Commission fut adopté à la fin de 1985. Il ne se limite pas à un inventaire des divers mouvements extrémistes qui agissent au sein de la communauté européenne, à leurs rapports au niveau international ou aux moyens et appuis dont ils disposent. Il procède à une analyse sérieuse du phénomène de résurgence de l'idéologie fasciste dans le cadre de la crise multiforme, économique, sociale et culturelle, qui secoue nos sociétés. Dépassant le stade de la simple dénonciation, le rapport contient des recommandations précises à la fois au plan des institutions, de l'information, de l'éducation, et à celui de la vie économique et de l'action des forces sociales. Ces recommandations s'adressent à tous. Aux citoyens des pays de la Communauté,

pression des opinions publiques qui ont participé à son élection. La question qui se pose, alors, est de savoir le sort que les gouvernements réservent à l'opinion majoritaire des parlementaires européens lorsqu'il s'agit des problèmes de société. La réponse nous est donnée dans un rapport récent de la commission politique du parlement européen. « *On n'observe pas d'évolution générale positive depuis l'adoption de la déclaration commune aux trois institutions (1986). Le spectre de la xénophobie continue de hanter la scène politique européenne.* » Autrement dit, les gouvernements s'en tiennent à de généreuses déclarations d'intention, mais ne vont pas au-delà. C'est ainsi qu'en France, la loi Pasqua est toujours debout. La participation des travailleurs migrants aux élections locales est reléguée au magasin des accessoires. Les textes qui répriment les incitations à la haine raciale ne sont généralement pas appliqués. Quant aux auteurs

STRASBOURG REAGIT

comme partie de la conscience collective politique, aux partis politiques, aux organismes sociaux et, surtout, aux Etats membres qui ont la responsabilité et le pouvoir d'agir.

Poursuivant dans la même ligne, les parlementaires européens, du moins la majorité d'entre eux, ont amené les deux autres institutions de la Communauté, à savoir le Conseil des ministres et la Commission de Bruxelles, à s'associer à eux dans une déclaration solennelle contre le racisme et la xénophobie dont on souhaiterait qu'elle soit moins l'expression d'une bonne intention et davantage la manifestation d'une volonté d'action. Récemment, les euro-députés ont voté un texte qui, s'il était repris par les gouvernements concernés, permettrait aux travailleurs migrants, communautaires ou non, de participer aux élections locales. Bien qu'il s'agisse là de domaines relevant de la compétence exclusive des Etats, les prises de position du Parlement européen n'en traduisent pas moins l'ex-

d'agressions ou de meurtres racistes, il est rare de les voir punis.

Il est bien connu que les gouvernements n'agissent que si le poids de l'opinion publique s'exerce avec suffisamment de vigueur. C'est dire combien sa mobilisation est nécessaire. Aussi bien à l'égard de ceux qui font les lois que de ceux qui sont chargés de les appliquer. Sans oublier ceux des moyens d'information, écrits ou audio-visuels, dont la complaisance est patente à l'égard des nostalgiques du fascisme et du pétainisme. ■

Robert Chambeiron



Député européen, Vice-président de la Commission d'enquête sur la montée du fascisme et du racisme en Europe

(1) Cf. Le rapport de la commission d'enquête sur la montée du fascisme et du racisme en Europe. Décembre 1985. Voté à l'unanimité.

L'immigration est un fait commun aux pays de la Communauté. On pourrait donc penser qu'à problème commun seraient trouvées des solutions communes. Il n'en est rien.

Les législations concernant les immigrés sont très disparates d'un pays à l'autre. L'Europe de 93 risque, ici comme ailleurs, de créer un espace commun. Comment et sur quelles bases ? La réponse est cruciale pour des millions d'hommes et leurs familles. D'ores et déjà, il y a des points communs entre les différents pays européens.



L'harmonisation des législations se fera-t-elle sur des bases minimales ?

Les communautés issues de l'immigration se stabilisent. Elles maintiennent souvent des identités collectives. Elles sont originaires, majoritairement, de pays hors CEE. Au sein de ces communautés, se développent depuis plusieurs années une volonté de participer à la vie locale, une demande d'égalité de traitement devant la loi et pour la vie quotidienne (école, logement, formation, santé, emploi...). Autre point commun à tous les pays communautaires : le racisme, développé à des degrés divers.

Une certaine convergence réunit déjà les pays européens quant à leur politique migratoire : insertion des populations issues de l'immigra-

tion, refus de l'immigration illégale, tendance à faire pression sur les pays de départ des migrants. Mais, concrètement, des différences importantes subsistent. Dans l'accès aux droits sociaux par exemple, certains pays les ouvrent à tous, immigrés légaux ou pas, citoyens ou pas (Royaume-Uni), d'autres en réservent l'accès aux citoyens et aux résidents légaux (France et RFA), d'autres enfin en conditionnent l'accès aux seuls citoyens.

Mêmes différences dans la participation politique. Le droit de vote est acquis au Danemark, aux Pays-Bas et en Norvège, aux élections locales. En Allemagne, certains lands l'ont déjà accordé quand la France hésite encore.

Enfin, sur la question de la nationalité, certains pays font une large place au droit du sol (France, Belgique, Pays-Bas, ou Grande-Bretagne) quand d'autres privilégient le droit du sang (Allemagne). La durée de résidence nécessaire à toute acquisition de la nationalité varie également du simple au double : 5 ans en France ou en Grande-Bretagne, 10 ans en Belgique ou en RFA.

BLABLABLA

On le voit, malgré certaines similitudes de constats, une diversité frappante de situations est faite aux migrants. S'y ajoutent celles te-



DU CÔTÉ DE LA LOI

nant à l'entrée, au séjour ou au regroupement familial... Que va-t-il se passer à l'échelon européen ?

Le passé incite à la plus grande vigilance. Les instances européennes en sont restées, le plus souvent, aux vœux pieux et aux déclarations d'intention, même si les règlements communautaires facilitent désormais nombre de choses pour les Européens installés à l'étranger. A la suite d'un rapport d'enquête de 1986 « sur la montée du fascisme et du racisme en Europe », le Parlement européen adoptait en janvier de la même année une résolution préconisant un renforcement des législations antiracistes, la création d'un *Forum intercommunautaire* groupant les associations antiracistes ou encore un regroupement familial facilité. En juin 86, le « triangle institutionnel » (les présidents du Parlement, du Conseil des ministres et de la Commission des Communautés européennes) a adopté une « *déclaration commune contre le racisme et la xéno-*

phobie » avec une proposition de résolution transmise au Conseil des ministres de la Communauté mais toujours pas adoptée, trois ans après !

De manière plus précise, en 1980 (Strasbourg) et 1983 (Rome), deux conférences européennes concluaient à la recherche de l'harmonisation des législations nationales en matière de séjour et de travail. Elles proposaient plusieurs actions, portant notamment sur des garanties en matière de séjour, y compris en temps de chômage, un accès réel à la formation professionnelle, une amélioration de la scolarisation et de la formation des enfants de migrants, le maintien des liens avec les cultures d'origine, une avancée dans la mise en place de structures efficaces de consultation et de participation (droit de vote aux municipales...), une simplification de l'accès à la nationalité du pays d'accueil, la lutte contre le racisme...

Trois secteurs étaient là déterminés comme

prioritaires : l'amélioration de la situation des enfants de migrants dans l'éducation et l'emploi, l'accès au droit de vote et à la nationalité, la lutte contre la xénophobie et le racisme.

Des axes largement repris au cours de la 3^e conférence des ministres européens responsables des questions de migration, à Porto en mai 1987.

Chacun peut aujourd'hui mesurer l'efficacité de ces recommandations, votes et programmes. Rien de concret, sur aucun des points cités dans ces différents rapports et conférences, n'a été mis en œuvre.

STATUT A DEUX VITESSES

En sera-t-il autrement demain ? Il est permis d'en douter. Et si l'harmonisation prévue se fait un jour, elle a toutes les chances de se faire par le bas, sur des bases minimales. Les législations nationales les plus restrictives pourraient faire tache d'huile, en devenant textes européens. Verra-t-on, sur le droit d'asile, le

ACCORDS SECRETS

Le 4 juin 1985, la RFA, la France et le Benelux signaient à Schengen un accord sur la suppression graduelle de leurs frontières. Depuis, une commission ad-hoc « *sécurité et contrôle aux frontières* » s'est réunie plusieurs fois pour déboucher, le 25 avril 88, sur un texte commun.

Ces réunions eurent un caractère secret et les autorités françaises refusèrent de communiquer quelque information que ce soit concernant le contenu de cet accord. Ces documents ne furent donc connus que par des voies détournées et après de longs efforts.

L'accord crée un espace commun aux cinq Etats en abolissant les frontières internes. Cinq seulement, alors que nous sommes en pleine construction européenne à douze ! Les gouvernements des Cinq ont élaboré, dès juin 85, deux annexes confidentielles intitulées respectivement « *mesures concernant l'immigration illégale* » et « *mesures concernant la sauvegarde de la sécurité* ».

Dans la première, 39 pays sont désignés, qui posent selon les Cinq, un problème de flux migratoire. Les Etats signataires prévoient de lutter tout particulièrement contre l'immigration illégale des ressortissants de ces 39 pays. Les arrivants de ces pays sont, pour l'essentiel, des demandeurs d'asile. Est-ce à dire que les demandeurs d'asile sont ici considérés comme des immigrants illégaux ? Ou parce que, pour l'essentiel, ils appartiennent au tiers monde ? L'accord du 25 avril 88 renforce ces inquiétudes. Il prévoit un effort accru sur les contrôles aux frontières des Cinq et porte le total des pays suspects à 45 !

Les frontières des Cinq devraient, selon l'accord, être rendues quasi-infranchissables pour les ressortissants de ces pays. Un fichier informatique serait mis sur pied, fichant les *personnae non gratae* et comportant plusieurs catégories. Elles ne sont pas toutes connues, mais une au moins concernerait les demandeurs d'asile déboutés de leur demande dans l'un des cinq Etats membres. La liste de chaque Etat serait nominative et mise dans le pot commun.

Les Cinq ont également convenu d'uniformiser leur réglementation pour les visas, les documents d'entrée, les garanties de rapatriement et les moyens d'existence exigés, la liste des *personnae non gratae* et les listes de personnes représentant une *menace pour l'ordre public*.

Un visa unique pour les cinq Etats est prévu,

délivré pour un maximum de trois mois. Les personnes fichées se verront opposer un refus systématique.

Rien n'est prévu dans l'accord sur la motivation des refus de visas et les recours possibles contre ces refus qui resteront discrétionnaires et sans justification. La *menace à l'ordre public* n'est pas définie. A cet endroit, il faut souligner que la loi française prévoit au contraire l'accès aux documents administratifs nominatifs et la protection des données informatiques individuelles : tout ce que ce fichier secret ne respectera pas.

Quiconque aura aidé ou tenté d'aider, directement ou indirectement, une personne à entrer ou à séjourner sur le territoire d'un des cinq Etats, quand cela viole les lois sur le séjour ou l'entrée de cet Etat, sera poursuivi. Un certain nombre d'obligations est prévu pour les entreprises de transport, qui reviennent à les obliger à exercer un pouvoir de police totalement illégal. Que fera un transporteur, passible de sanctions, en face d'un voyageur démuné de tout document et qui déclarera vouloir demander l'asile politique ? Pour les demandeurs d'asile, un fichier commun concernant leur identité, les membres de leur famille, les dates et évolution de leur dossier... devrait être constitué.

Des méthodes qui, pourrait-on dire de manière cynique, n'ont été touchées par les réserves françaises que parce qu'elles mettent en cause le travail de l'OFPPRA et de la commission des recours. Enfin, il est prévu que chaque Etat prenne en compte une demande déposée dans un des Etats contractants, mais qu'il puisse refouler de son territoire le demandeur concerné. Un Etat engagera sa responsabilité si un demandeur définitivement rejeté se rend sur le territoire des autres Etats contractants. Ce qui conduira chacun, pour ne pas s'engager, à refouler le demandeur débouté hors du territoire des cinq Etats. Un rejet de demande d'asile, fait dans un seul des cinq pays deviendra, de fait, valable pour les cinq.

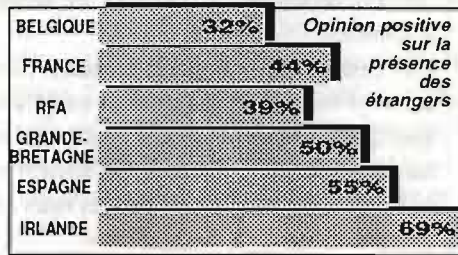
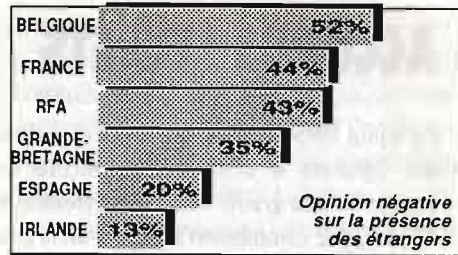
L'Espagne et l'Italie ont demandé à faire partie du groupe de Schengen. Les Cinq pourraient devenir sept et pourquoi pas bientôt douze. Sans qu'aucune instance nationale ou européenne n'ait été saisie ou consultée officiellement.

L'Europe du droit d'asile existe-t-elle encore ? Celle du secret se porte bien.

Anne LACOMBLEZ

droit au séjour, le regroupement familial, les régimes les plus restrictifs entrer en vigueur ? Autre point ; selon le traité de Rome, la Communauté n'a aucune compétence pour légiférer sur le statut des non-Européens. Seuls les Etats peuvent le faire, en toute souveraineté. En fait, le droit européen ne s'intéresse qu'aux Européens, il ignorera tous les autres. Les textes déjà adoptés, sur la libre circulation, sur l'insertion sociale, le regroupement familial et les garanties de protection sociale ne concernent que les Européens. Or les migrants non-européens sont aujourd'hui majoritaires dans les 13 millions de migrants recensés.

Le récent vote du Parlement sur la participation des migrants aux élections locales est un autre exemple : les seuls migrants européens sont concernés. C'est ouvrir, concrètement, un espace d'inégalité, d'exclusion, qui va



L'OPINION PUBLIQUE ET LES MIGRANTS (Sond. publié par Libération)

créer de fait une citoyenneté à plusieurs vitesses : les nationaux dans leur pays, les migrants communautaires avec droit de vote partiel et les étrangers européens sans droits politiques. La distinction risque fort de se reproduire au niveau social et dans la vie quotidienne. L'expérience des accords secrets passés à Schengen entre le Benelux, la France et l'Allemagne marque des traces dangereuses, à ne pas suivre, si demain, sortant de son inefficacité actuelle, la Communauté se mettait à adopter et à appliquer réellement des textes communs en ce domaine.

Sinon, il sera bientôt plus difficile encore de vivre en migrant en Europe qu'il ne l'a jamais été dans un des pays de la communauté. ■

Franck Teruel

L'acquisition de la nationalité : l'exemple même des disparités nationales dans l'Europe en matière de droits.

L'ACQUISITION DE LA NATIONALITE :

L'exemple même des disparités nationales dans l'Europe en matière de droits

Pays	Principes fondamentaux	Accès à la nationalité par naissance sur le territoire	Accès à la nationalité par déclaration	Accès à la nationalité par naturalisation ordinaire				Double nationalité	Proportion annuelle des résidents ayant acquis la nationalité (3)	Enjeux politiques de la naturalisation (4)
				Durée de résidence	Règles de bonne conduite	Autres conditions	Connaissance de la langue			
FRANCE	Large place au droit du sol (1)	Procédure la plus généreuse : nationalité accordée à tous les étrangers nés en France, lors de leur majorité, après cinq ans de résidence habituelle sur le territoire français ou dès l'âge de 16 ans avec autorisation des parents	Nationalité par déclaration pour les époux de Français après six mois de mariage et pour les ressortissants des anciennes colonies nés avant l'indépendance (réintégration sous la nationalité française)	5 ans	Absence de condamnation pénale d'une certaine gravité + exigence de bonne conduite, de bonne moralité et de bon caractère	La naturalisation a été envisagée tantôt comme condition, tantôt comme conséquence de l'intégration	Oui : condition explicite à la naturalisation	Signataire de la Convention de Strasbourg du 6 mai 1963, (2) mais non inscrite dans la loi nationale (application réservée aux ressortissants des autres Etats contractants)	3,4 %	Réserve aux seuls nationaux la plénitude des droits des citoyens
BELGIQUE	Large place au droit du sol	Pas automatique	Nationalité par déclaration pour les jeunes de 18 à 25 ans sous condition de résidence	10 ans (5 ans pour naturalisation commune et 5 ans pour pleine naturalisation)	Preuve de bonne conduite apportée par le procureur du roi	S'assurer de la volonté de s'intégrer	Non précisé	Non signataire de la Convention de Strasbourg		Réserve aux seuls nationaux la plénitude des droits des citoyens
RFA	Droit du sang : la naissance dans le pays ne donne pas accès à la nationalité	Non	Nationalité par déclaration pour les personnes d'ancienne origine allemande venant des anciens territoires allemands de l'Europe centrale	10 ans		Conditions quant à la loyauté envers l'ordre constitutionnel et les institutions politiques	Oui : condition explicite à la naturalisation	Signataire de la Convention de Strasbourg inscrite dans la loi nationale	0,3 %	Réserve aux seuls nationaux la plénitude des droits des citoyens
GRANDE BRETAGNE	Large place au droit du sol	Oui	Naturalisation par déclaration pour les ressortissants du Commonwealth et pour les épouses de citoyens britanniques mariés avant 1983.	5 ans	Absence de condamnation pénale d'une certaine gravité + exigence de bonne conduite, de bonne moralité et de bon caractère	Prestation d'un serment d'allégeance à la Couronne	Oui : condition explicite à la naturalisation	Signataire de la Convention de Strasbourg, non inscrite dans la loi nationale (application réservée aux ressortissants des Etats contractants)		Les ressortissants du Commonwealth votent à toutes les élections
PAYS BAS	Place faite au droit du sol	Pas automatique	Naturalisation par déclaration pour les jeunes de 18 à 25 ans ayant vécu dès leur naissance dans le pays	5 ans		Solidarité minimale avec la société néerlandaise	Non précisé	Signataire de la Convention de Strasbourg présente dans la loi nationale	3,5 %	Les étrangers jouissent du droit de vote au niveau local

NOTES

(1) Droit du sol : les personnes nées sur le territoire d'un Etat sont considérées comme nationales de cet Etat.
 • Droit du sang : réserve la nationalité aux descendants de nationaux
 (2) Cette convention vise à la réduction du nombre des cas de nationalité double ou multiple, principalement par le principe de l'obligation à renoncer à la nationalité précédente en cas de naturalisation

(3) 2 conceptions de la naturalisation :
 - stade final d'un processus d'assimilation (tendance protectionniste)
 - moyen d'intégration dans la société où l'on réside durablement (tendance libérale)

(4) Les deux Etats nationaux qui ont accordé aux étrangers résidents certains droits politiques sans permis, sont ceux qui pratiquent la politique de naturalisation la plus ouverte

Protection des migrants, montée du racisme, exclusion, les têtes de liste aux élections européennes répondent à Différences.

1. Plusieurs pays européens ont accordé aux immigrés de toutes nationalités de larges droits : regroupement familial, garantie de séjour, droit de vote. Etes-vous d'accord pour que ces droits et garanties soient généralisés à l'ensemble des Douze et mis en œuvre immédiatement en France ?

2. L'extrême-droite et le racisme connaissent une flambée dans dif-

CINQ CANDIDATS A LA QUESTION

férents pays d'Europe. Que préconisez-vous pour les mettre en échec ?

3. Les gouvernements de la France, de la RFA et du Bénélux ont signé, dans le plus grand secret, le 14 juin 1985, à Schengen (Grand Duché du Luxembourg) un accord relatif à la suspension progressive de leurs frontières.

En réalité, les textes en question visent à verrouiller le droit à l'asile politique.

Que pensez-vous du contenu de cet accord et de la méthode employée qui s'éloigne, on ne peut plus, de la « transparence », notion largement évoquée ces derniers temps ?



SIMONE VEIL

1-2. Les Institutions communautaires accordent la plus grande importance à la situation des immigrés résidant dans la Communauté européenne. La liste du Centre pour l'Europe partage les objectifs de la proposition de Résolution adressée au Conseil par la Commission le 22 juin 1988 « relative à la lutte contre le racisme et la xénophobie ».

Cette Résolution formule des propositions permettant aux immigrés de disposer de droits uniformes dans toute la CEE (droit des associations de se porter partie civile). Elle place les Etats membres face à leurs responsabilités en matière d'information et de formation (éducation interculturelle, apprentissage des langues).

Il est indispensable que la Communauté européenne qui est fondée sur le principe de



NOEL MONNIER/ARIA

l'égalité des droits et du pluralisme, et qui tend à avancer sur la voie de son unité politique, mène une politique concertée et généreuse à l'égard de ses minorités, des immigrés et des réfugiés.

La liste du Centre pour l'Europe combat vigoureusement l'expression politique du nationalisme, de la xénophobie, du racisme et de l'intolérance religieuse. Les comportements d'exclusion et de haine sont le plus souvent le signe de l'angoisse de populations marginalisées dans leur propre pays, touchées par les mutations sociostructurelles qui accompagnent la modernisation, frappées dans leur identité et leur mode de vie. L'exploitation démagogique et irresponsable de ces tensions,

ANTOINE WAECHTER

1. Les Verts s'engagent à lutter pour que dans l'Europe de demain, les législations s'harmonisent sur les mesures les plus favorables existant à l'heure actuelle dans un ou plusieurs pays de la Communauté :

- dans le domaine écologique (protection de l'environnement, énergie, transports, agriculture, etc.)
- économique (partage du temps de travail et des revenus)
- social (revenu minimum garanti, couverture sociale)
- représentation politique (proportionnelle, suppression du bulletin de vote payant) et bien sûr :
- de l'intégration des immigrés : droit au regroupement familial garanti du droit de vote.



Il n'y a aucune raison pour que des mesures qui s'appliquent d'ores et déjà chez un ou plusieurs de nos partenaires, ne puissent s'appliquer immédiatement en France.

2. La montée d'un front du refus, de l'enfermement, de l'intolérance, du racisme, des intégrismes et de l'extrême-droite sont un phénomène très inquiétant sur le plan mondial. Les Verts lutteront contre toute forme d'exclusion. Les écologistes souhaitent une société riche de ses différences, de ses complémentarités dans tous les domaines : milieu naturel, cultures, régions. Ils veulent défendre le respect des convictions religieuses et philosophiques. Cette approche ouverte et positive doit être développée chez l'enfant dès le plus jeune âge. La présence sur la liste des Verts aux européennes de Djida Tzadait, en 8^e place, éligible, marque la volonté très ferme des Verts d'œuvrer dans ce sens, au delà de toutes les belles paroles et déclarations de principes généreuses et gratuites.

3. Les Verts condamnent le fonctionnement antidémocratique de certains pays européens, et en particulier l'accord de Schengen sur la limitation des droits d'asile politique. Au-delà de cette position, les Verts s'engagent à lutter pour la disparition des situations tragiques qui obligent tant de citoyens à s'exiler pour raisons politiques. Fervents défenseurs des droits de la personne, ils demandent que soient respecté le droit à l'expression politique, telle qu'elle est garantie dans la Déclaration des droits de l'homme et la Charte de l'ONU, signée par la plupart des pays du monde.

liaison avec le marché unique de 1993 auraient pour conséquence d'aggraver ces tendances négatives.

C'est pourquoi la première des tâches est d'agir pour faire grandir l'exigence d'une autre politique : en particulier, il faut utiliser l'argent non pour alimenter l'affairisme, mais pour développer l'emploi stable, la formation, améliorer les conditions de vie et de travail, et ce pour tous, j'insiste. Mais il est aussi nécessaire de renforcer la législation contre la propagation des idées racistes et xénophobes, car le racisme n'est pas une opinion, c'est un délit. Les députés communistes, l'ont proposé en France. Sur le plan communautaire, nous avons contribué à la création d'un intergroupe parlementaire contre le racisme et à la mise en place d'une commission d'enquête sur « la montée du fascisme et du racisme en Europe ».



NOEL MONNIER/ARIA

Ces travaux ont permis d'aboutir le 11 juin 1986 à une déclaration commune des instances communautaires sur le racisme. Mais celle-ci reste trop formelle. Nous réclamons une législation européenne contraignante contre tout crime, acte, déclaration à caractère raciste ou xénophobe. L'action des organisations antiracistes est de ce point de vue indispensable pour atteindre cet objectif.

3. La méthode employée pour préparer et conclure l'accord de Schengen du 14 juin 1985 est inquiétante et particulièrement scandaleuse. Les négociations, la signature de l'accord, tout a été fait dans le plus grand secret. Les parlementaires, les associations concernées n'ont été ni consultés, ni informés. Les gouvernements des pays concernés, France, République fédérale d'Allemagne, Benelux, ont même présenté cet accord à l'opinion publique uniquement comme devant faciliter les formalités aux frontières, donc comme un accord favorable à tous les citoyens. Ils en ont escamoté l'essentiel : cet accord s'attaque gravement au droit d'asile et au statut des réfugiés politiques.

Sous peine de perdre son identité, la France doit rester une terre d'accueil. Nous réclamons donc que la Commission nationale « Informatique et liberté » soit saisie, car l'accord prévoit la création d'un fichier informatique, nous voulons que les associations d'immigrés et les organisations antiracistes soient informées du contenu exact de l'accord, et qu'un débat soit organisé au Parlement national afin d'aboutir à l'abrogation de l'accord ou à sa révision.

Ce qui permettrait d'assurer une véritable protection des droits des réfugiés politiques et l'amélioration des conditions d'accueil des demandeurs d'asile.

Sur cette action concrète à mener au sein de chaque pays et de chaque collectivité, nos formations ont montré qu'elles cherchaient non pas le spectaculaire, mais des résultats tangibles dans la vie de tous les jours.

3. Il est évident que ces progrès doivent s'accomplir dans la transparence et la clarté. Nous sommes tout à fait favorables à l'expérimentation, d'abord à 5, comme c'est le cas avec la RFA et le Bénélux, de la levée des frontières intérieures, puis de l'étendre à d'autres, compte tenu des résultats obtenus. Nous ne verrions que des avantages à ce que le gouvernement vienne prochainement devant le Parlement faire le point. Quant à l'asile politique, il existe en France une longue tradition qui pourrait servir d'exemple à beaucoup de pays étrangers. Elle doit naturellement être maintenue.

PHILIPPE HERZOG

1. La majorité des pays européens continuent de leur refuser ces droits, voire aggravent leurs conditions de séjour, comme la France avec la loi Pasqua sur « les conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France ». Cette loi, est indigne de la France. Nous exigeons son abrogation pure et simple.

Nous demandons également l'instauration d'une législation garantissant en tous domaines l'égalité des droits et des devoirs aux travailleurs immigrés et à leurs familles de toutes nationalités. Cette législation implique la fin de toutes les discriminations, le droit au regroupement familial sans restriction, le droit d'être électeur et éligible après cinq ans dans le pays de résidence aux élections locales et européennes, la possibilité pour les enfants d'acquies sans entrave la nationalité du pays de naissance ou du pays d'origine d'un des deux parents.

En avril 1989, le Parlement européen s'est prononcé sur une proposition de directive relative à l'élargissement du droit de vote aux travailleurs immigrés pour les élections municipales mais uniquement pour ceux originaires des pays de la CEE. Nous avons dénoncé cette discrimination, une forme « d'Euroracisme » au détriment des immigrés des pays tiers. Nous avons proposé que le droit de vote aux élections municipales soit étendu aux immigrés de toutes nationalités qu'ils soient originaires ou non de la CEE. Notre amendement à la proposition de directive a malheureusement été rejeté par la majorité du Parlement européen ainsi que par tous les députés français des autres groupes politiques.

2. Dans différents pays d'Europe, dont malheureusement la France, l'extrême droite et le racisme connaissent effectivement une recrudescence inquiétante allant jusqu'aux meurtres. Les politiques de chômage, de précarité, d'exclusions sociales, de mal vie dans les cités populaires sont directement en cause. Elles suscitent l'inquiétude, la désespérance, les tensions sociales, l'intolérance. J'ajoute que les projets en cours en

Bien au contraire, la négociation internationale en cours qui concerne « les mesures applicables à long terme » repose, en ce qui concerne l'asile, sur le principe unanimement admis du respect de la Convention de Genève du 28 juillet 1951 et du Protocole de New York du 31 janvier 1967 relatifs au statut des réfugiés sans aucune restriction géographique du champ d'application de ces textes. L'objectif de la conférence de Schengen n'est que l'élaboration d'une procédure donnant à tout demandeur d'asile dans ces 5 pays l'assurance que sa demande sera examinée. Quand la France participe à une négociation, elle le fait dans le respect de son droit interne, de ses principes, de ses traditions et de sa vocation universellement reconnue de terre asile.

VALÉRY GISCARD D'ESTAING

1. La perspective de la suppression des frontières intérieures de l'Europe implique la définition préalable et l'adoption de mesures communes en matière d'immigration, de délivrance de visas, de droit d'asile. Il s'agit de définir des règles claires, stables, et appliquées par les douze pays dans le même esprit : condition indispensable pour éviter trafics, clandestinité, et pour donner à la population immigrée en Europe la stabilité et la sécurité juridique indispensables à une bonne intégration.



SIPA

Nous sommes favorables à tout ce qui facilite cette stabilité et cette intégration, c'est-à-dire par exemple le regroupement familial et l'attribution de titres de séjour.

En ce qui concerne le droit de vote, nous pensons qu'il est lié à la citoyenneté française : c'est un principe constitutionnel qui nous paraît fondamental. Nous sommes cependant prêts pour les élections locales, et dès lors que le système serait accepté par nos partenaires, à étudier la possibilité d'une réforme constitutionnelle permettant d'ouvrir le droit de vote aux citoyens des 11 autres pays européens dans la ville où ils résident de façon permanente. Ce serait un début d'application d'une concitoyenneté européenne. Et pour permettre l'association des autres nationaux résidents aux affaires de la cité, nous sommes favorables au développement des formules facultatives qui ont montré qu'elles pouvaient être efficaces comme les commissions extra-municipales créées par certains maires.

2. L'Europe que nous voulons construire, c'est l'Europe des Droits de l'Homme, l'Europe des Libertés et de la Démocratie, l'Europe qui rejette le racisme, les discriminations, l'intolérance. Cela passe par la définition de règles juridiques claires, quant à l'accès au territoire européen, le séjour, le droit au travail, de façon que chacun connaisse ses droits et ses responsabilités. Mais nous savons bien aussi qu'il faut développer un effort permanent d'explication, de conviction, d'actions concrètes nationales et locales sur l'emploi, le logement, l'enseignement, la vie des quartiers.



NOEL MONNIER/ARIA

cédures judiciaires et non plus seulement administrative est prévue dans le cas de décision de reconduite à la frontière, et les étrangers résidant en France depuis plus de 10 ans ne pourront plus être expulsés. Enfin, je pense qu'on ira à terme vers une

participation des étrangers installés durablement en France aux élections locales. Le Parlement européen a adopté récemment une directive sur le droit de vote des ressortissants des Etats membres aux élections locales. C'est une première ouverture qui ne concerne, certes, que les nationaux des pays de la Communauté, mais qui va dans le bon sens.

2. Des actions concertées entre les pays membres de la Communauté ont déjà été décidées et conduites pour guérir l'Europe de cette peste. Il faut les poursuivre et les développer ; en même temps chaque Etat concerné doit adapter, comme nous le faisons en France son dispositif préventif et répressif.

Ainsi Pierre Joxe, ministre de l'Intérieur, étudie en ce moment une modification de la législation qui permettrait au juge d'ordonner l'affichage ou la publicité dans la presse d'une décision de condamnation pour injure raciste, diffamation raciste, provocation à la discrimination, à la haine, à la violence raciale. Il est aussi envisagé d'ouvrir aux associations l'exercice des droits reconnus à la partie civile à l'occasion de certaines infractions comme l'apologie des crimes de guerre.

Outre le renforcement de cet aspect répressif, une politique de prévention doit être conduite à la fois par chacun des pays de la Communauté et dans le cadre européen. Elle passe par l'éducation et par des mesures fortes en faveur de l'insertion des immigrés : travail, école, protection sociale, logement, urbanisme. Ce sera une des priorités des députés européens de sensibiliser et mobiliser tous les acteurs au service de cette grande cause : accepter les autres, avec leurs différences.

3. Les négociations dont vous parlez se poursuivent. Le premier accord « relatif à la suppression graduelle des contrôles aux frontières communes », selon son intitulé exact, conclu à Schengen le 14 juin 1985, a été publié au Journal officiel de la République française par le décret n° 86-907 en date du 30 juillet 1986. Il n'a donc rien de secret.

Cet accord international n'a pas été soumis à l'approbation du Parlement et ne pouvait pas l'être pour la raison qu'il n'est pas susceptible de modifier la loi française au sens de l'article 53 de la Constitution. En effet, ses dispositions relèvent du pouvoir réglementaire, ou constituent des déclarations d'intention se bornant à définir les objectifs qui se sont assignés ses signataires.

En revanche, les mesures qui pourraient être décidées au terme des discussions qui se poursuivent seraient naturellement soumises au Parlement si elles relevaient du domaine législatif. Tout cela est donc parfaitement conforme à nos règles de droit et il n'est pas juste de dire que cette procédure ait manqué à la transparence.

D'autre part, l'accord en question ne vise absolument pas « à verrouiller le droit d'asile politique ».

et de préoccupations souvent légitimes, par des idéologies et des mouvements extrémistes est une atteinte au bon sens et à la démocratie.

La percée, dans certains pays, de partis d'extrême droite xénophobes, anticomunautaires et neutralo-nationalistes, est une menace pour la cohésion interne de la CEE. A terme, elle fragilise le consensus sur lequel s'est établi le pacte initié par les pères fondateurs, et visant à constituer une Fédération de l'Ouest européen entre peuples libres et démocratiques. Elle mine de l'intérieur nos sociétés, et fait le jeu des Etats totalitaires ou théocratiques qui s'emploient à la destabilisation de nos pays.

Nous demandons l'application des recommandations présentées par le Parlement européen, le 16 janvier 1986, dans le Rapport Evrigenis (Commission d'enquête sur la montée du fascisme et du racisme en Europe) :

- au niveau institutionnel ;
- au niveau de l'information ;
- au niveau de l'éducation ;
- au niveau de la vie économique et de l'action des forces sociales.

3. Le Groupe de Schengen a été constitué en 1988 par cinq Etats membres de la CEE, dont la France, en vue d'anticiper les mesures qui rendraient possible, en janvier 1993, l'abolition des contrôles des personnes aux frontières intracommunautaires.

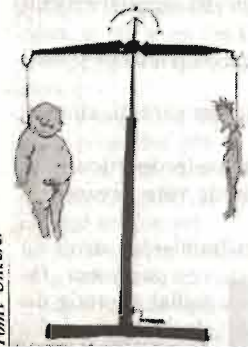
La liste du Centre pour l'Europe approuve l'initiative prise par ces pays, qui travaillent en étroite concertation avec la Commission, et dont les travaux en matière de facilitation des contrôles aux frontières, de visas, de lutte contre la criminalité, la drogue et les trafics d'armes, vont dans le sens de notre objectif d'un espace européen plus ouvert, plus sûr, plus humain.

La coordination des règles concernant le droit d'asile et le statut des réfugiés est actuellement traitée aussi bien par le Groupe de Schengen que par le Groupe « Immigration » réunissant les Douze. Nous attendons de la Commission qu'elle présente une Directive concernant la sauvegarde et le renforcement du droit d'asile, qui doit faire l'objet d'une harmonisation à l'échelle de toute la Communauté, et respecter les principes humanitaires qui font de l'Europe une terre d'accueil et de protection des opprimés.

LAURENT FABIUS

1. Les réglementations relatives à l'entrée et au séjour des étrangers sont très disparates en Europe et appellent un rapprochement des politiques. Je considère comme un devoir de garantir la sécurité, l'égalité des droits sociaux et la possibilité d'accès à la nationalité de leur pays d'accueil à tous les étrangers en situation régulière. En France, le décret du 4 novembre 1984 a mis en place un dispositif juridique plus souple et plus favorable au regroupement familial que celui en vigueur par exemple en RFA. En ce qui concerne les conditions d'entrée et de séjour, la loi Chirac-Pasqua avait gravement porté atteinte au statut et aux garanties des étrangers en France. Le gouvernement Rocard prépare un projet de loi pour restaurer les immigrés dans leurs droits. Le nouveau texte prévoit notamment que des conditions irrégulières de séjour ne feront plus obstacle à l'attribution d'une carte de séjour. De même une pro-

La Convention européenne des droits de l'homme a 26 ans. Elle garantit les droits fondamentaux des citoyens et résidents des 22 pays signataires. Un texte important, même si son efficacité n'est pas légendaire.



Tommy Uineerer

Tous réunis le 4 novembre 1950, les ministres de quinze pays européens réunis à Rome signent la Convention européenne des droits de l'homme : d'une portée sans précédent, elle constitue un jalon dans l'évolu-

tion du droit international. Elle entre en vigueur le 3 septembre 1953. Aujourd'hui, les 22 membres du Conseil de l'Europe l'ont signée, mais tous n'ont pas pris les mêmes engagements. L'influence de cette convention s'est fait sentir non seulement à travers l'Europe mais dans tous les continents et dans tous les pays où l'on s'est efforcé d'assurer une meilleure protection des droits de l'homme ; c'est ainsi qu'elle a servi de modèle à la Convention interaméricaine des droits de l'homme qui a pris effet en 1978.

Techniquement, la Convention européenne est un traité international, une sorte de contrat aux termes duquel les Etats assument certaines obligations. Ces obligations se singularisent en reconnaissant aux individus certains droits. Par ailleurs, la Convention permet à un individu alléguant une violation de ses droits d'engager une procédure contre le gouvernement qu'il juge responsable.

Les gouvernements sont tenus de veiller à ce que les droits et les libertés de tous ceux qui relèvent de leur juridiction soient protégés conformément à la Convention. Cela a obligé certains Etats à modifier leur législation interne. Dans certains Etats, la Convention a été intégrée au droit national, si bien que tout citoyen peut présenter un grief ou un recours devant un tribunal national ou une autorité administrative en se fondant directement sur les dispositions du texte européen. Dans les pays où la Convention n'est pas incorporée dans le droit interne, ce dernier ne doit pas être en contradiction avec elle.

La Convention n'est donc pas conçue pour remplacer les systèmes nationaux de protection des droits de l'homme, mais pour assurer une garantie internationale s'ajoutant aux

UNE GARANTIE

ARTICLE 1

Les hautes parties contractantes reconnaissent à toute personne relevant de leur juridiction les droits et libertés définis au titre 1 de la présente convention.

ARTICLE 2

1. Le droit de toute personne à la vie est protégé par la loi. La mort ne peut être infligée à quiconque intentionnellement, sauf en exécution d'une sentence capitale prononcée par un tribunal au cas où le délit est puni de cette peine par la loi.

2. La mort n'est pas considérée comme infligée en violation de cet article dans les cas où elle résulterait d'un recours à la force rendu absolument nécessaire :

- pour assurer la défense de toute personne contre la violence illégale.
- pour effectuer une arrestation régulière ou pour empêcher l'évasion d'une personne régulièrement détenue ;
- pour réprimer, conformément à la loi, une émeute ou une insurrection.

ARTICLE 3

Nul ne peut être soumis à la torture ni à des peines ou traitements inhumains ou dégradants.

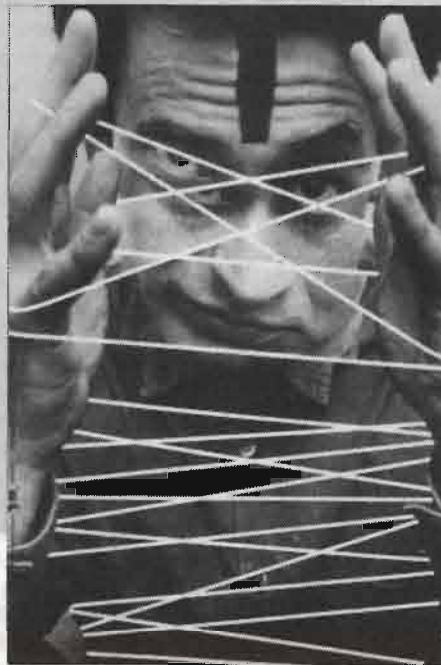
ARTICLE 4

- Nul ne peut être tenu en esclavage ni en servitude.
- Nul ne peut être astreint à accomplir un travail forcé ou obligatoire...

ARTICLE 5

1. Toute personne a droit à la liberté et à la sûreté. Nul ne peut être privé de sa liberté, sauf dans les cas suivants et selon les voies légales :

- s'il est détenu régulièrement après condamnation par un tribunal compétent...



Rico Lima

2. Toute personne arrêtée doit être informée, dans le plus court délai et dans une langue qu'elle comprend, des raisons de son arrestation et de toute accusation portée contre elle.

3. Toute personne arrêtée ou détenue, dans les conditions prévues au paragraphe 1 c) du présent article, doit être aussitôt traduite devant un juge ou un autre magistrat habilité par la loi à exercer des fonctions judiciaires et a le droit d'être jugée dans un délai raisonnable, ou libérée pendant la procédure. La mise en liberté peut être subordonnée à une garantie assurant la comparution de l'intéressé à l'audience.

4. Toute personne privée de sa liberté par arrestation ou détention a le droit d'introduire un recours devant un tribunal, afin qu'il statue à bref délai sur la légalité de sa détention et ordonne sa libération si la détention est illégale...

ARTICLE 6

1. Toute personne a droit à ce que sa cause soit entendue équitablement, publiquement et dans un délai raisonnable, par un tribunal indépendant et impartial, établi par la loi, qui décidera soit des contestations sur ses droits et obligations de caractère civil, soit du bien-fondé de toute accusation en matière pénale dirigée contre elle. Le jugement doit être rendu publiquement, mais l'accès de la salle d'audience peut être interdit à la presse et au public pendant la totalité ou une partie du procès dans l'intérêt de la moralité de l'ordre public ou de la sécurité nationale dans une société démocratique, lorsque les intérêts des mineurs ou la protection de la vie privée des parties au procès l'exigent, ou dans la mesure jugée strictement nécessaire par le tribunal, lorsque dans des circonstances spéciales la publicité serait de nature à porter atteinte aux intérêts de la justice.

2. Toute personne accusée d'une infraction est présumée innocente jusqu'à ce que sa culpabilité ait été légalement établie.

3. Tout accusé a droit notamment à :

- être informé, dans le plus court délai, dans une langue qu'il comprend et d'une manière détaillée, de la nature et de la cause de l'accusation portée contre lui ;
- disposer du temps et des facilités nécessaires à la préparation de sa défense ;
- se défendre lui-même ou avoir l'assistance d'un défenseur de son choix et, s'il n'a pas les moyens de rémunérer un défenseur, pouvoir être assisté gratuitement par un avocat d'office lorsque les intérêts de la justice l'exigent ;

d. interroger ou faire interroger les témoins à charge et obtenir la convocation et l'interrogation des témoins à décharge dans les mêmes conditions que les témoins à charge...

ARTICLE 7

1. Nul ne peut être condamné pour une action ou une omission qui, au moment où elle a été commise, ne constituait pas une infraction d'après le droit national ou international. De même il n'est infligé aucune peine plus forte que celle qui était applicable au moment où l'infraction a été commise.

ARTICLE 8

1. Toute personne a droit au respect de sa vie privée et familiale, de son domicile et de sa correspondance.

ARTICLE 9

1. Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion ; ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction, ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction individuellement ou collectivement, en public ou en privé, par le culte, l'enseignement les pratiques et l'accomplissement des rites.

ARTICLE 10

1. Toute personne a droit à la liberté d'expression. Ce droit comprend la liberté d'opinion et la liberté de recevoir ou de communiquer des informations ou des idées sans qu'il puisse y avoir ingérence d'autorités publiques

et sans considération de frontière. Le présent article n'empêche pas les Etats de soumettre les entreprises de radiodiffusion, de cinéma ou de télévision à un régime d'autorisations.

ARTICLE 11

1. Toute personne a droit à la liberté de réunion pacifique et à la liberté d'association, y compris le droit de fonder avec d'autres des syndicats et de s'affilier à des syndicats pour la défense de ses intérêts.

ARTICLE 12

A partir de l'âge nubile, l'homme et la femme ont le droit de se marier et de fonder une famille selon les lois nationales régissant l'exercice de ce droit.

ARTICLE 13

Toute personne, dont les droits et libertés reconnus dans la présente Convention ont été violés, a droit à l'octroi d'un recours effectif devant une instance nationale, alors même que la violation aurait été commise par des personnes agissant dans l'exercice de leurs fonctions officielles.

ARTICLE 14

La jouissance des droits et libertés reconnus dans la présente Convention doit être assurée sans distinction aucune, fondée notamment sur le sexe, la race, la couleur, la langue, la religion, les opinions politiques ou toutes autres opinions, l'origine nationale ou sociale, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance ou toute autre situation.



Roeer Pfund

Les affiches ici présentées sont extraites d'une exposition montée à l'aide de 66 graphistes du monde entier. Les œuvres sont visibles au Couvent des Cordeliers, 15, rue de l'Ecole de Médecine, à Paris. Les « Images internationales pour les droits de l'homme et du citoyen » sont également éditées en volume (Artis 89, 48, rue Lépic 75018 Paris).

droits de recours prévus dans ces Etats. Un autre principe essentiel de cette Convention est que son application s'étend non seulement aux ressortissants d'un Etat membre « mais à quiconque habite ou visite le pays » : l'article 1 de la Convention stipule bien que les Etats doivent reconnaître les droits et libertés définis par le texte « à toute personne relevant de leur juridiction ».

Depuis que la Convention a été rédigée, de nouveaux droits et de nouvelles obligations ont fait l'objet de ce qu'on appelle les protocoles additionnels : leur acceptation est facultative, mais ils ont été largement adoptés.

La plupart des droits et des libertés protégés par la Convention ont un caractère civil ou politique. Voici les principaux :

- le droit à la vie.
- le droit à la liberté et à la sûreté de la personne
- le droit à une administration équitable de la justice
- le droit au respect de la vie privée et familiale, du domicile et de la correspondance
- le droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion
- le droit à la liberté de réunion et d'association.
- le droit de se marier et de fonder une famille.

En outre, les protocoles garantissent :

- le droit à la liberté de circulation et le droit de choisir sa résidence
- le droit de quitter n'importe quel pays, y compris le sien.

Ils interdisent :

- la torture et les peines ou traitements inhumains ou dégradants.
- l'esclavage, la servitude et le travail forcé.
- la rétroactivité des lois pénales.
- l'expulsion ou le refoulement par un Etat de ses propres ressortissants.

— l'expulsion collective d'étrangers.

La Convention admet que des restrictions peuvent s'avérer nécessaires à la sûreté publique, à la sécurité nationale, au bien-être économique du pays... Mais, même dans ces cas d'urgence, aucun Etat n'a le droit de se soustraire à son obligation de respecter le droit à la vie et à l'interdiction de la torture, de l'esclavage et de la rétroactivité des lois pénales.

Louis-Edmond Pettiti

Président de l'Institut des droits de l'homme du barreau de Paris

INTERNATIONALE



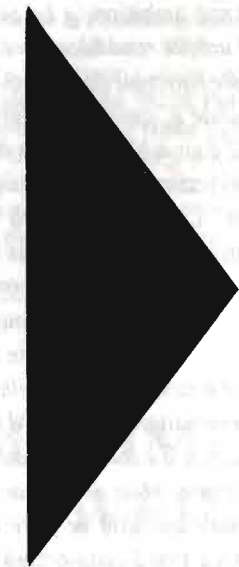
J.-B. SOHIEZ/IM'MEDIA

QUELS

EN JEUX ?

L'extrême droite européenne du racisme existe déjà. C'est pour partie l'avenir de l'Europe qui se joue sur ce terrain. Les antiracistes, refusant l'Europe de l'exclusion, multiplient les contacts entre eux. Ils tentent de coordonner leurs activités et de sensibiliser les citoyens à leur combat. Mais la peur de l'Autre n'est-elle pas trop forte ?

L'Autre, c'est aussi le tiers-monde avec qui des rapports différents doivent être mis en place. Pour une Europe où l'étranger ne soit pas l'ennemi.





La forte poussée électorale du Front national ces dernières années a donné un véritable regain de vitalité aux divers mouvements de l'extrême-droite européenne.

Signe de ralliement, la petite flamme que l'on retrouve dans l'effigie de nombreux partis, empruntée au MSI italien. Surplombant initialement une figure géométrique figurant un catafalque, cette flamme représentait l'esprit de Mussolini toujours vivant, une référence.

Du côté de la Méditerranée

En 1984, trois mouvements avaient pu se coordonner au sein du Parlement européen en un Groupe des droites européennes comprenant seize députés : dix français (FN), cinq italiens (MSI) et un grec (EPEN). Par la suite, Olivier d'Ormesson démissionna du groupe tandis qu'un député irlandais unioniste décidait de s'y rallier. Par l'importance de son contingent, Jean Marie Le Pen en est le leader incontesté. Convertir à sa stratégie parlementaire les autres groupes d'extrême-droite européens et sortir ainsi de son isolement national, telle est son ambition. « *La perspective du marché unique rend nécessaire l'existence d'une droite nationale dans chaque pays de la Communauté* », devait-il déclarer le 2 avril dernier. C'était à Madrid, lors du cinquantième anniversaire de la fin de la guerre civile espagnole. Le Pen était venu prêter main forte à son coreligionnaire, Blas Pinar. L'ancien chef de Fuerza nueva a reconstitué son mouvement en octobre 1986, sous l'appellation plus « moderne » de Frente nacional. « *L'Europe a jusqu'ici été dominée par les idéologies internationalistes, qu'il s'agisse du communisme, du socialisme ou du libéralisme capitaliste. Mais dorénavant c'est la droite nationale qui doit se faire entendre* », précisait Le Pen à cette occasion. La stratégie « démocrate » doit passer au-dessus de tout activisme. C'est pourquoi il enjoignit l'extrême-droite espagnole à « *ne pas se figer dans le passé* » et à « *adapter les messa-*

ELLE COURT ELLE COURT



Un objectif : se poser en leader de l'extrême droite européenne.

Joss Drav/ARIA

LA PETITE FLAMME

ges aux conditions nouvelles ». Néanmoins, malgré ces nostalgiques du franquisme, tout comme le Portugal a ses nostalgiques du salazarisme, le Front national de Jean Marie Le Pen ne semble pas attendre beaucoup de renfort du côté des pays méditerranéens. La situation en Grèce n'est guère plus propice. L'EPEN (l'Union politique nationale grecque), le parti héritier du régime des colonels, formé en janvier 1984, est présenté comme n'ayant aucune chance de retrouver son siège au Parlement européen. « *Les conditions qui paraissent avoir eu une part à la naissance et au succès du Front national se retrouvaient réunies ailleurs et cependant les autres pays n'ont pas connu de phénomène analogue, au moins dans pareil-*

les proportions. Signe qu'il n'y a pas en politique de causalité mécanique, et présomption que les faits politiques sont de ceux qui expriment le plus la singularité des histoires et des cultures nationales. » Ainsi s'exprimait René Rémond dans la préface à *Le Front national à découvert* (1), mettant bien l'accent sur les risques de simplification dans la compréhension de la poussée des idées radicales. De tous les partis d'extrême-droite, seul le MSI italien, le grand frère du FN français, a des chances certaines aux prochaines élections européennes. Fondé le 26 décembre 1946 à Rome par d'anciens proches de Mussolini, Pino Romualdi, Nino Tripodi et Giorgio Almirante, le MSI est l'un des plus puissants alliés de Jean Marie Le Pen. Le 21 mai 1988

cupérer l'échec de la pensée politique conventionnelle, incapable de répondre aux problèmes qu'affrontent aujourd'hui les Danois. Tous les projecteurs sont aujourd'hui braqués sur la situation en RFA, c'est la panique à bord du navire chrétien démocrate (CDU). Et comme Franz Josef Strauss n'est plus là pour contenir l'extrême-droite, le CSU (chrétiens sociaux démocrates) vit lui aussi une période particulièrement troublée. « *Les Republikaners sont une formation, à l'origine conservatrice, voulant œuvrer pour la rénovation du sentiment national et contre la décadence/américanisation de la société allemande. Dirigé par l'ancien SS Schönhuber, « un homme qui ne regrette rien » et chantre du révisionnisme, ce parti s'est radicalisé par un afflux de militants NPD, de sympathisants de la Nouvelle Droite et de conservateurs déçus du chancelier Kohl* » (3). L'analyse du scrutin du 29 janvier à Berlin indique que les Republikaners sont capables d'attirer une large frange d'électeurs déçus par les partis en place. Le Front national de Jean Marie Le Pen reste dans l'expectative face à la montée des Republikaners alors qu'il n'était pas question pour lui, jusqu'à un passé récent, de s'associer au NPD. Le NPD est le parti national démocrate. Jadis puissant parti radical, il s'est effondré à environ 6 200 membres peu actifs. Sa campagne « *l'Allemagne aux Allemands* » lui a permis de regagner quelques voix aux dernières élections européennes, sans pour autant lui accorder de siège. Mais ses déficiences en cadres et moyens d'action régionaux, lui interdisent quasiment toute progression spectaculaire.

Autre pays non négligeable pour le Front national de Le Pen, la Belgique. La division linguistique a toujours nui à l'union des forces radicales de ce pays. C'est pourquoi l'on se trouve en présence d'un parti puissant et extrémiste côté flamand, le Vlaams Block, et un parti qui entretient des relations privilégiées avec le Front national français, le Front national belge, dont l'ambition a toujours été d'unifier l'extrême-droite belge, mais qui n'y est pas arrivé, du fait notamment du bilinguisme. Suite aux élections communales qui ont été marquées par une progression importante du Vlaams Block, des pourparlers ont eu lieu à Paris entre ses leaders et ceux du Front national français. L'enjeu de ces négociations : l'admission lors des élections européennes de juin 1989, d'un élu éventuel du Vlaams Block au sein des droites européennes de Le Pen. Selon les analyses de *Celcius*, on pourrait craindre que sur la base actuelle

de la progression du Vlaams Block, il n'obtienne effectivement un siège au parlement européen. Au sein du parti, le nom de Filip Dewinter est avancé (4).

Se sauver ou se perdre

Voilà dressé le tableau des éventuels alliés de Jean Marie Le Pen soucieux de pouvoir constituer un groupe des droites européennes au lendemain des élections de juin. Si la Grande-Bretagne n'a pas été abordée, c'est que le National Front y est en voie de disparition, même si de temps à autre, il fait encore parler de lui. Plus alarmante demeure peut-être la question des skin heads, dopés par l'effet Le Pen aux élections européennes de 1984, mais résolument attachés à une stratégie plus directe, certainement pas parlementaire. Mais la stratégie coup de poing n'est pas celle qui convient aux penseurs du Front national. Et les skin heads, tout utiles qu'ils soient, notamment dans les services d'ordre, ne sont pas des alliés constructifs pour le moment. D'autre part, la multiplicité de leurs organisations les rend moins dangereux que ces derniers propos de Jean Marie Le Pen, le 8 mai dernier à Rome : « *Notre victoire a bien sûr été remportée en France, mais ce fut aussi une victoire pour toute l'Europe car nous sommes désormais tous liés. Selon ce que feront nos peuples, nous nous sauverons ou nous nous perdrons, mais nous nous sauverons ou nous nous perdrons ensemble.* » ■

Maryse EMEL

Notes.

1. *Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, Paris, 1989.*
2. *A ce sujet voir Celcius, n°9, juin 1988, Mantrant, BP 284 75228 Paris cedex 05.*
3. *Propos tirés de l'étude publiée dans Celcius n°15, janvier 1989, pp.11 et sq.*
4. *Celcius n°13, novembre 1988, pp.18 & 19. Celcius n°18 (mai 89) est consacré à l'extrême-droite européenne. Pour en savoir plus.*

Au nord : du nouveau

En revanche, la situation au nord de l'Europe est en pleine évolution et porteuse de promesses pour le parti de Le Pen. Au Danemark, en mai 1988, le Parti du Progrès de Mogens Glistrup, a réuni environ 300 000 personnes autour de son étiquette, soit 9 % des électeurs. Les sondages montrent que s'il y avait des élections maintenant, 11 % des électeurs voteraient en faveur du Parti du Progrès (2). Le Parti a surtout été capable de ré-

IMPRIMERIE WEIL
117, rue des Pyrénées
75020 PARIS

Trois mois après les élections municipales, il n'est pas inutile de revenir sur les résultats de l'extrême-droite puisque son implantation locale se jouait là.

Pour Jean-Marie Le Pen, les résultats de son mouvement aux élections municipales de mars 89 constituent « un tremplin très convenable pour l'élection européenne ». Voilà près de cinq ans que le Front national défraie la chronique électorale par ses scores inquiétants. Si le mouvement semble actuellement marquer le pas, il convient de rester très prudent. Certes l'extrême-droite s'est fait voler la vedette avec l'irruption des écologistes sur la scène politique. Mais sa principale formation demeure à un niveau élevé. Il n'est en outre pas exclu qu'elle ait réussi à mettre un terme à la débandade qui lui tenait lieu de stratégie depuis la perte de son groupe parlementaire, les exclusions de l'automne et la mort de Jean-Pierre Stirbois.

On ne saurait donc se passer de tirer quelques enseignements de ce scrutin. Les partisans de l'extrême-droite ont cessé de se cacher. Un grand nombre ont accepté de s'afficher ouvertement en devenant candidats. Rien que sur les listes labélisées Front national, on en dénombre allégrement plus de 14 000. Ce chiffre confirme la fin des tabous hérités de la Seconde Guerre mondiale, en mê-

me temps que la croissance de l'organisation du parti de Le Pen. Qui se souvient qu'il ne comptait pas tout à fait 2 500 adhérents en juin 1984, lors de son émergence ?

Pour parvenir à présenter autant de candidats, le Front national s'est adjoint le soutien de royalistes ou d'intégristes d'ordinaire peu enclins à frayer avec le système. A Saint-Cloud, ville de résidence du chef, deux vieilles plumes de l'extrême-droite, Jean Madiran et François Brigneau ont su taire, l'espace d'un scrutin l'antidémocratie qui les anime. A quelques pas de là, à Vaucresson, on trouvait plusieurs journalistes du quotidien d'extrême-droite *Présent* sur la liste. Le Pen a donc toutes les raisons de se féliciter de la mobilisation de ses partisans. Tous ont mis la main à la pâte. Même les petites annonces passées dans *Présent* et quelques quotidiens régionaux n'auront pas été inutiles : elles ont permis aux responsables locaux d'entrer en contact avec un grand nombre de sympathisants et, accessoirement, de faire élire quelques militants supplémentaires.

Au total, le Front national était présent, sous ses propres couleurs dans 341 villes, dont 216 dans les 394 villes de plus de 20 000 habitants, avec 378 listes. En ne se présentant que devant le tiers de la population nationale, il ne pouvait prétendre à un score nationalement significatif. Certes les résultats marquent un recul par rapport aux consultations précédentes. Les seules comparaisons que l'on puisse faire reposent sur le score des présidentielles. Le 24 avril, Le Pen recueillait dans l'ensemble des villes de plus de 20 000 habitants 16,36 % des suffrages exprimés contre

14,39 % sur l'ensemble du territoire. Dans les seules villes où son parti présentait une liste aux municipales ce score était même un peu plus élevé : 17,29 %. Au soir du 12 mars, le score moyen de ces 216 villes s'établissait à 9,99 %. Mais les causes de cette baisse sont principalement dues au type de scrutin. Un scrutin local qui avantage les notables bien implantés n'a jamais été complaisant pour les petites formations.

COULEURS LOCALES

Cette baisse est aussi très inégale et il est alors possible de faire intervenir toute une série de facteurs explicatifs locaux. Dans le sud de la France, naguère si favorable, le Front semble reculer plus qu'ailleurs. Le mouvement est particulièrement sensible à Marseille et dans les Bouches-du-Rhône où la crise qui a secoué le mouvement a déconsidéré l'ensemble des dirigeants. Parallèlement, les dissidents comme Pascal Arighi (0,93 %) ou Yann Piat, député de Hyères (6,2 %), n'en ont pas profité. En revanche le lepénisme se maintient à un niveau élevé en Seine-Saint-Denis puisque dans les 27 villes où Le Pen se présentait son score moyen est de 15,23 % contre 19,83 % aux présidentielles.

Dans l'ensemble, il ne dépasse son score présidentiel que dans cinq villes : Dreux (Eure-et-Loir), Neuilly, Saint-Cloud et Sceaux (Hauts-de-Seine et Sevran (Seine-Saint-Denis). Au soir du premier tour 321 listes dépassaient la barre des 5 %, 174 celle des 10 %, 56 celle des 15 % et 11 culminaient à plus de 20 %. Le Front national comptait 259 élus sur ses propres listes et 99 étaient encore



800 élus : un début d'implantation locale

des d'escaliers, une présence régulière sur les marchés, etc. Il est dangereux de continuer à parier sur une baisse du FN sans que rien ne soit fait dans ce sens. De même qu'il est vain de se rassurer en invoquant l'impossible union avec la droite. Qu'advient-il demain si la recomposition qui s'opère dans ses rangs se solde par le départ des plus farouches adversaires d'une telle union ? Déjà dans les petites villes, là où les états-majors de l'UDF et du RPR étaient bien en peine de faire appliquer leur refus de tout accord, des alliances se sont nouées. Des membres du Front national figuraient sur des « listes apolitiques d'intérêt local ». Si le phénomène est difficilement perceptible, on ne peut expliquer autrement l'élection au final de 804 élus frontistes alors que sur ses listes propres le parti de Jean-Marie Le Pen en a fait élire un peu moins de 500.

Marcel Durand

A DECOUVERT

En prolongement d'une journée d'étude de la Fondation nationale de sciences politiques, Pascal Perrineau et Nonna Mayer ont réuni dans un ouvrage collectif les travaux de dix-huit chercheurs nécessaires à la compréhension de « l'effet Le Pen ». Histoire, lexicologie, philosophie, sociologie, statistique électorales et géographie, toutes les disciplines sont mises à contribution. Tout ce qu'on croyait simple devient complexe dans *Front national à découvert*, tant les motivations des électeurs du FN sont diverses. Au passage quelques clichés sont réduits à leur juste dimension : la corrélation entre l'importance du vote FN et le taux d'immigration, le prétendu report des voix communistes sur Le Pen.

On retiendra tout particulièrement, les articles de Jean-Yves Camus et Pierre-André Taguieff sur l'origine de sa formation et son programme qui tranchent avec la neutralité objective des autres études.

Le Front national à découvert, sous la direction de Pascal Perrineau et Nonna Mayer. Presses de la fondation nationale des sciences politiques, Paris, 1989.

800 FRONTISTES ELUS

en position de se maintenir. La décision de se fixer là où un accord n'avait pu être trouvé avec la droite a été appliquée partout, à l'exception notable de Sarcelles qui s'est soldée par l'exclusion de la tête de liste. Cette décision, s'est révélée payante. Le Front national a fait cette fois la preuve de la stabilité de son électorat. Entre 1984 et 1986, comme en 1988, l'électorat lepéniste avait montré une large propension à la volatilité. D'une élection à l'autre ce n'était pas les mêmes qui déposaient un bulletin extrême dans l'urne. Apparemment, il n'en va plus de même. Là où il est resté en lice, le Front national n'a per-

du en moyenne qu'un demi-point. Le taux de participation ayant augmenté, on constate même qu'il gagne encore quelques milliers de voix. Ses électeurs n'auront donc pas pensé voter inutile en renouvelant leur choix initial. Ils ont même pris le risque délibéré de faire tomber quelques maires de droite comme à Taverny (Val-d'Oise) ou à Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône).

Notons que dans quelques villes-phares des personnalités locales améliorent nettement leur score. C'est le cas à Cagnes-sur-Mer (Alpes-Maritimes) où Albert Peyron atteint 35,75 % (+ 13,56), à Perpignan avec Pierre Sergent, l'ancien terroriste en chef de l'OAS-metro (29,25 %), Roger Holeindre à Sevran

(24,09 %), ou encore à Dreux où la veuve de Jean-Pierre Stirbois atteint un record (22,29 %) et à Saint-Raphaël (27,16 %). En se maintenant, le parti de Jean-Marie Le Pen est aussi parvenu à ébranler la légitimité de quelques maires élus sans avoir atteint la majorité. C'est le cas notamment de Jacques Médécine à Nice où l'extrême droite se stabilise autour de 20 %.

Ces résultats sont bien l'effet d'un travail qui pour n'être pas médiatique n'en est pas moins réel. C'est celui auquel se livrent les dirigeants qui axent de plus en plus leurs efforts sur la formation des cadres du mouvement. C'est celui des militants qui n'hésitent plus à faire connaître leur existence, par les visites des ca-



Charles de Chambrun, le premier maire Front National.

LE REFUS DU SEMBLABLE

Psychanalyste, Daniel Sibony (1) a beaucoup travaillé sur la question du racisme et de l'origine. Pour lui, ces deux points sont inextricablement liés. Quels enjeux le racisme soulève-t-il au niveau psychologique ? Et que va-t-il devenir à l'heure de l'Europe qui mêlera de grandes diversités ?

Différences : Comment, de votre point de vue, peut-on cerner le racisme ?

Daniel Sibony : Le racisme est une position de cramponnement, de blocage qui concerne des situations qui sont, elles, très mobiles. Qu'y-a-t-il, en effet, de plus mobile que le même qui devient différent ou le différent qui revient au même ? Par exemple, la « chère » France qui devient un peu différente, et inversement, l'étranger qui se met à ressembler davantage aux Français... Le raciste est précisément quelqu'un de coincé dans ce double mouvement, au lieu de vivre, il s'invente des certitudes, parce qu'il ne peut pas ou s'imaginer ne pas pouvoir bouger. Or, en réalité, nous subissons TOUS ce double mouvement qui marque notre rapport à l'irrationnel ; on devrait savoir accueillir l'irrationnel, l'assumer, d'abord parce qu'il sert à renouveler la raison. Mais le problème est justement d'être capable de supporter ces épreuves d'angoisse – le même devenant différent et le différent revenant au même – de façon vivante plutôt que comme des cataclysmes.

D. : Si l'on part d'un de vos postulats selon lequel le racisme est davantage la peur d'une ressemblance que celle d'une différence, n'allons-nous pas assister au lendemain d'une Europe qui prône ses ressemblances, à un... carnage ? (rires...)

D. S. : Il y aura du carnage sublimé. Car les humains peuvent trouver des façons différentes de se ressembler. Certes,



Dessin : Jean-Pol Lefebvre

au niveau européen, dans le double mouvement que j'ai décrit tout à l'heure, beaucoup de refoulé va remonter à la surface. Du coup, un effet de l'unification de l'Europe sera l'accentuation des différences.

L'Europe déjà se réclame d'une extrême diversité ; elle va mettre à nu des spécificités auxquelles les gens ne voudront pas renoncer par désir de se réfugier dans des entités originales, traditionnelles, afin d'être sûrs de tenir quelques chose de l'ordre d'une identité. Bien sûr, il y aura des résurgences de racisme avec les fantasmes de réappropriation d'une identité menacée. Le vote Le Pen fut aussi une inquiétude face à l'Europe... L'enjeu de tout cela est la capacité des différentes communautés à prendre le risque de s'altérer et à se sentir assez solides pour cela. Tout cela va interpeller la capacité d'une société à supporter la pression de la diversité ainsi que celle du retour aux origines.

D. : Vous écrivez aussi en forme de boutade, que le point commun aux hommes en groupe ou individuellement est... le racisme...

D. S. : C'est en effet en se cramponnant à leur différence irréductible que les hommes se ressemblent le plus. Chacun pose son groupe comme supérieur aux autres, et si un Dieu les observait, il les verrait se battre pour être différent, et cette bataille les fait se ressembler. C'est navrant et humain, mais c'est aussi un fait d'expérience : ce qui rapproche le plus les hommes entre eux c'est leurs antipathie mutuelle.

Cela ne concerne pas que les races. Dans le monde psychanalytique français, on l'observe : c'est étonnant comme on crache sur les autres pour marquer la différence, et comme ils le font aussi ; tout le monde fait pareil, différemment. Le racisme est à la fois individuel et collectif.



Photo : Joss Dray/ARIA

Le racisme c'est vouloir définir l'autre de peur que, différent, il tourne au semblable, ou que semblable, il fasse faux bond et se révèle différent ; dans les deux cas, il fait faux bond, c'est-à-dire qu'il est autre, rebelle aux noms qu'on lui donne.

(Ecrits sur le racisme)

D. : Mais c'est surtout au niveau des immigrés que le racisme se ressent le plus...

D. S. : Parce que l'étranger symbolise de façon charnelle non seulement l'intrusion de l'étranger dans les jupons de la Mère-Patrie, mais il révèle aussi les fantasmes d'appartenir à une origine supérieure. Il excite le roman familial de chacun... Le racisme s'incarne comme mouvement lorsqu'une collectivité entière veut passer à l'acte son fantasme de posséder une origine intégrale, pure. Les juifs salissaient l'origine aryenne, les Arabes contaminent telle ou telle identité...

D. : On parle régulièrement de remontée de l'antisémitisme, de montée du racisme. Ne s'agit-il pas plutôt d'un retour du refoulé, quelque chose qui pré-existait ?

D. S. : Je ne pense pas qu'il y ait un retour de l'antisémitisme : il n'a jamais disparu. Je pense qu'il va s'accroître, pas seulement en France mais aussi en Orient. Car, le monde arabe a, avec les juifs, le même type de problèmes que le christianisme a eu avec cette communauté. Comme les juifs font partie de l'origine musulmane, ou bien l'identité musulmane sera capable d'assumer cet élément et, à mon avis, cela permettrait une fabuleuse ouverture et apporterait des solutions originales au Moyen-Orient et ailleurs, ou elle aura du mal à le supporter et la porte du racisme sera largement ouverte.

Les juifs ont une place cruciale dans le champs du racisme : ils sont une cible vers laquelle on peut se tourner dès lors qu'on a un problème avec l'origine. Car le juif révèle que le christianisme et l'islam ont une origine commune qui leur échappe et ils s'imaginent que les juifs tiennent cette origine. Or, aux juifs aussi, cette origine échappe tout autant. Si un jour l'antisémitisme reparait encore plus

Qu'y a-t-il de plus mobile que le même qui devient différent ou le différent qui devient même ?

ouvertement en Europe, il y aura eu un tel chambardement que l'aspect judaïque ne sera qu'un aspect parmi d'autres. Reste que l'antisémitisme est un schéma formel de ce qu'est l'impasse raciste. On voit là comment la formule fonctionne : l'horreur du même quand il devient différent, et du différent lorsqu'il devient même. Les juifs allemands aussi étaient très proches des Allemands, on ne voyait plus la différence. Et je suis très touché par le fait que certains Arabes soient appelés à connaître les mêmes problèmes que les juifs ont connus : ceux de la différence effacée et qu'on va déterrer pour la remarquer autrement.

D. : A ce propos, la spécificité du racisme « réservé aux juifs », selon votre expression, s'étend désormais, en Europe, aux Arabes...

D. S. : Vous savez, c'est dans la tradition française de dire (comme Maurras, Barrès) que les juifs sont très intelligents mais qu'ils sont incapables de comprendre tel vers de Racine (qui était par ailleurs à moitié juif !). Les Arabes de la deuxième génération vont justement buter sur des propos du type : « d'accord vous n'avez pas d'accent, vous comprenez beaucoup de choses, mais quelque chose vous échappera toujours » : « la » petite différence... »

Ils vont connaître ce problème qui n'est pas propre aux juifs mais que ceux-ci ont incar-

né. Les beurs connaîtront la difficulté de l'assimilation et devront réfléchir aux impasses de l'assimilation ou de son refus.

D. : A travailler tant sur la question du racisme, peut-on penser qu'il y a plusieurs racismes ?

D. S. : Ce qui m'a intéressé dans le travail, c'est le point où s'unifient tous les « racismes » : le rapport à l'origine et la difficulté à la supporter partagée, entamée, contaminée.

A partir de là, vous pouvez rayonner dans toutes les directions, y compris interpréter les impasses au sein de la famille. Un enfant qui voit des tensions entre ses parents, ne sait pas choisir et ne supporte pas que son origine maternelle pure soit entachée par ce père qui ne fait pas le poids selon lui. Il imaginera alors une origine pure et dure où il serait avec sa mère ou plutôt avec le fantasme de sa mère... Voilà une petite flambée raciste à domicile.

Ce sera pareil pour le cas, par exemple, de deux écrivains qui écrivent des choses semblables. Ils ont l'impression que l'un vole les mots de l'autre, qu'ils se volent la même mère qui serait là l'écriture... Je pense avoir mis le doigt sur ce point ombilical de l'origine – intégrale ou partagée. Même le complexe œdipien est un des moments où l'humain doit admettre que son origine est multiple et partagée ; coupée d'elle-même. Cela dit, les fantasmes racistes ont droit de cité, à condition qu'ils restent fantasmes. Or, le racisme c'est précisément vouloir passer à l'acte... ■

Propos recueillis par Souâd Belhaddad et Kahena Khane

(1) Auteur, notamment, de « Ecrits sur le Racisme », Christian Bourgois Editeur, 1988.

Les immigrés constituent le 13^e partenaire, non reconnu, de la CEE. Quelle place tiennent dans le dispositif des forces sociales et politiques en présence, ceux qui expriment leurs aspirations et défendent leurs droits ?

Certaines associations d'immigrés sont fédérées au niveau européen, selon le critère de la nationalité d'origine : Amicale des Algériens en Europe, travailleurs marocains, kurdes, turcs, etc. Des efforts se poursuivent pour rassembler les associations de diverses nationalités.

Au terme d'une longue approche, est né, à Stockholm en 1985, le Conseil des associations d'immigrés en Europe (CAIE), sans doute ce résultat a-t-il été favorisé par l'expérience du Conseil des associations d'immigrés en France (CAIF). Dans le pays, comme au plan international, chaque association conserve son autonomie, ses conceptions propres, sa spécificité liée à la nationalité de ses membres. Ensemble, elles recherchent démocratiquement, parfois laborieusement, ce qui peut être dit et fait en commun.

Doté d'une charte des droits fondamentaux des travailleurs migrants et de leurs familles, le CAIE, dont le siège social est à Lausanne et le siège administratif à Paris, est en train de devenir un interlocuteur des instances officielles.

Admis comme consultant au Conseil de l'Europe depuis le début de l'année, il a obtenu aussi un statut d'observateur à l'UNESCO, et d'associé au Conseil économique et social de l'ONU ; il entretient des relations avec le Bureau international du travail et participe aux travaux des ONG (Organisations non gouvernementales) auprès de l'ONU, dans leur sous-comité traitant des discriminations et du racisme. Il a tenu en 1988 un séminaire sur l'immigration en Europe ainsi qu'un colloque sur le droit de vote des immigrés ; en mai 1989 une table ronde à Bruxelles sur les retombées sociales de l'Europe de 1992.

Il prépare cette année en France une université d'été consacrée aux populations issues de l'immigration et, pour mai 1990, une cinquième conférence internationale. Les enjeux de la politique européenne concernent aussi les associations de solidarité avec les travailleurs immigrés et de lutte contre le racisme, dans chacun des pays concernés. Jusqu'à présent, il n'a pas été mis en place un organisme unique de coordination.

Le MRAP entretient depuis longtemps des relations bilatérales avec les associations antiracistes dans les pays d'Europe où il en existe. Des liens privilégiés l'unissent au MRAX (Mouvement contre le racisme, l'antisémitisme



WILLY VAINQUEUR/ARIA

L'EUROPE

me et la xénophobie), en Belgique. Le MRAX a obtenu l'adoption d'une législation contre le racisme assez comparable à celle que le MRAP a élaborée et fait voter par le Parlement français en 1972. Il s'implique, lui aussi, comme partie civile, dans sa mise en œuvre vigilante, en matière de discrimination et de provocation à la haine.

Relations anciennes et amicales, également, avec la Fondation Anne Franck, à Amsterdam, de même qu'avec la revue antifasciste et antiraciste Searchlight, en Grande-Bretagne. Plus récemment, à Palerme, le MRAP a pris part à une rencontre organisée par le Comité international pour la défense juridique des enfants de migrants, fondé en Italie.

De multiples pistes ont été ouvertes en vue de collaborations concrètes, sur le thème : « Egalité 92. Pour une Europe antiraciste ». En premier lieu, un numéro spécial du journal *Collegamento* présentera les associations qui se

sont ainsi concertées. En RFA, l'antiracisme imprègne une grande partie du mouvement associatif qui se mobilise plus généralement pour une conception « alternative » de la politique, de la culture et de la vie. Dans ce contexte, il ne s'est pas dégage, au plan national, d'association vouée exclusivement à la lutte contre le racisme. Pourtant, depuis quelques temps, dans plusieurs Länder, des groupes agissent dans ce sens, avec une forte orientation antifasciste, face à la montée de l'extrême-droite néonazie. Il y a, dans d'autres pays européens, des associations antiracistes bien implantées, comme Stoppa Rasismen en Suède ou Osterbro Mod Racisme, au Danemark. Ailleurs, elles sont en voie de développement (Irlande, Espagne, Portugal).

Aux Pays-Bas, en Suède, en Norvège, les gouvernements, comme à Londres la municipalité, ont mis en place des organismes officiels pour les droits de l'homme et

contre le racisme. Ils interviennent surtout dans le domaine de la documentation, dans l'enseignement et la recherche.

Le MRAP est tenu au courant de l'ensemble de ces activités par des échanges fréquents d'informations, des rencontres de délégations, ainsi que par des contacts au cours de conférences internationales.

L'unification de tous les efforts a du mal à se concrétiser. La situation des immigrés, l'expression du racisme, les conditions sociales et politiques, différentes d'un pays à l'autre, rendent complexe la formulation d'une plate-forme ou d'initiatives valables pour tous. Mais ce qui manque surtout, ce sont les moyens financiers. Les associations peuvent envoyer quelque part en Europe un ou deux délégués à une conférence ou une table ron-

ses si l'objectif est bien de permettre aux immigrés et aux antiracistes, comme à tous les citoyens, de se faire véritablement entendre dans l'Europe aujourd'hui en gestation, et dans celle de 1993. Une vingtaine d'associations antiracistes se sont réunies à Stockholm, en février 1988. Pour la France, étaient représentés le MRAP, SOS-Racisme et la FASTI. Elles ont décidé d'organiser simultanément des manifestations dans les divers pays européens, au mois d'avril suivant. C'est en Grande-Bretagne que cette initiative a le mieux réussi. A Paris, il n'y eut qu'une conférence de presse, organisée par les trois associations françaises impliquées, qui avaient invité un porte-parole de Stoppa Rasismen (Suède). Dans le prolongement, une conférence internationale con-



Format

Partout en Europe, les antiracistes luttent contre des expulsions. Ici, à Londres, une manifestation du Sari Squad.

DES ANTIRACISTES

de, mais elles ne sont pas à même, de détacher un responsable pour participer à une action continue au-delà des frontières nationales. Chacune a trop à faire à l'intérieur.

Ce qui est certain, c'est qu'on ne peut « exporter » la lutte antiraciste et qu'une association d'un pays donné ne saurait la chapeauter dans d'autres pays. SOS-Racisme l'a tenté lors d'une « tournée européenne » très médiatisée, en 1987. Sans succès. Depuis, cette association a plutôt choisi de s'insérer dans les institutions : organisation d'une rencontre européenne de jeunes à Paris, en décembre dernier, sous l'égide de Jacques Delors et de plusieurs ministres français ; projet (avorté) de liste pour les élections européennes de juin, auquel se substitue l'idée d'un intergroupe au Parlement de Strasbourg. D'autres initiatives paraissent prometteu-

tre le fascisme, le racisme et le sexisme s'est tenue à Berlin-Ouest du 4 au 10 novembre 1988, coïncidant avec le 50^e anniversaire de la Nuit de Cristal. Les organisateurs locaux étaient essentiellement les Verts (groupe du Bundstaf et du Parlement européen), associés à la liste alternative pour la Démocratie et la protection de l'environnement ainsi que le mouvement chrétien Action pour la reconstruction et la paix (ASF) et l'association VVN - Union des antifascistes.

En octobre 1987, s'était déroulée aux Pays-Bas une conférence d'un grand intérêt sur « les nouvelles expressions du racisme en Europe », à l'initiative d'International Alert, avec le soutien de la municipalité d'Amsterdam et de l'Institut néerlandais des droits de l'Homme (SIM). Elle avait confié à un organisme alors naissant, Migreurope, lié à l'origine aux

milieux chrétiens, la tâche d'assurer une coordination entre les associations participantes. Ce qui fut fait. Migreurope, qui a organisé ensuite une conférence juridique à Bruxelles sur les législations relatives à l'immigration dans les pays européens, est devenu un espace de rencontre entre associations d'immigrés, de réfugiés, d'étudiants étrangers, de solidarité et de lutte contre le racisme. Son action se développe en direction des instances européennes. Y aura-t-il un jour un seul organisme coordonnant les revendications et l'action de toutes les associations d'Europe concernées par l'immigration et le racisme ? Un tel processus n'aboutira que si les conditions propres à chaque pays et à chaque association sont prises en compte, non comme des obstacles à l'unité mais comme des composantes normales de celle-ci et gages d'efficacité. Le MRAP, quant à lui, s'est donné pour ligne de conduite de participer à toutes les entreprises communes, que ce soit à Stockholm, Berlin, Amsterdam ou Palerme. Parallèlement, il répond à toutes les invitations du Conseil de l'Europe et du Parlement européen lorsqu'ils consacrent des sessions ou des colloques à ces questions. En son nom, George Paul-Langevin, alors Présidente, a témoigné devant la Commission d'enquête sur la montée du fascisme et du racisme en Europe, dont le rapport a été adopté, au début de 1986 par l'ensemble des institutions européennes (1).

Par ailleurs, le MRAP est intervenu à plusieurs reprises auprès des députés européens à l'occasion de débats ayant rapport avec son action. Par exemple, en 1987, pour la reconnaissance et la dénon-

ciation du génocide des Arméniens en Turquie. Ou encore, pour la levée de l'immunité de J.-M. Le Pen, demandée par la justice française après l'affreux calembour sur les fours crématoires.

La date fatidique de 1992 approchant, nul doute que les associations, inquiètes des projets relatifs aux immigrés — encore trop souvent tenus secrets — et de la montée de l'extrême droite raciste, feront toujours davantage, ensemble et/ou séparément, pour alerter l'opinion, pour que celle-ci devienne un intervenant de poids dans des délibérations et les décisions des Douze.

Louis MOUSCRON

(1) Parmi les documents consultés, figure le sondage MRAP - SOFRES sur le racisme et l'immigration en France, publié par Différences en mars 1984.

FACE AU TIERS MONDE

Différences : Vous êtes sociologue, tiers-mondiste, vous nous avez habitués, dans vos livres, à penser les choses à l'échelle mondiale. Comment réagissez-vous à la création du grand marché européen ?

■ **Jean Ziegler :** Nous sommes 5 milliards d'êtres humains sur terre. 3,8 milliards, soit les deux tiers, vivent dans les 122 pays du tiers monde. L'année dernière, selon les chiffres de la Banque mondiale, 16 % de la population ont consommé 62 % de tous les biens produits de par le monde. Autrement dit, nous vivons dans un monde gouverné par un ordre unique issu de la rationalité marchande. Il n'y a plus une seule région du globe qui ne soit sous l'influence de la loi du grand capital. C'est un monde profondément injuste, profondément inégalitaire qui, en plus, est habité par une dialectique négative : les pauvres deviennent rapidement plus pauvres, les riches rapidement plus riches.

D : Le marché commun aggraverait cette injustice ?

■ **J. Z. :** Ce marché qui est en train de se construire représente un monde hyper-organisé, hyperrationalisé (de 320 millions d'habitants) du point de vue de la production, de la distribution, de la commercialisation et du pompage des matières premières. Vu du tiers monde, l'unification de l'Europe représentera un rétrécissement considérable du champ de manœuvre des peuples en question. Cela dit, cette unification est inévitable. Elle est l'effet propre du dynamisme du capital avec la multinationalisation et l'augmentation du rythme d'accumulation de la plus-value.

D : L'Europe est une donnée inéluctable ; il ne servirait à rien d'y résister ?

■ **J. Z. :** En effet, cela ne servirait à rien de dire : « Je suis contre l'Acte unique. » Mitterrand et d'autres nous font miroiter l'Europe sociale et culturelle. Ils nous disent : « Vous avez raison, mais nous allons humaniser cette Europe, lui imposer des principes. Cette Europe que nous voulons faire devra respecter des principes de civilisation qui sont communs aux peuples qui la composent. » Mais, pour l'instant, l'Europe culturelle et sociale est purement proclamatoire, je n'en vois de trace nulle part. Nulle part, les immigrés n'ont des droits pleins et entiers de citoyens. Pourtant le racisme et la xénophobie progressent.

D : Pensez-vous que des phénomènes migratoires intereuropéens massifs donneraient lieu au recul du racisme ou, au contraire, renforceraient de la xénophobie ?

■ **J. Z. :** La situation est paradoxale. Là, je parle en tant que socialiste. L'Etat-nation a toujours constitué un recours contre le chaos, l'exploitation, la violence du ca-



Auteur de nombreux ouvrages sur le tiers monde (1), Jean Ziegler, professeur à l'université de Genève, dénonce « l'âge mythique de l'Europe » : la colonisation intérieure des plus riches sur les plus pauvres.

D : La mondialisation des communications, du savoir, etc. impliquent la constitution de blocs toujours plus larges...

pital. C'est cet Etat qui crée des règles domestiques de protection des travailleurs. La dérégulation qui va se produire provoquera la disparition progressive de l'Etat. Cela signifie que, là où il y avait des conquêtes sociales, fiscales, etc., on va s'aligner sur le plus libéral. Exemple : c'est la fiscalité luxembourgeoise qui dicte concrètement aujourd'hui les normes de l'unification fiscale européenne. Il est certain qu'à la place de l'Etat tel que nous le connaissons vont naître d'autres formations sociales. L'Europe, actuellement, c'est un traité de commerce, ce n'est pas une institution. Dans la réalité, des pôles régionaux très très puissants (la Ruhr, le nord de la France, la vallée du Rhône, la Lombardie) vont coloniser les autres, plus faibles économiquement.

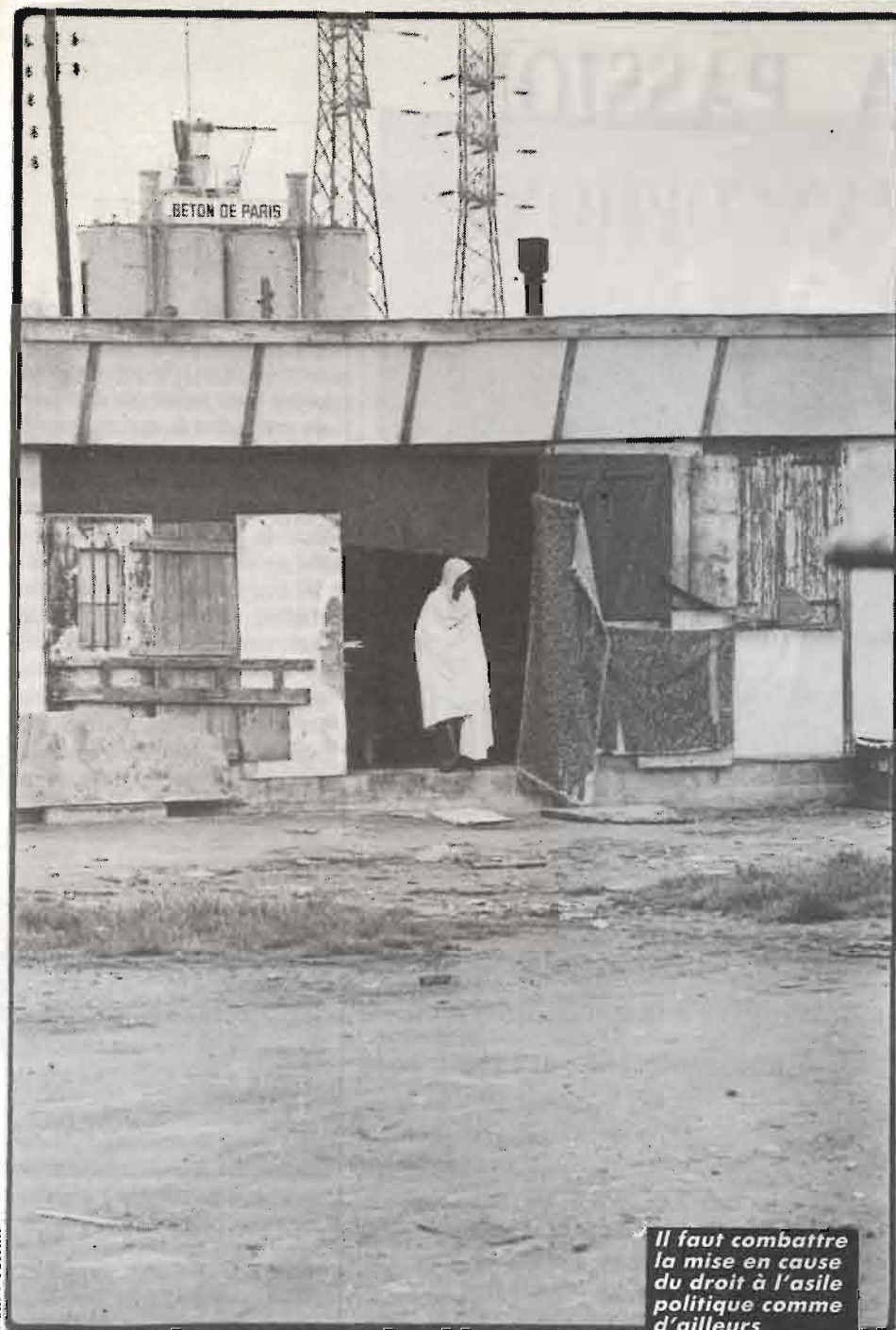
D : La mondialisation des communications, du savoir, etc. impliquent la constitution de blocs toujours plus larges...

■ **J. Z. :** Je crois que nous sommes en train de vivre l'âge mythique de l'Europe. L'histoire de l'Europe est jalonnée de guerres, de conflits, de fractionnements. Le mythe de la grande unité implique toujours dans les subconsciouses le mythe de la fraternité et de la pacification. En tant que sociologue, je ne crois pas que cela va se concrétiser. Les appareils politiques n'ont plus grand-chose à dire, ils sont essouffés, y compris les socialistes (mon propre parti ne se différencie plus de personne). Le mythe de l'Europe offre à tout le moins un vocabulaire, le prétexte à toutes sortes de colloques de fumée. Mais ce mythe n'est pas mobilisateur. Il y a autour de cette fameuse Europe une formidable logomachie qui crée l'intransparence.

L'horizon européen c'est celui de la fédération des régions. Les vieilles identités sont réellement mobilisatrices. Les identités culturelles sont, par exemple, très riches en France. Si la puissance centrale se défait, les régions vont se mettre à respirer. Elles peuvent créer une sorte d'auto-organisation économique, des modes d'expression culturelle. Une Europe fédérée peut s'appuyer sur des régions organisées par complémentarité, par réciprocité, par affinités. L'Alsace et le Bad-Wurtemberg seraient susceptibles dans ce contexte de jouer la carte de l'intégration effective, organique, harmonieuse. Cette nouvelle organisation sociale augmenterait l'autonomie de l'individu, ses capacités de citoyenneté, d'épanouissement et de contrôle du processus décisionnel. L'Europe, à mon sens, ce n'est pas de passer à une monnaie européenne parce que les banques en ont besoin.

D : Comment voyez-vous l'avenir des étrangers non européens, selon la bien triste formule du Figaro-Magazine ?

■ **J. Z. :** Je vois cet avenir en noir. Un autre mythe circule et il est généré par la pauvreté du débat politique un peu partout en Europe. C'est le mythe du métissage. En



Marc Atrali

Afrique, si l'on extrapole les données actuelles, il y aura en l'an 2010 un milliard d'habitants. Tous les indicateurs socio-économiques sont négatifs, sauf l'indicateur démographique. La misère s'accroît, la désertification et le déboisement progressent, les prix des matières premières s'effondrent les uns après les autres, la diversification de l'économie ne s'est pas faite. La France continue de soutenir des régimes corrompus pour sauvegarder la domination militaire et policière. Par la pression de la misère, des milliers de personnes continueront de venir en France et en Europe y chercher du travail et des moyens de subsistance. Sauf à déployer la flotte devant le port de Marseille, on ne pourra pas les empêcher de venir. Pour éviter de voir les problèmes en face, on a inventé l'idée du métissage. Pour un sociologue, le métissage ça n'existe pas. Chacun se socialise dans un seul système de communication et conceptualisation. Alors, ou bien la France offre des pos-

sibilités d'accueil et de socialisation pour transformer en Français ces gens, ou elle accepte la multi-ethnicité. Si c'est ce dernier cas de figure qui l'emporte, il y aura des villes sarakollé, tunisienne, etc. On aura à faire à une territorialité des différentes nationalités à l'intérieur d'un cadre de référence unique qui peut rester la République française.

D : Ce cas de figure est pourtant bien loin de la tradition française centralisatrice et assimilatrice...

■ **J. Z. :** Quand on ne se prépare pas à une pratique claire d'accueil, on déverse les gens n'importe comment, comme dans les quartiers nord de Marseille. On nourrit ainsi la xénophobie. Le nouveau maire de Francfort vient de créer un office de la multiracialité, qui est dirigé par Daniel Cohn-Bendit, pour essayer d'organiser la coexistence des communautés. En France, rien de tel

ne se fait. Il faut, à mon avis, s'orienter vers la territorialisation des nationalités coexistantes.

D : Cette territorialisation que vous évoquez concerne aussi les Européens ?

■ **J. Z. :** Oui, d'autant plus que les Européens du Sud vont migrer avec l'instauration de la libre circulation des personnes, notamment d'Andalousie ou de l'Algarve. Il faudra peut-être créer une chambre des nationalités.

D : La fermeture des frontières européennes vous paraît-elle possible ?

■ **J. Z. :** Non, c'est impossible. Moralement d'une part et d'autre part techniquement : le continent ne s'y prête pas, les trois quarts étant entourés de mers. On peut violer ses propres valeurs morales très très loin, mais laisser mourir les gens c'est de la non-assistance à personne en danger. Imagine-t-on les flottes européennes canardant des boat-people africains ?

D : Pourtant, il y a une législation restrictive qui se prépare, dont le but est apparemment de verrouiller les frontières et de mettre en cause le droit d'asile. Les accords de Schengen en sont la preuve.

■ **J. Z. :** Il faut absolument combattre la mise en cause du droit à l'asile politique. Une communauté humaine ne reste cohérente que si elle sait respecter certaines limites qui font qu'elle mérite ce nom d'humanité et qu'elle peut revendiquer une autorité quelconque. Si on liquide ce patrimoine, il ne nous restera que l'Etat policier. On doit, au contraire, élargir le droit d'asile car nous pratiquons un fascisme extérieur en soutenant des régimes sanguinaires qui pratiquent la torture à grande échelle, comme la Turquie, le Maroc ou le Zaïre et qui fabriquent donc, avec notre aide, des réfugiés politiques. Le fait est le même avec cette semi-alliance avec la Syrie : tant qu'on pratique cette politique-là, la moindre des choses que nous puissions faire c'est d'accueillir les victimes de notre propre politique. ■

Interview réalisée par Chérifa Benabdessadok

(1) Dernier en date : « La Victoire des vaincus, oppression et résistance culturelle ». Le Seuil, Jean Ziegler est également député de la Confédération helvétique.

LA PASSION FRANCOPHONE

Différences : Le TILF est né en 1985. Quelle est l'idée maîtresse qui a présidé à sa création ?

■ Gabriel Garran : On peut définir le TILF comme une entreprise de télescope culturel. A l'occasion de créations, de coproductions ou de stages, et chaque fois que cela est possible, je suscite des rencontres transculturelles entre comédiens, auteurs, metteurs en scène, décorateurs, etc. Notre première œuvre est née en Belgique. Nous y sommes retournés pour y présenter un texte sénégalais puis un autre, ivoirien. Et la première manifestation parisienne que nous avons organisée a permis la découverte d'écritures belge, québécoise, africaine...

Le TILF, c'est donc défendre l'idée du plateau comme lieu de convergence, un lieu permanent qui permette la floraison d'œuvres de langue française, de démarches, d'expressions scéniques, de passion. Je n'ai jamais considéré le théâtre comme un endroit de performances séparé de la société. Un voyage en brousse africaine m'avait conforté dans mon projet. A six heures de route de Brazzaville, dans un village non électrifié, j'ai assisté à une représentation dans une école désaffectée... avec un millier de spectateurs. La foule, munie de loupiotes, arrivait de partout. Et puis, durant le spectacle, chaque fois que les acteurs se déplaçaient, le public bougeait dans un même mouvement, ce qui créait un phénomène ondulatoire. Je n'avais plus eu de choc de



Hélène Coldefy

Gabriel Garran est un bâtisseur du théâtre, un inventeur de parole. Créateur d'un des tout premiers théâtres de banlieue, importateur des joutes d'improvisation à la québécoise, il est aujourd'hui d'une nouvelle aventure : la francophonie.

même nature depuis qu'au théâtre de Chaillot, on venait par centaines assister au théâtre populaire, lorsque ce titre était encore mérité.

D. : Pour évoquer la francophonie, vous parlez souvent de « notre langue renvoyée par d'autres miroirs ». Quelle est l'importance de la littérature et du théâtre francophones ?

■ G. G. : Des textes nés d'auteurs éloignés de no-

tre pays peuvent être reçus sans traduction, sans écran, avec toute leur magie, leur saveur, leur lyrisme. Les auteurs francophones qui naissent ça et là, revivifient notre littérature, la renouvellent et enrichissent notre langue. Rien à voir avec une vue impérialiste de la langue française, mais plutôt avec le « français universel » comme disent les Québécois. A partir d'une bouture française, plusieurs mariages sont nés. Le français, c'est aussi

le créole de la Martinique, de La Réunion, de Haïti. Le renversement démographique qui s'annonce laisse penser que d'ici la fin du siècle, plus de cent millions de personnes parleront le français, hors hexagone. Les relais qui s'établissent sont une chance pour la France, ne serait-ce que du point de vue artistique. Le TILF, c'est donc aussi l'idée d'un théâtre, bibliothèque vivante, pour rendre compte de l'existence d'une communauté francophone hors de France, et accumuler un savoir. Nous pouvons prévoir que la littérature francophone aura la même importance par rapport à l'Espagne. Des Borges, des Neruda vont surgir. Nous voulons être au cœur de ce phénomène. Je pense que l'avenir de notre pays repose sur un trépied : la nation, l'Europe et la francophonie. Cette dernière est une composante de la modernité. Hors de France, il y a une grande attente, et une inquiétude par rapport à une désertification de la langue française.

D. : Dans la littérature francophone, les auteurs africains ont une place privilégiée... ainsi que dans vos créations ?

■ G. G. : De la culture malgache à l'expression franco-ontarienne (particularisme culturel récent qui se dégage au Québec), la littérature francophone est incroyablement diversifiée et riche. Mais il est vrai qu'une des sources privilégiées de l'expression francophone a pour origine l'Afrique. L'exemple du Congo est étonnant. Ce pays de

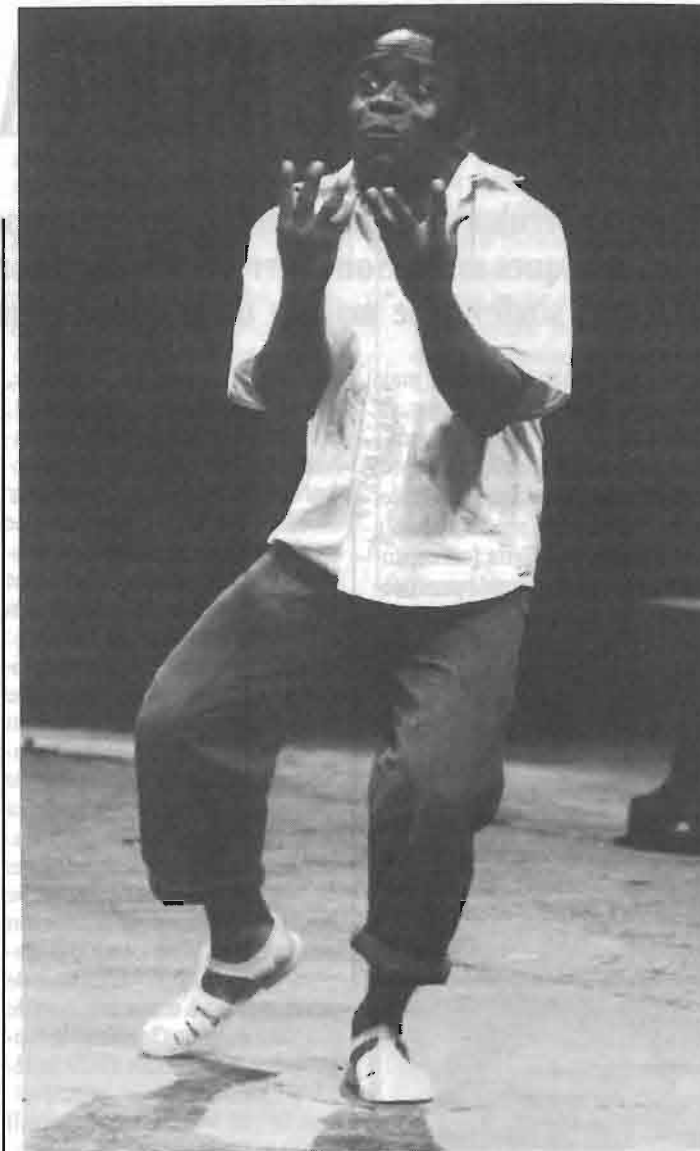
deux millions d'habitants, le plus analphabète d'Afrique, a vu naître des auteurs passionnants, tels que Sony Labou Tansi, Sylvain Bemba, Maxime N'Debeka, auxquels il faut ajouter six à sept autres noms. Pourquoi cette expression en langue française ? Chaque ethnie a sa langue, qu'aucune écriture n'a fixée... nous empruntons la langue apprise à l'école, une langue écrite et connue internationalement, expliquent-ils là-bas.

Nous avons placé, au TILF, l'année 89 sous le signe d'un de ces auteurs congolais. Tchicaya U Tam'Si, qui nous a quitté depuis peu. Après « le Bal de N'Dinga », nous montons « le Destin glorieux du maréchal Nwikon Nwikon, prince qu'on sort. » Une farce énorme, une œuvre sarcastique et violente, ubuesque, dans un canevas shakesparien. Comme dans tout le théâtre africain, on y trouve un mélange de dérision et de tragique.

Les représentations réuniront vingt-cinq interprètes dans une distribution multinationale, et auront lieu à la rentrée, à la Grande Halle de La Vilette de Paris, dans le cadre de « Couleurs du monde », manifestation qui a commencé ce printemps. La pièce sera également créée à Dakar, avec un noyau commun d'acteurs. Sa conception repose sur une interprétation sensorielle, spirituelle et vocale. Nous avons d'autres projets autour du continent africain, avec des auteurs du Maghreb, et un voyage théâtral sur le fleuve Congo.

D. : Quel soutien recevez-vous ?

■ G. G. : Nous attendons, depuis quatre années, l'octroi d'un lieu permanent et d'une salle. Nous avons déjà changé cinq fois de siège social ! Du côté du ministère de la Culture, les conditions de départ fixées par contrat n'ont donc pas été respectées. L'insuffisance de moyens nous oblige à un repli sur nos propres forces de travail, alors que nous entendons par exemple nous associer avec d'autres metteurs en scène. Même si nous revendiquons aussi être un théâtre nomade, l'itinérance a des limites. Il n'y a pas de peintre



Hélène Coldefy

La francophonie : notre langue renvoyée par d'autres miroirs.

sans atelier ! Nous sommes trop souvent condamnés à travailler dans des conditions expérimentales : absence de décor, œuvre à deux personnages, même si nous avons la chance de pouvoir choisir l'œuvre et de défendre une philosophie de travail hors des sentiers battus.

Pour continuer à évoluer, la rencontre avec un public est indispensable. Chaque fois, au théâtre des Bouffes du Nord, en Belgique, au Québec, nous constatons que nous avons un réel public, dont la jubilation rencontre celle des acteurs. C'est très probant à Paris. Mais ensuite nous disparaissions six mois pour créer et jouer dans un autre théâtre, ou en tournée. Pour que notre travail soit visible et durable, il nous faut un endroit permanent que l'on nous refuse pour l'instant.

D. Pourquoi, cette timidité des pouvoirs publics... et quel écho à votre démarche, dans le monde théâtral ?

■ G. G. : Notre expérience théâtrale est certainement la plus probante de ces trente dernières années. Et nous en apportons la preuve ! Si par principe, on nous accorde un intérêt, la politique officielle actuelle est de pérenniser ce qui existe... Il y a trop peu, actuellement, de sollicitude pour un travail qui est source de renouvellement. Est-il normal de recevoir du ministère de la Francophonie de quoi payer, par an, deux costumes ? Par ailleurs, les articles francophones n'intéressent pas le théâtre privé, par faute de rentabilité, ni le théâtre public, par indifférence. Toutefois, des hommes de théâtre s'engagent petit à petit, Daniel Mesguish, Philippe Adrien, Antoine Vitez, etc. : une minorité agissante ! Le festival des Francophonies à Limoges existe aussi comme lieu de rencontres. D'autres manifestations à Lyon, Bordeaux, Le Mans, montrent que l'idée d'une cultu-

re théâtrale francophone imprègne l'hexagone... l'évolution est lente. Avec le TILF, nous souhaiterions créer un véritable lieu de création, de convivialité et de promotion internationale.

D. : La mise en place de structures novatrices, la conquête de nouveaux publics, l'engagement dans une réflexion sociale à travers des auteurs : entre l'aventure de la décentralisation à Aubervilliers et le TILF, n'y a-t-il pas dans votre démarche, un prolongement et une même pugnacité à chercher des formes d'expression qui vont de l'avant ?

■ G. G. : Entre la décentralisation... et l'excéntralisation, et d'une périphérie (la banlieue) à une autre (hors hexagone), oui, il y a un prolongement. Et aussi, je pense, une fidélité dans ma démarche : c'est le plaisir d'être à l'écoute de son temps, le plaisir de partager, car ce que je cherche en définitive, est simple : c'est recevoir et offrir. Créer le premier lieu permanent de théâtre en banlieue parisienne pour que l'expression culturelle ne s'arrête pas là où s'arrêtent les bouches de métro, a été pour moi une expérience civique et romanesque. Mais les règles de sécurité artistique ont fini par prédominer dans les lieux de décentralisation théâtrale. Le théâtre francophone est un terrain encore en friche qui implique le risque de la découverte. Déjà, au théâtre de la Commune à Aubervilliers, j'avais monté la pièce d'un auteur québécois, le premier à être joué dans un théâtre public français. Le MRAP m'avait, dans les années soixante, décerné le prix de la Fraternité (le seul prix que j'ai jamais reçu !), pour une trilogie d'auteurs étrangers, Max Forisch, Peter Weiss et Arthur Miller. Aujourd'hui, je suis toujours un rêveur militant de fraternités plurielles. ■

Propos recueillis par Laure Lasfargues

• Théâtre international de langue française : 42.40.27.28, 211 av. Jean-Jaurès, 75019 Paris.

• Le Bal de N'dinga, à partir du 10 juillet au théâtre de l'Œuvre, à Paris (75009).

GALERIE ARIEL

140, boulevard Haussmann - 75008 Paris
Tél. (1) 45.62.13.09

LES PIEDS SENSIBLES
c'est l'affaire de
SULLY

Confort, élégance, qualité,
des chaussures faites pour marcher
85 rue de Sèvres
5 rue du Louvre
53 bd de Strasbourg
81 rue St-Lazare
Du 34 au 43 féminin,
du 38 au 48 masculin, six largeurs
CATALOGUE GRATUIT
SULLY, 85 rue de Sèvres, Paris 6^e
5 % sur présentation de cette annonce



BERNHARD L'IMPRECATEUR

Thomas Bernhard, le plus grand auteur contemporain autrichien, est mort voici quelques mois. Son œuvre, toute de dénonciation du racisme et du nazisme, soulevait le masque de la bonne conscience autrichienne.

La dernière pièce de l'écrivain autrichien Thomas Bernhard, *Heldenplatz*, fait scandale à Vienne. On attendait toujours sa « dernière pièce ». Celle-ci l'est définitivement : sans doute savait-il ce qu'il faisait en livrant ce testament politico-dramatique.

Bernhard est longtemps apparu comme une sorte d'anarchiste réactionnaire enfermé dans diverses tours d'ivoire avec ses reclus géniaux. Dès *Avant la Retraite* cependant (qu'on a pu voir en 1983 à Genevilliers), ce solitaire a montré que le centre même de toutes ses préoccupations était l'antitotalitarisme, la mise au jour quasi obsessionnelle d'un nazisme et d'un racisme qu'il ne croit pas éradiqués. « *Les apparences sont trompeuses* », disait une autre pièce. Et Bernhard n'a

cessé ces dernières années, mais bien avant l'affaire Waldheim, de dénoncer ce qu'elles cachaient. Il le fait sous la forme de l'imprécation, de l'invective, difficilement supportées par la majorité des Autrichiens. Cette fois cependant, c'est une véritable provocation, précédant de peu l'interdiction de toute publication et vente de ses œuvres dans le pays dont il était sans doute le plus grand auteur contemporain. Car il ose mettre les imprécations dans la bouche de juifs (auxquels, dans l'exclusion, il s'est toujours identifié). *Heldenplatz*, c'est la Place de Héros où Hitler était acclamé en 1938. Revenu d'Angleterre où il s'était exilé, le Pr Joseph

Schuste s'est jeté, de désespoir, par la fenêtre. Son frère Robert, sa femme et ses filles se retrouvent après les obsèques dans l'appartement même, qui donne sur la Place des Héros. Bernhard ne croit pas à la pédagogie littéraire. Mais l'imprécation n'empêche pas le démontage des mécanismes qui font obstacle à la lucidité : voici deux extraits, l'un sur la situation des juifs dans l'Autriche actuelle, l'autre (afin que l'on comprenne bien son attitude politique) précisant avec plus de clarté que jamais on rejet de la « social-démocratie » autrichienne. Bernhard n'a jamais fait dans la nuance... Violence du verbe contre la violence des faits : on comprend qu'il ne « l'ait pas emporté au paradis », juste avant de se retrouver au cimetière, non de Döbling mais de Grinzing, le No-gent des guinguettes et de la légèreté viennoises.

Claude Porcell

Heldenplatz (la Place des Héros) est la dernière pièce de Thomas Bernhard. Différences vous en donne de premiers extraits, grâce à la courtoisie et au travail du traducteur, Claude Porcell, avec l'aimable autorisation des éditions de l'Arche (qui publieront la pièce à l'automne).

Pr ROBERT

Pour parler franchement, moi c'est à cause de la musique que je suis revenu à Vienne sans doute seulement à cause de la musique mais pour être franc depuis mon retour aucun concert ne m'a plu. Walter Klemperer Kleiber Barbirolli mon Dieu ils sont tous morts. Je suis toujours rentré chez moi déçu mais je reviendrai toujours au Musikverein tant que je pourrai y aller même à quatre pattes. Je me souviens qu'un jour votre père a dit. Je vais dans la Mariahilferstrasse et cherche la Mariahilferstrasse et je suis dans la Mariahilferstrasse et ne la trouve pas étudier un homme malheureux voilà qui était possible sur



vous père comme sur personne d'autre. Il regarde vers le Parlement. Tout ce malheur n'a rien de surprenant. Il voulait retrouver la musique, retrouver l'enfance. Mais les Viennois n'étaient plus pareils à ceux qu'il avait dans le souvenir, les Autrichiens n'étaient plus pareils, rien n'était plus pareil. Mais le souvenir est toujours trompeur, le souvenir est toujours une image totalement fausse. Cracher sur une chaire à Vienne, je ne peux pas disait-il, il ne prévoyait pas que les Autrichiens après la guerre seraient beaucoup plus haineux et encore plus antisémites qu'avant la guerre, personne ne le prévoyait. Il est comme il le disait souvent lui-même tombé dans le piège viennois. Il avait oublié que Vienne et toute l'Autriche d'ailleurs sont le repaire du mensonge.
Olga
Oncle Robert tu exagères.
Pr Robert
C'est toi qui dis cela, toi qui es confrontée tous les jours à ce que sont réellement les Viennois, toi qui, pas plus tard qu'il y a quinze jours, a reçu des crachats parce que tu es juive.

Anna
C'était certainement une erreur.
Pr Robert

Une erreur, une erreur, vous croyez ça, ce n'était pas une erreur, naturellement quand on ne l'a pas vécu, mais quand on l'a effectivement vécu.

Olga
Pas vraiment des crachats.

Pr Robert
Mais c'est toi-même qui me l'as raconté que tu as reçu des crachats dans la Schottengasse, maintenant tu dis par erreur. Quelle erreur cela aurait-il bien pu être, est-ce qu'on crache dans la rue sur quelqu'un qu'on ne connaît même pas, rien que parce qu'on voit que c'est un juif. Quelle heure est-il maintenant ?

Anna
Une heure et demie.

Pr Robert
Les Viennois et les Autrichiens sont en fait bien pire que votre père ne pouvait l'imaginer, écoutez donc ce que racontent les gens, regardez-les, ils ne vous abordent qu'avec haine et mépris, que ce soit dans la rue ou dans un café, un juif justement ne peut pas rester sans arrêt assis chez lui entre ses quatre murs, un juif aussi doit sortir dans la rue et, s'il est découvert comme juif, il est puni par la haine et le mépris, en Autriche être juif signifie toujours être condamné à mort, les gens peuvent écrire et raconter ce qu'ils veulent, la haine du juif est la nature la plus pure absolument authentique de l'Autrichien. Avant 1938, les Viennois s'étaient habitués aux juifs, mais, maintenant, après la guerre, ils ne s'habituent plus aux juifs, ils ne s'habitueront jamais plus aux juifs. Moi-même je savais aussi qu'en allant à Vienne j'allais en enfer. Tout maintenant a touché le fond, pas seulement en politique, tout, les hommes, la culture, tout, en quelques décennies tout a été dilapidé irrémédiablement, même en des siècles, quand on imagine ce qu'a été cette Autriche, il ne faut pas y penser, ce serait une véritable provocation au suicide. Je n'ai jamais été un fidèle de la monarchie, c'est tout à fait clair, personne d'entre nous ne l'était, mais ce que ces gens-là ont fait de l'Autriche est indescriptible. Un cloaque sans esprit ni culture, qui répand sur l'Europe entière son insistante puanteur, et pas seulement sur l'Europe, ce républicanisme mégalomane et ce socialis-

me mégalomane qui, depuis un demi-siècle déjà, n'a plus rien à voir avec le socialisme.

La comédie que nous donnent les socialistes ici en Autriche n'est rien d'autre que criminelle, mais aussi bien les socialistes ne sont-ils plus des socialistes, les socialistes aujourd'hui ne sont en fait pas autre chose que des nationaux-socialistes catholiques, le socialisme, les socialistes autrichiens l'on assassiné dès le début des années cinquante, depuis il n'y a plus de socialisme en Autriche, plus que ce pseudo-socialisme qui donne la nausée, qui vous coupe l'appétit tous les jours dès le petit matin, ce sont ces prétendus socialistes qui ont réveillé en Autriche le national-socialisme d'aujourd'hui, ce sont ces prétendus socialistes qui ont rendu possible ce nouveau national-socialisme, ils ne l'ont pas seulement rendu possible à nouveau, ils l'ont réveillé. Ces prétendus socialistes qui, depuis déjà un demi-siècle, ne sont plus des socialistes, sont les véritables fossoyeurs de cette Autriche, c'est ce qu'il y a de terrifiant de quotidiennement nauséabond, les socialistes sont aujourd'hui les exploités, les socialistes ont l'Autriche sur la conscience, les socialistes sont les fossoyeurs de cet Etat, les socialistes sont aujourd'hui les capitalistes, les socialistes qui ne sont pas des socialistes sont les véritables criminels assassins de cet Etat, en comparaison la canaille catholique est totalement négligeable.

**Pompes funèbres
Marbrerie**

**CAHEN
& Cie**

43.20.74.52

MINITEL par le 11

A G E N D A

• **MONTPELLIER** et dans l'Hérault, du 4 juin au 4 juillet, le **Printemps des comédiens**. Avec la **Co-carde d'Hélène**, œuvre métrique sur l'indépendance du peuple haïtien et Toussaint Louverture par des comédiens africains et français. Une partie des recettes est destinée à la restauration de la maison des esclaves de Gorée. Egalement la **Chronique des sultans Bamoun** (sur scène, des villageois camerounais pour un grand jeu dramatique traditionnel) et **Goldoni, la nuit du 7 février 1793** par le Théâtre Lhairière : lorsque le poète propose aux comédiens ambulants italiens d'abandonner masques, costumes et lazzi traditionnels. Une révolution artistique mise judicieusement en parallèle avec la révolution politique française, à travers la vie et les relations de Goldoni avec les Conventionnels. Egalement du théâtre suisse, belge et Jean-Paul Farre, Philippe Coubere...
Renseignements : 61.61.04.02 Minitel 36 14. Dép. 34. Le festival est jumelé avec celui de Naples dont la 4^e édition est consacré à la Révolution française.

• **POITOU-CHARENTES** : l'Histoire du soldat de Ramuz avec le Théâtre de l'Unité à la Rochelle du 8 au 10 juin, Angoulême, le 16, etc.). Ni théâtre, ni opéra, ni musique de scène, ni cirque... mais une ambiance foraine, avec l'ensemble musical Ars Nova. Renseignements : 46.41.69.75.

• **LYON** : **Rencontres internationales Théâtre et jeunes spectateurs** jusqu'au 10 juin. Avec treize compagnies de dix pays (Australie, Guatemala, URSS...) et plus de 100 représentations, dans les théâtres lyonnais. Renseignements : 78.64.14.24.

• **BOUCHES-DU-RHÔNE** : jusqu'au 10 juin, **Midi-Théâtre**, festival international du théâtre d'objets avec des compagnies hongroises, portugaises... Un théâtre très plastique, étonnant ! Domaine de Fontblanche, téléphone 42.89.42.59 ou 42.89.40.50.

• **PARIS** : **Le bal de N'Dinga**, mis en scène par Gabriel Garran au théâtre de l'Œuvre, à compter du 10 juillet (Paris 9^e. Tél. : 48.74.52.42). « **Glissement de la parole au corps, du texte au chant, de la tragédie du quotidien à la jouissance sensuelle...** » Comme des centaines de spectateurs du théâtre de la Tempête ou des Bouffes du Nord, venez, ébahis, goûter au texte ébouriffant dans une mise en scène jubilatoire.

• **PARIS**, Cartoucherie de Vincennes, deux pièces de Harald Mueller (dont **Rosel**), un des plus importants auteurs dramatiques contemporains allemands, violent, satirique et acide dans ses critiques sociales (jusqu'au 25 juin). Egalement **Le vide était presque parfait**, spectacle de M. Mérigot et J.-M. Ra-beux, jusqu'au 1^{er} juillet, théâtre de la Tempête, tél. : 43.74.94.07.

• **PARIS** : **Couleurs du monde**, à la Grande Halle de la Vilette, avec plein de musiques différentes, en juin et à la rentrée, du théâtre de Barcelone ou du Congo...

• **AVIGNON** : le **Festival** du 12 juillet au 3 août avec une création en brésilien, des lectures de textes d'Aimé Césaire (tel que le *Discours sur le colonialisme*, lu par Antoine Vitez), des musiques noires des Antilles, une exposition sur le Piccolo teatro de Milan, etc. Le programme au 48.74.59.88 ou au 90.82.67.08.



MIRIAM TINGUELY
Exposition jusqu'au 13 juillet 1989
Galine SAMY KINGE
54, rue de Verneuil 75007 Paris
Tél. : 42.61.19.07

NOIR LIMITE

Certains naissent Noirs, d'autres Blancs. Mais, si être blanc paraît un fait naturellement acquis, *in utero*, être noir va du beige clair au marc de café. Qu'un gramme de négritude se glisse au mélange suffit parfois à générer de graves problèmes d'identité. Le noir devient la couleur de l'espoir — s'assumer enfin — et le blanc la couleur du divan, celui du psychanalyste où il faudra atterrir avant de se situer sur la palette. Car il n'est pas aisé, lorsque l'on a la peau claire, de passer de l'idée du blanc cassé à celle du noir achevé. Faut-il cacher la courbe d'une lèvre, la plante d'un pied, le reflet d'une nuque ? Faut-il les exagérer ? Qui est noir et qui est blanc ?

Foin des héros noirs opprimés et glorieux, las des nounous toiles de fond, des vamps et des flics vertueux : les jeunes cinéastes noires veulent réfléchir sur leur image de femme. Le stade du miroir par pellicule interposée. Une section « Images de femmes noires », créée cette année au Festival de films de femmes de Créteil, et présidée par Angela Davis, a montré l'arrivée en force d'un cinéma très subjectif où les formes latentes du racisme sont analysées de l'intérieur. *Coffee coloured children*, de l'Anglaise Ngozi. A. Onwurah, met en scène un frère et une sœur métisses, nés d'une mère blanche et d'un père noir inconnu. « *Nous passions des heures dans la baignoire*, explique la réalisatrice qui raconte-là sa propre histoire, à nous frotter la peau au Vim pour faire partir la noirceur. C'était la seule façon que j'avais trouvée pour que ma mère soit vraiment ma mère ». Mais la couleur ne part pas, et c'est l'identité noire qu'il s'agit de retrouver finalement. Maureen Blackwood, Anglaise elle aussi, choisit de traiter la même question par le biais de deux jeunes



filles, l'une foncée, l'autre claire, qui partent à la recherche des canons esthétiques. Comment être belle ? Rouge à lèvres pourpre ou discrètement orangé ? Tissus colorés ou tailleurs stricts ? Fesses avantageuses ou minceur occidentale ? Parfois caricatural, ce court métrage révèle pourtant avec beaucoup d'humour les hésitations des femmes de couleur devant le(s) modèle(s) féminins(s) — proposés par la société occidentale : blanc, plutôt mince et blond.

Humour fulgurant également dans *Hair Piece* (A film for Nappyheaded people), de l'Américaine Ayoka Chenzira. Dix minutes d'animation, à base de papiers découpés et de magazines photos, sur un fond musical qui va du rap au gospel, tout cela

Cinéastes, femmes et noires, elles s'interrogent sur l'image. Et d'abord la leur. En nous confiant au passage quelques pellicules mémorables.

pour retracer l'histoire des modes capillaires. Des cheveux rasés des chanteurs de blues, à la toison afro d'Angela, en passant par l'époque choucroute permanente d'Ike et Tina Turner, un panorama des « tortures subies par le peuple noir » et de leurs instruments : peignes, four (pour les permanentes), et surtout l'horrible fer à friser qui brûle les crânes les plus vertueux. Plus feutré, *Illusions*, de Julie Dash, une Américaine issue des groupes de cinéma noir qui agitent le campus de l'UCLA à Los Angeles dans les années 70, se situe à Hollywood en 1942. Mignon Dupree, assistante très écoutée d'un tout-puissant producteur, cache les quelques grammes de sang noir qui coulent dans ses veines. Elle prendra conscien-

ce de son appartenance à une race plutôt qu'à une autre à l'occasion d'une rencontre avec une jeune chanteuse noire qui sert de doublure à une blonde Marilyn délicieusement vautre sur un canapé, mais incapable d'articuler une note.

La grande majorité des films présentés à Créteil étaient des courts-métrages. C'est qu'il est encore aujourd'hui difficile d'être femme, noire et de faire du cinéma. Aux Etats-Unis, on ne compte guère plus de vingt réalisatrices noires, souvent marginalisées. Seules Kathleen Collins et Joy Shannon ont pu réaliser des longs métrages. Les Africaines se comptent sur les doigts d'une main, et, en France, Euzhan Palcy, auteur de *Rue Case-Nègres*, reste un exemple unique. C'est en Grande-Bretagne que les choses semblent bouger le plus. Sous les effets conjugués du Thatcherisme pur et dur, du climat racial tendu après les émeutes de Brixton en 1981 et des efforts d'innovation et d'ouverture entrepris par chaîne de télévision Channel 4, de nombreux ateliers de cinéma noir ont vu le jour. De Sankofa, Black Audio Film Collective ou de Cedo Film Workshop, sortent des talents prometteurs, tels Maureen Blackwood ou Elmina Davis. Signalons qu'aux Pays-Bas, le gouvernement a mis en place une école de télévision pour les immigrants en provenance des anciennes colonies.

Mais les conditions de travail des réalisatrices noires demeurent dans le monde entier extrêmement précaires, d'autant qu'elles ont choisi dans leur grande majorité un style de cinéma où les héros ne sont pas de mise. Se trouver, reconstituer sa propre image morcelée entre blanc et noir, ne constitue pas obligatoirement une démarche commerciale. ■

Véronique Mortaigne



MOURIR D'ETRE UN HOMME

Tous les festivals s'arrachent la Citadelle, le deuxième long-métrage du cinéaste algérien, Mohamed Chouikh. Curiosité et cinéphile et découverte d'une réalité explosive...

Sans doute, la qualité dramatique et la grande beauté des images attirent-elles l'intérêt des cinéphiles pour *la Citadelle*. Mais pas uniquement. Le thème de la condition de la femme en Algérie, traité dans un huis-clos rural, apparemment loin de la modernité urbaine, provoque proba-

blement la curiosité de ceux qui s'interrogent sur l'Islam et sur le sort que les sociétés à dominante musulmane réservent aux femmes (1). Sans doute, encore, Mohamed Chouikh n'avait pas prévu que son film sortirait au moment des remous provoqués par « l'affaire Rushdie », et les « Versets sataniques ». Dans tous les cas, la projection de *la Citadelle* dans les salles françaises a coïncidé avec cet événement, au moment où, en Algérie, des mouvements de femmes (et en particulier les ex-militantes de la guerre de libération) revendiquaient au grand jour l'abrogation (à chacun sa loi Pasqua !) du code de la famille, jugé conservateur, minorisant le statut juridique des femmes.

Que dit *la Citadelle* ? Que la société est hypocrite, que l'Islam est utilisé par les hommes pour as-

seoir leur pouvoir, que le voile ne garantit pas la loyauté entre les époux, enfin que l'homme ne trouve pas son bonheur dans des rapports marqués par la prééminence des apparences et de la fausse pudeur. Le film fait une large place aux personnages féminins, mais Mohamed Chouikh refuse de se substituer à elles. Aussi, a-t-il construit un personnage central, un homme, un « innocent », « c'est-à-dire un être normal », affirme-t-il, qui affiche son désir amoureux. Marginalisé par une société mâle, cruelle, d'une pudibonderie incontournable, il finit dans un guet-apens. Cet homme meurt de l'amour qu'il porte aux femmes et de sa proximité avec elles. Paradoxalement, c'est au moment où il se trouve contraint d'adopter *LE* comportement du groupe des

hommes, en s'approchant de l'intégration au groupe dominant, qu'il est pris au piège...

La Citadelle est une œuvre forte, à contre-courant peut être de l'image que la société algérienne se fait d'elle-même. Chouikh est un père de famille tranquille, il vit et travaille dans son pays et il casse avec naturel quelques tabous. Enfin, il affirme la nécessité pour la société algérienne de détacher la revendication des droits de la croyance et de l'ordre spirituels. Le film est aussi (surtout) à voir pour lui-même : il se défend comme une anthologie poétique qui aurait rencontré, pour mettre en scène la force du drame, les règles du théâtre classique. ■

C.B.

(1) En collaboration avec Radio-Beur, Différences a organisé une projection - débat au studio 43 (à Paris) sur le thème : Islam-Femme-Laïcité.

Le printemps à Tétouan, c'est l'arrivée du cinéma. Un avenir se dessine là peut-être.

Les Rencontres cinématographiques de Tétouan (Maroc), n'ont pas oublié la vocation méditerranéenne de cette manifestation : les Egyptiens, avec Fario Chawqi et Rafat El-Mihi étaient là, ainsi que les Turcs avec le grand Omer Kavur, et des films espagnols, italiens et français (*Histoire de femmes* a fait un tabac). Mais les préoccupations étaient dominées par un constat et un espoir. Constat de la faiblesse quantitative du cinéma maghrébin face à la suprématie américaine, européenne (française) et même égyptienne bien qu'il y ait une évidente désaffection du jeune public maghrébin pour les productions caïrotes... sans oublier Hong Kong ! Faiblesse également de la réflexion du 7^e art sur l'histoire nord-africaine, Clio étant davantage traitée sous l'angle de la période coloniale qui laisse de côté un passé prestigieux, islamique ou antique. Et cela au profit d'une version officielle qui souvent confond politique et vision scientifique de l'Histoire. D'ailleurs, une table-ronde, passionnément suivie, *Histoire et cinéma au Maghreb* était présidée par le plus important historien du cinéma marocain, Noureddine Sail, par le réalisateur tunisien Ridha Behi (qui rêve de faire un film sur Ibn Khaldoun) et par Ammar Chettibi, de la cinémathèque d'Annaba (Algérie). L'espoir : un Maghreb intégré



L'ECRAN DU MAGHREB

qui disposerait d'environ 700 salles pour 55 millions de spectateurs (100 millions en l'an 2000 ?). Ne pourrait-il pas, en unissant ses réalisateurs, ses techniciens et, surtout ses capitaux, donner naissance à une production maghrébine qui doit occuper les écrans de la région, non seulement parce que 99 % de ceux-ci sont pris par d'autres, mais surtout pour affirmer sa crédibilité aux yeux des Maghrébins eux-mêmes.

Eblouir le public

Production maghrébine qui doit aussi s'imposer à un public ne demandant que cela : le triomphe de *la Citadelle* et de *Badis* l'a bien montré. 1989-1990 devrait être une année faste : cinq à six longs métrages sont prévus en Tunisie, autant au Maroc et sans doute autant en Algérie, si l'Etat reprend sa politique féconde de soutien, et, plus encore, si le secteur privé se dé-

veloppe réellement dans ce pays. A Tétouan, le Maroc a révélé au public des Rencontres deux films nationaux intéressants. *Une porte sur le ciel* (1988) de Farida Benlyazid (déjà vu à Casa et à Rabat grâce au réseau cinéphile), remarqué à Annaba et à Valencia, il relate l'expérience d'une jeune Marocaine qui, de retour au Maroc après la mort de son père, renoue avec sa culture d'origine par le biais d'une intense expérience mystique. Quête spirituelle intérieure, le film est osé en ce qu'il présente un islam théorisé par des femmes (la religion comme interrogation est normalement une « affaire d'hommes »), dans leur monde à elles.

Pour la réalisatrice, *Une porte sur le ciel* oppose un vécu personnel de l'islam à la dictature rampante de l'intégrisme, au sein d'une culture avant tout communautaire qui laisse souvent peu de place à l'individu, aux femmes en particulier. Certains spectateurs

l'ont trouvé « réactionnaire » : moi je lui reprocherai surtout d'être trop bavard au détriment d'un rythme et d'une image proprement cinématographique.

Badis, le dernier long métrage de fiction de Mohamed Abderrahman Tazi (auteur du *Grand Voyage*, en 1981) a été présenté en première mondiale à Tétouan à un public enthousiaste. Cette coproduction hispano-marocaine (les réalisateurs du Maghreb voient dans la coproduction un remède au manque chronique de capitaux et N. Sail prépare une grande coproduction sur la bataille historique « des 3 rois » (1578)... avec l'URSS !), a laissé toute sa liberté au réalisateur et à ses scénaristes (N. Sail et F. Benlyazid). Ce film milite lui aussi pour une autre libération de la femme : dans un sublime petit port de la côte Nord, Badis, à l'ombre d'une forteresse, aux mains des Espagnols depuis 1564, où croupissent des opposants à Franco, un instituteur de Casablanca s'est fait muter pour y séquestrer sa femme dont il est mortellement jaloux.

La jeune femme se lie d'amitié avec la fille d'un pêcheur, que sa femme, espagnole, a quitté il y a quinze ans. Les deux jeunes femmes décideront de s'enfuir mais, rattrapées, elles seront lapidées. Médiances et traditions sont victorieuses, et à l'oppression des prisonniers de la forteresse répond celle des femmes du village. Un film fort, même si les héroïnes sont un peu trop « chic » dans le contexte. *Badis* ira-t-il à Cannes ? Tétouan démontre une chose : au Maghreb, les festivals de cinéma ne sont pas un luxe car ils permettent non seulement la projection de films étrangers de qualité oubliés par la distribution commerciale, mais surtout offrent un forum aux productions nationales.

Les Rencontres de Tétouan vont devenir biennales : pourquoi n'alterneraient-elles pas avec celles d'Annaba, biennales également, en plus de Carthage, la grande manifestation compétitive internationale ? ■

Yves Thoraval

Formant un superbe orchestre acoustique et « chantant des chansons », les Négresses vertes – ni noires, ni vertes – sont huit copains venus réconcilier en musique toute les générations.

France profonde, nous ne te haïssons plus... Les Négresses vertes ont fait de toi une terre plus douce encore que celle chantée par Trénet (ou Carte de séjour...). Car ni noir, ni vert, ni féminin, ce groupe réconcilie toutes les cultures parisiennes en une musique joyeuse et émouvante. Vous vous rappelez lorsque Brel pleurait ses marins d'Amsterdam ? Les Négresses vertes chantent leurs veuves et jettent leur ancre musicale plutôt sur les quais de la capitale que dans les mers du Nord. Un orchestre acoustique composé de huit copains venus d'horizons différents mais convergents – certains du rock alternatif, d'autres du cirque équestre Zingaro. Pourquoi ce nom de négresses vertes ? L'histoire diffère selon le journaliste à qui ils la racontent. Ce qui reste certain, c'est que ce fut un jour de rixe que l'insulte jaillit : « négresses ! ». Qu'à cela ne tienne, les huit compères décident de garder le qualificatif. Et pour faire un pied de nez à tous les lieux communs, elles seront vertes, ces négresses au masculin. Et leur musique ? C'est beau, très beau. Un air d'accordéon à peine mélancolique qui donne du son aux images de Robert Doisneau ; les Né-

LES NÉGRESSES VERTES



On les attendait ignorant à quel point on avait besoin d'eux.

gresses vertes, au look de films d'avant-guerre chantent la France cosmopolite, celle du quartier du XIX^e où ils ont grandi à côté de beurs, citoyens français comme eux. Est-ce pour cela que leur album s'intitule « Mlah », mot arabe qui signifie « bon, bien ?... »

Inventer d'autres verbes

S'ils ne le citent jamais explicitement, leurs textes parlent souvent d'amour. Peut-être est-ce un amour un peu à la grand Jacques, fraternel et pudique. Car ces garçons n'ont pas le dédain des bonnes gens, ils en rient, ils en tendressent – oui, avec eux, le verbe peut s'inventer – et nous, on danse, on valse avec une étrange émotion. Et si la France se rappelait naturellement que ses fils sont un peu tous des négresses vertes, ou rouges ou de toutes les couleurs à la fois ? Parce qu'ils ont pour première qualité de ne pas se prendre au sérieux mais, cependant, de faire sérieusement leur travail de musiciens, les Négresses renversent les conven-

tions, se jouent des tabous et resuscitent un passé où les bals musettes ne finissaient pas nécessairement par quelques meurtres d'Arabe.

Faut pas changer !

Helno, le chanteur qui a parfois l'expression d'un môme revenant de colo de vacances, est carrément marteau. Il faut absolument le voir battre des ailes lorsqu'il entame leur célèbre « Zobi la mouche », tourner sur lui-même avec des mimiques qui font de lui un étonnant artiste de scène. Mais il y a aussi Mattias, l'accordéoniste qui avait dit, aux premières heures de leur succès « faut qu'on fasse gaffe à pas changer », Abraham, twistant entre trombone et trompette, Cheb Stephane jouant des tremolos flamencos, puis Gaby, Paulo – titre d'une chanson, également – et l'ami Ro au piano... Les Négresses vertes n'ont pas besoin de représentation et c'est leur force. Parce qu'ils sont terriblement authentiques, je vous jure qu'on les attendait. Et qu'on ignorait à

quel point on avait besoin d'eux. Pour finir, leur chanson emblématique au nom du groupe « la danse des Négresses vertes » et que les douze et cent de l'Europe de demain devraient adopter comme hymne antinational.

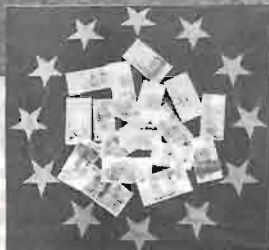
« Y'en a marre de vos figures blêmes/vos couleurs sont vos problèmes/Quand tout bourgeoise dans la haine/le racisme n'est qu'une rengaine/(...) Abolissons l'enfant nature, il devient trop vite impur. Y'en a marre que les noirs soient noirs/et que les blancs encore plus blancs/et que les jaunes restent aussi jaunes/Celle-là, c'est la quoi ?/Oui, c'est la danse des Négresses vertes, Mlaba (...), Mahlatitude/Du colorant dans les éprouvettes/pour des enfants à têtes de fête/génétiqement aquarelle/des couleurs antiquerelles/noir, blanc, jaune, couleurs primaires/d'ou la connerie, j't'en fais la faire/en attendant les résultats/je vous propose de danser ça/et libérez Mandela.../ Alors, nous ne sommes pas tous des Négresses vertes ?... ■

Souâd Belhaddad

• Album « Mlah », K7, CD-Off the track. Contact : 40.11.18.00.
• « Zobi la mouche » dans une compilation album « Nos amis les bêtes » (avec Les Satellites, Ludwig Von 88, Haine et ses amours, Washington Dead Cats, MKB, La Famille vélo, les Endimanchés, Zig and Solex, PPI et Phaco President qui chantent tous une chanson avec une bête pour thème). Bondagerrecords.



FORMAT



Je veux lutter contre cette asphyxie de la pensée qui ne voit dans la vie en société que la compétition permanente. Moi, j'imagine une Europe qui me permette de comprendre que je suis un terrien.

Soit nous considérons l'Europe comme une entité géographique et elle va jusqu'à l'Oural, soit comme une entité culturelle et elle va encore plus loin.

LES MARCHANDS LES CULTURES ET LES HOMMES

Différences : L'Europe, est-ce que vous y croyez ?

Albert Jacquard : Quand j'étais enfant, l'Europe apparaissait sur des cartes accrochées au mur de la classe : d'un côté une Europe immense par rapport à la France, un agglomérat de pays qui vont de Brest à l'Oural, de l'autre une Europe toute petite, c'était une carte du monde. Ces deux cartes représentaient deux visions du monde. Ou l'Europe est une hyper-France, ou c'est une micro-Terre. Je ne marche pas dans une vision de l'Europe qui reprend tous les défauts de la nation, qui se prétend puissante, colonisatrice, dominatrice... Je crois qu'il est à l'ordre du jour de prendre conscience que nous sommes tous des terriens. Je veux bien qu'entre la Terre et mon village, il y ait des points de repère, parmi lesquels mon continent et mon pays (1). De ce point de vue, l'Europe devient un simple palier intermédiaire et non une fin en soi. Ce que je crains c'est que la constitution de l'Europe ne fasse qu'affirmer la loi de la compétition, donc l'acceptation de l'idée de l'existence éternelle de perdants et de gagnants. Et si on pensait les choses autrement ? La loi qui régit l'espèce c'est la collaboration (même si ce terme est négativement connoté) et non la compétition. Je veux lutter contre cette asphyxie de la pensée qui ne voit dans la vie en société que la compétition permanente.

Tewfik Farès : Oui, quand on

parle de l'Europe aujourd'hui, on pense surtout au marché économique. Comme si le seul événement important consistait à produire plus que les autres, à des prix moindres. L'Europe, est-ce uniquement reculer les frontières

nales. A ce titre j'applaudis des deux mains à la formation du Grand-Maghreb. L'Europe est une bonne étape. Par contre, les problèmes et les coûts que pose cette entreprise ne sont pas évalués. Voilà l'étonnant.

Plus qu'un mythe, l'Europe devient un fait. Réunis autour d'un micro, Albert Memmi, Tewfik Farès et Albert Jacquard expriment leurs inquiétudes face aux conceptions actuellement dominantes.

de notre univers en y maintenant les mêmes logiques ? Si c'est cette Europe-là qui nous attend, moi, avec mon histoire personnelle, je ne sais pas très bien comment je vais m'y situer. J'ai l'impression que l'on va uniquement agrandir les limites du repli sur soi. Je n'ai rien constaté jusqu'à présent dans le projet européen qui évoque substantiellement autre chose que le marché ; une sorte de bataille rangée semble se préparer dont je ne connais pas les objectifs.

Albert Memmi : Vous avez parlé de mythe. L'Europe n'est plus un mythe, c'est déjà une réalité et un fait d'actualité. De plus, c'est un fait souhaitable et souhaité, parce qu'il constitue un intermédiaire probablement obligé vers une société commune. Comme nous ne sommes pas capables de concevoir une société universelle, la sagesse politique nécessite d'organiser des unions régio-

Différences : Vous faites référence aux questions sociales ?

Albert Memmi : Pas seulement. Il y a d'abord un problème proprement sociologique et aussi psychologique : l'idée de la mort des nations. Je comprends bien ceux qui sont profondément attachés à leur patrie mais je reprendrai, en ce qui me concerne, cette phrase de Gide qui répondant au nationalisme de Barrès se définissait ainsi : « *ma mère est de telle région, mon père de telle autre, moi, je suis né à Paris, je ne suis attaché à rien...* » Personnellement, je suis arrivé en France à l'âge de vingt ans. Aujourd'hui, la culture française est bien plus importante chez moi que la culture judéo-arabe. Mais je reste profondément cosmopolite, même si ce mot est passé de mode. Les nations me posent problème : quand je vois toutes ces jeunes nations pour lesquelles je me suis battu, parfois avec

des risques considérables, et ce qu'elles ont fait de leur nationalisme, il y a de quoi pleurer. Maintenant qu'on en finisse avec les nations et qu'on passe à autre chose, pourquoi pas ? Je crois, comme Albert Jacquard, qu'avec la constitution de l'ensemble européen, il va y avoir un renforcement des attaches aux petites patries, aux régions. Un autre problème doit être soulevé ; le problème linguistique. Je suis très attaché à la langue française, toute ma vie j'ai écrit en français, mais il y a peu de chances que le français devienne la langue de l'Europe. Pour la bonne raison qu'il n'y a pas de raison. Du point de vue économique, je crois qu'il ne faut pas en rester à des protestations platoniques. Nous risquons, en effet, de voir les nouveaux français perdre les avantages socio-économiques qu'ils ont acquis, si se mettait en place une sorte de nivellement par le bas. Il faut donc poser la question du coût social de l'Europe.

Albert Jacquard : D'accord, Albert Memmi, l'Europe est un fait. Mais c'est une curieuse Europe, vous serez bien d'accord avec moi. C'est une Europe des Douze, voire de treize ou de quatorze pays. Soit nous considérons l'Europe comme une entité géographique, qui va jusqu'à l'Oural, soit c'est une entité culturelle et elle va encore plus loin. Elle comprend Dostoïevsky et Kafka, n'est-ce pas ? Il faut mettre des guillemets à cette Europe des Douze, c'est une Europe provisoire.

JUIF ET FASCISTE ?

Piazza Carignano de Alain Elkann



Traduit de l'italien par Jean-Marie Laclavetine
Le déchirement d'un intellectuel juif et fasciste dans l'Italie des années Trente. Le plus beau roman d'un écrivain majeur de la nouvelle génération italienne. A découvrir absolument...

En vente chez tous les bons libraires. 296 p. 110 F

Editions Régine Deforges

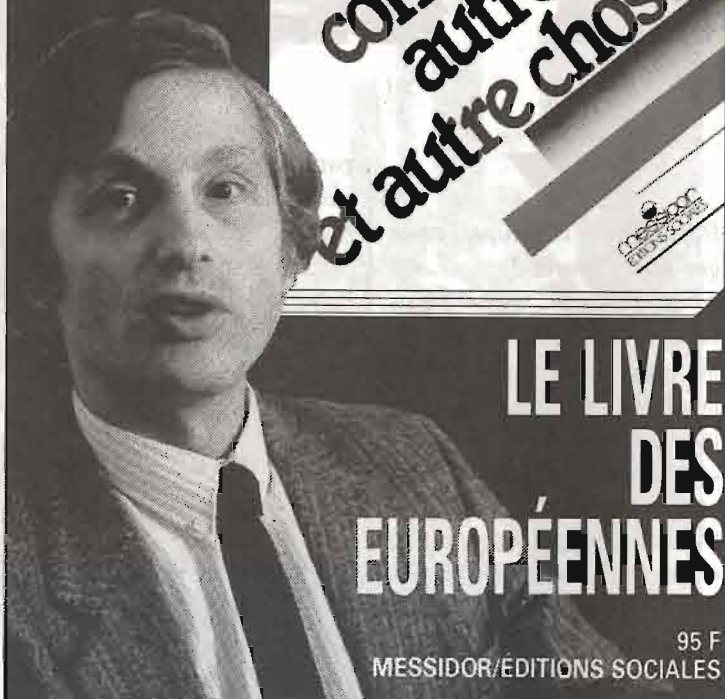
VOUS AVEZ DU TALENT. NOUS AVONS DU TALENT.



SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
CONJUGUONS NOS TALENTS.

PHILIPPE HERZOG

HERZOG
DES TRÈS MIEUX
**Europe 92:
construire
autrement
et autre chose**



LE LIVRE DES EUROPÉENNES

95 F
MESSIDOR/ÉDITIONS SOCIALES

BON DE COMMANDE

à retourner à Messidor-Livres Service, 146, rue du Faubourg-Poissonnière, 75010 Paris.

Veuillez m'adresser votre ouvrage

EUROPE 92: Construire autrement et autre chose.

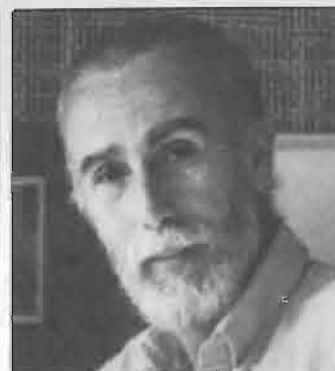
Je joins mon règlement: 95 F + 15 F de frais d'envoi, soit au total: 110 F.
(chèque bancaire chèque postal).

NOM Prénom
Adresse
Code postal Localité

LOIFRAK

Toute la bijouterie fantaisie
10, rue de Lancry - 75010 Paris

T A B L E R O N D E



Joss Dray/ARJA

Scénariste et poète, Tewfik Farès est surtout connu pour la création et la réalisation de l'émission télévisée « Mosaïques ». Il vient de publier « Empreintes de silences », un recueil de poèmes chez l'Harmattan, et se prépare à la réalisation d'un long métrage cinématographique.

hyper-riches et d'autres qui se trouvent dans une misère effroyable. L'écart est inacceptable. C'est simple, un quart des hommes détiennent les deux-tiers des richesses. En Europe, il n'y a pas des Allemands, des Anglais, des Français, etc., il y a des riches et des pauvres. Si avec la fin des nations, on assiste à la fin des conflits entre les hommes, tant mieux. Mais les vrais conflits se situent entre ceux qui ont le pouvoir et ceux qui ne l'ont pas, entre ceux qui ont du boulot et ceux qui n'en ont pas. Dès à présent, il faut commencer à atténuer la frontière entre riches et pauvres. Et cela supposera, notamment, en Europe, que les riches abandonnent l'idée d'être toujours plus riches, ce qui ne signifiera pas nécessairement une décroissance de leur bonheur. La fameuse croissance économique des pays riches est une catastrophe mondiale. Il faudrait organiser une décroissance économique.

Tewfik Farès: Vous venez de brosser un tableau très noir de l'Europe. Vous avez raison de mettre en évidence les pièges. L'Europe des Douze c'est aussi,

L'Europe culturelle ne se reconnaît pas vraiment dans la culture américaine. Pour moi, la frontière n'est pas à l'est, elle est sur la côte atlantique. Je conteste cette façon quasi-systématique, non discutée de faire une Europe des Douze qui n'est qu'un prolongement de l'Amérique du Nord. Le fait européen est mal défini, l'orientation de l'Europe bruxelloise m'inquiète, je peux être d'accord avec la mort de la « nation » comme concept aujourd'hui dépassé, mais la mort des langues, non, là je ne marche plus. Ça me fait beaucoup de peine.

Différences: Vous exprimez là un attachement affectif au français qui serait demain submergé par l'anglais ?

Albert Jacquard: Non, c'est plus profond. Il est simplement grave, à mes yeux, qu'il n'y ait qu'un seul moule pour l'expression de la pensée humaine, et singulièrement des Européens. Il y a un mystère extraordinaire du jeu des mots et ce mystère il vaudrait mieux que des gens très divers le fassent fonctionner. Je ne crois d'ailleurs pas qu'on rende service à la langue anglaise si on se mettait tous à la baragouiner. Il ne s'agit pas de mener une croisade contre l'anglais mais de préserver la multiplicité des façons d'exprimer les choses et donc de réfléchir. Tout en accordant toute son importance à la traduction et aux diverses manières d'établir des ponts entre les langues et les cultures et de les nourrir.

Différences: Que pensez-vous, Albert Jacquard, du coût social de l'Europe qu'évoquait Albert Memmi ?

Albert Jacquard: Justement j'y venais en abordant la question des frontières. Quelles sont les vraies frontières ? Les frontières géographiques n'ont plus de sens. Mais il y a quand même des frontières entre les hommes. La plus fondamentale étant celle de la misère. Il y a en Europe des gens

selon le mot d'Alain Poher, un treizième Etat constitué par plus de quatorze millions d'immigrés durablement installés. Ils ont contribué, on le sait, à la prospérité de l'Europe comme ils paient le prix du revers de cette prospérité. Le sentiment européen s'est forgé peu à peu. Il n'allait pas de soi il y a encore quelque temps. L'Europe n'est certainement pas qu'un mythe, mais elle est actuellement limitée et l'argument économique prime sur les autres. La grande barrière entre les riches et les pauvres risque de s'aggraver si on ne fait rien contre ça, et une grande partie de la population risque d'être renvoyée dans la pauvreté, parfois extrême. Je ne crois pas beaucoup à une langue commune à tous les habitants de l'Europe. Je pense que chaque pays conservera sa langue, mais peut-être une langue sera utilisée de manière dominante dans les secteurs de l'économie. Ceux qui ne



Depuis le « Portrait du colonisé », texte anticolonialiste publié en pleine guerre d'Algérie, Albert Memmi n'a pas cessé d'écrire. Fin observateur de la société, il est notamment l'auteur de la définition du racisme adoptée par l'Encyclopédia Universalis. A la suite de l'effervescence provoquée par la publication des « Versets sataniques » de Salman Rushdie, A. Memmi a publié un texte dans le Monde diplomatique intitulé « Intégrismes et laïcité ».

seront pas compétitifs du point de vue de la maîtrise de cette langue comme sur le marché de la formation et du travail, que deviendront-ils ? Est-ce qu'il y aura des supercitoyens européens et des infracitoyens ?

Albert Jacquard: Ceux-ci n'auront pas le droit à la parole. Les élections, à elles seules, n'assurent pas la démocratie. On nous expliquera demain qu'au nom de la compétition avec le Japon, il



D.R.

Généticien brillant, philosophe et militant antiraciste, Albert Jacquard étonne par son extrême modestie et la beauté de son propos. Dans un langage pointu de scientifique ou dans un style simple de vulgarisateur, il défend la thèse de l'inexistence génétique des races: « Eloge de la différence », au Seuil.

faut renoncer à la Sécurité sociale. Pareil pour la retraite, les allocations familiales, etc. De proche en proche, la tentation sera grande de supprimer tous les avantages sociaux. L'argument d'autorité sera l'alignement sur le meilleur du point de vue de la compétition.

Différences: On voit apparaître un peu partout une résurgence des identités locales. Faut-il y voir un phénomène installé dans la durée ou l'expression d'un paradoxe passager ?

Albert Jacquard: Le fameux prochain de l'Evangile, c'est celui avec qui on peut mettre des choses en commun. Or, on peut

mettre des choses en commun par la langue, et par un certain nombre d'autres affinités. Du coup, l'Europe est beaucoup trop grande pour ça. On en revient effectivement aux petites collectivités, qui reprennent de la valeur parce qu'on s'y reconnaît comme quelqu'un qui compte. C'est pourquoi, au risque de me répéter, je ne vois dans l'Europe qu'un espace intermédiaire de la nécessaire organisation planétaire si lointaine de chaque citoyen qu'il faut des tas d'intermédiaires pour bien la vivre.

Tewfik Farès : Le recul que nous évoquons concernant les Européens touchera aussi les populations au sud du continent. L'Europe va-t-elle se construire dans un rapport strictement euro-européen ? Les circuits économiques et culturels deviendront-ils uniquement transversaux délaissant les rapports Nord/Sud pourtant traditionnels ? Il semble que nous assistions à un second départ des Européens de l'Afrique noire et du Maghreb, comme une sorte de désengagement. On louché avec force vers l'Europe de l'Est, d'autant plus que de nouveaux marchés semblent s'ouvrir.

Différences : *L'unité culturelle de l'Europe existe-t-elle réellement, l'histoire de ce continent n'est-elle qu'euro-péenne ?*

Albert Memmi : L'Europe n'est peut-être pas aussi simple qu'elle le croit elle-même. L'Europe fut longtemps une terre de chrétiens qui rejetait ceux qui ne l'étaient pas. Ce fut notamment le cas des juifs. Ils étaient considérés comme une partie adventice de la population, comme des gens venus d'ailleurs. Mais la chrétienté européenne a toujours été morcellée. L'unification s'est faite sur la base de la distinction entre le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel. La lutte a été dure et la laïcité s'est imposée comme la seule solution. Le problème des immigrés, vu de ce point de vue, n'est qu'un aspect parmi d'autres. Si l'Europe est

laïque d'institution, il y a de la place pour les immigrés, si l'Europe est confessionnelle, il n'y a pas de place pour eux. Les immigrés musulmans doivent le savoir. Nous sommes, je crois, confrontés à une nouvelle définition de la laïcité. Le peuple français est d'ailleurs à mon avis le plus avancé d'Europe dans le combat national laïc.

Si avec la fin des nations, on assiste à la fin des conflits entre les hommes, tant mieux. Mais les vrais conflits se situent entre ceux qui ont le pouvoir et ceux qui ne l'ont pas, entre ceux qui ont du boulot et ceux qui n'en ont pas.

Albert Jacquard : Parce que ça nous a coûté cher...

Albert Memmi : Oui, il y a eu les guerres de religion, les tentatives de génocide des protestants. Mais le modèle français laïc devrait être exportable à l'échelle européenne...

Albert Jacquard : Je suis entièrement d'accord avec cette idée que l'Europe ne doit pas se laisser définir par ses origines chrétiennes, mais rester laïque. La lutte pour la laïcité c'est la lutte contre le droit du plus fort.

Différences : *La distinction de plus en plus courante entre étrangers européens et étrangers non-européens vous paraît-elle une manière moderne d'appréhender l'avenir ?*

Albert Memmi : Non, c'est une manière très archaïque, comme on dit en psychanalyse. On est, malheureusement, toujours l'étranger de quelqu'un. Il y a des gradations dans l'étrangeté. Toute ma définition du racisme tourne autour de cette idée que le ra-

cisme fonctionne par strates successives de représentation de l'autre comme un inconnu qui fait plus ou moins peur. Il est vrai aussi que l'on ne fait de la civilisation et de la culture que par intégration progressive.

Albert Jacquard : Le drame commence quand on dit « *j'appartiens exclusivement à tel groupe* ». La France intègre l'Europe mais elle appartient aussi à la Méditerranée. Et c'est important. Il est bon d'appartenir à des ensembles qui ne sont pas disjoints.

Tewfik Farès : Le paradoxe de l'intégration consiste à sortir d'un groupe pour ne plus appartenir à rien.

Albert Memmi : Oui, mais il faut de l'ironie et de la distance. Si les gens continuent à coller de manière viscérale à leur groupe, on est foutu. J'aime le mien, mais je sais qu'il y a des richesses à découvrir partout ailleurs.

Tewfik Farès : A l'immigration géographique correspond aussi une immigration intérieure, culturelle.

Albert Memmi : C'est précisément cela le prix de l'intégration.

Tewfik Farès : En Europe, l'intégration des populations immigrées dans les pays où ils vivent, y compris parmi eux les nouveaux citoyens nationaux, va être confrontée à une nouvelle demande. « *Déterminez-vous comme Européens* », va-t-on leur dire. Derrière l'idée que certains immigrés seraient intégrables et d'autres pas, se profile la chrétienté de l'Europe. Le combat pour la laïcité retrouve là toute son actualité.

Différences : *N'y a-t-il pas une impréparation de l'Europe au métissage ou mieux aux synchronismes culturels ?*

Tewfik Farès : Je crois que l'Europe va faire fonctionner un système des vases communicants qui donnera des résultats. Mais des blocages risquent de s'organiser. Imaginons une fiction : quelques milliers de Portugais débarquent en France ou ailleurs

dans l'Europe des Douze. La tentation sera grande de faire que les immigrés maghrébins s'en aillent ailleurs. La chance c'est que l'immigration en Europe est une présence qui compte et dont on ne peut pas disposer sans que des répercussions immédiates, y compris sur l'économie européenne, ne se fassent sentir.

Albert Memmi : Les hommes politiques ne sont ni des devins ni des artistes. Ce sont des artisans qui travaillent au coup par coup. Les choses se feront en réalité malgré eux ou sans eux. Les millions d'immigrés en Europe trouveront tôt ou tard leur place. Ce n'est même plus une question de volonté mais de fait. La question est que les problèmes d'intégration et de coût social se réalisent sans trop de souffrance et de destruction. Il y a des poches encore circonscrites de racisme et de xénophobie, les thérapeutes doivent se mettre au travail même si les pogroms ne s'annoncent heureusement pas.

Tewfik Farès : La vraie nature de ces problèmes ne réside pas dans les domaines culturels mais dans les structures sociales. Il n'y a pas chez les immigrés d'origine ou de culture musulmane, en Europe, une incapacité à s'intégrer à cause de ces origines, mais parce qu'ils sont socialement défavorisés. C'est la différence de classe sociale et non la différence culturelle qui est source de discrimination et d'échec. Vouloir l'intégration ne suffit pas : il faut des actes particuliers pour l'élévation du niveau de vie de cette catégorie de la population. Peut-être devons-nous attendre trente ou quarante ans pour que cette catégorie de la population voit son potentiel économique augmenter. Mais peut-être aussi que l'Europe va lui donner cette chance.

Propos recueillis par Cherifa Benabdessadok

(1) Cf. *Différences* mensuel, mai 89, n° 89, texte de Jacquard « Citoyenneté, Identité, Laïcité ».

Passages

L'actualité Autrement



TOUS LES MOIS DANS PASSAGES

ROLAND TOPOR
WILLEM
ALAIN TOURAINE
JOSE ARTUR
DOMINIQUE JAMET
CLAUDE-JEAN PHILIPPE
CLAUDE SAMUEL
GERARD GUEGAN
BERROYER
ET LES PLUS GRANDS
PHOTOGRAPHES ET
DESSINATEURS

Offre spéciale d'abonnement 1 an
280F AU LIEU DE 330F
NOM.....PRENOM.....
ADRESSE.....
CODE POSTAL.....VILLE.....
CI-JOINT MON REGLEMENT 280F
CHEQUE BANCAIRE CHEQUE POSTAL
A RENVOYER SOUS ENVELOPPE
AU TARIF NORMAL A :
PASSAGES SERVICE ABONNEMENT
36, RUE DE PICPUS, 75012 PARIS.

TOUT CE QUI COMPTE EST DANS PASSAGES

SAVOUREZ LA PREMIERE CLASSE.



Voyager en Première Classe, c'est quitter l'agitation de la vie quotidienne, et savourer une autre atmosphère...

C'est se retrouver dans une ambiance confortable dans une harmonie de couleurs chaudes.

C'est profiter d'un bon moment en consommant un repas à votre place.

En Première Classe SNCF, savourez votre voyage.

SNCF
C'EST POSSIBLE!